

Monoparentalité et précarité 3/4

L'enfant en compte. Parenté pratique
et circulation des enfants dans la pauvreté

Fabien Deshayes



CRESPPA- GTM

2020

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	5
SYNTHÈSE	7
INTRODUCTION	11
<hr/>	
1. UNE RECHERCHE ENTRE SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE ET ÉCONOMIE DOMESTIQUE	12
2. LES AXES DE LA RECHERCHE	16
3. LA MÉTHODE ET LES TERRAINS D'ENQUÊTE	17
3.1 Le lieu de l'investigation : la ville de Berlion	17
3.2 Une démarche ethnographique entre récits, observations et documents personnels	18
3.2.1 <i>L'observation des modes de vie</i>	18
3.2.2 <i>Des récits documentés</i>	19
3.3 La Caf de Berlion comme ressource	21
4. PLAN DU RAPPORT	22
CHAPITRE 1 – QUELQUES CARACTÉRISTIQUES DU QUOTIDIEN DES MILIEUX PAUVRES	23
<hr/>	
1. L'ENDETTEMENT PERMANENT, LE FUTUR INCERTAIN	23
2. ÉPARGNER, DÈS QUE C'EST POSSIBLE	25
3. L'HÉBERGEMENT ET LA COHABITATION, ENTRE HOSPITALITÉ ET OBLIGATION	26
4. LA CONSISTANCE DES LIENS COMME COUVERTURE PROTECTRICE	29
5. CONCLUSION DU CHAPITRE 1	31
CHAPITRE 2 – UN COUPLE MÈRES-JEUNES ENFANTS	32
<hr/>	
1. LES JEUNES ENFANTS, UNE CHARGE FÉMININE	32
2. ENTRE ASSIGNATION ET APPÉTENCE, LES AMBIVALENCES DE LA MATERNITÉ SOLITAIRE	36
3. UN RAPPORT DISTANT AUX INSTITUTIONS DE GARDE	38
4. CONCLUSION DU CHAPITRE 2	40

CHAPITRE 3 – LES RÉSEAUX DE LA PARENTÉ PRATIQUE	42
1. LA PRÉCARITÉ RÉSIDEN­TIELLE ET LE RECOURS À L'HÉBERGEMENT CHEZ LES PROCHES	42
2. LA LIGNÉE FÉMININE DU CARE : LE RÔLE CENTRAL DES GRANDS-MÈRES	45
3. LA MOBILITÉ ADOLESCENTE	48
4. LA PLACE AMBIVALENTE DES BEAUX-PÈRES	51
4.1 Un substitut au père	51
4.2 Une source de conflits	54
5. DES ATTACHEMENTS DIVERS	55
6. CONCLUSION DU CHAPITRE 3	56
CHAPITRE 4 – LES PÈRES, ENTRE IMPLICATION DISTAN­CIÉE ET EFFACEMENT	57
1. LES PÈRES ENTRE ÉLOIGNEMENT, EFFACEMENT ET MAINTIEN DES RELATIONS	57
2. DES PÈRES FAVORABLES À LA NÉGOCIATION	59
2.1 La garde et les droits de visite	59
2.2 La participation aux frais de l'enfant	60
2.3 Calculs mentaux et investissements antérieurs	63
3. MAÎTRISER LES DÉPENSES À DISTANCE, UNE POSTURE MASCULINE	64
4. LA CAF, PORTEUSE D'UNE VERSION CONFLICTUELLE DE LA SÉPARATION	65
5. CONCLUSION DU CHAPITRE 4	67
CHAPITRE 5 – VERS L'EMPLOI ?	69
1. UN BON PÈRE EST UN BON TRAVAILLEUR	69
2. LES JEUNES MÈRES PAUVRES ET LE TRAVAIL, UN ÉLOIGNEMENT DURABLE	72
3. LA FATIGUE D'ÊTRE MÈRE, UNE IMPULSION VERS L'EXTÉRIEUR	74
4. CONCLUSION DU CHAPITRE 5	78

CHAPITRE 6 – L'ENFANT EN COMPTE	79
1. DES TRANSACTIONS VISIBLES	79
2. ENTRE MORALE ET DISCIPLINE : LA GRAND-MÈRE, SA PETITE-FILLE	81
2.1 Entre la morale et l'économie, la prise en charge des enfants	86
3. CONCLUSION DU CHAPITRE 6	88
CONCLUSION GÉNÉRALE	89
1. FEMMES ET MÈRES AU CENTRE DES PROTECTIONS	89
2. CULTURE POPULAIRE OU STRATÉGIES DE SURVIE ?	89
3. LA PARENTÉ, SOCLE DES PROTECTIONS	90
4. LA PLACE AMBIVALENTE DES HOMMES	91
5. CARE, TEMPORALITÉ ET TRANSACTIONS	93
BIBLIOGRAPHIE	94
ANNEXE	98
LISTE DES PERSONNES INTERROGÉES ET RENCONTRÉES ET DE LEURS LIENS DE PARENTÉ ET DE PROXIMITÉ	

AVANT-PROPOS

En lançant de premiers travaux dans les années 1980 et 1990, la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) a été parmi les premières institutions publiques à s'intéresser à la recherche sur les familles monoparentales, entendues, au sens de l'Insee, comme un parent vivant sans conjoint avec un ou plusieurs enfants. La situation de monoparentalité fait suite selon les cas à un veuvage, une maternité célibataire ou encore, dans les trois quarts des cas, une rupture d'union. Aujourd'hui, 23 % des familles sont monoparentales, d'après les données du recensement 2015. Ce nombre a plus que doublé depuis le début des années 1980, en lien avec l'accroissement des séparations et des divorces de couples avec enfant(s).

La contribution de la Cnaf à la recherche sur la monoparentalité tient à la fois à l'intérêt propre que la Cnaf porte aux recherches portant sur l'évolution des structures familiales et au fait que les Caf sont les organismes chargés de verser plusieurs prestations spécifiques aux familles monoparentales : l'allocation de soutien familiale (ASF, créée au départ pour les familles d'orphelins) et l'allocation de parent isolé (API devenue revenu de solidarité active (RSA) majoré en 2009). Les Caf peuvent également assurer, en fonction des accords locaux avec les Départements, l'accompagnement social des chef.fe.s de familles monoparentales bénéficiant du RSA majoré.

Les familles monoparentales sont particulièrement concernées par la précarité : 34,9 % d'entre elles, soit deux millions de personnes, disposent de revenus inférieurs au seuil de pauvreté à 60 % du revenu médian, contre 11,8 % des personnes vivant en couple. Elles sont aussi 27 % à être touchées par la pauvreté en conditions de vie. En effet, la monoparentalité, dans nombre de cas, se cumule avec des facteurs dits de « vulnérabilité » : jeunesse du parent, faible niveau de formation, faible revenu, risque accru de chômage et de précarité de l'emploi.

Dans ce contexte, la Cnaf a lancé en 2014 un appel à projets de recherches (APR) invitant à investiguer les relations entre monoparentalité et précarité, en travaillant sur la caractérisation des familles monoparentales, sur leur vécu quotidien et celui de leurs enfants ainsi que sur le rôle des proches et de la solidarité familiale.

Quatre recherches ont été menées entre 2014 et 2017 dans le cadre de cet APR :

- « Qui nourrit, qui doit ou devrait nourrir l'enfant ? Mères seules, pères absents et précarité à la Martinique » (Centre de recherches sur les pouvoirs locaux dans la Caraïbe, CNRS) ;
- « Monoparentalité et précarité : la situation des familles sans logement » (Observatoire du Samu social) ;
- « L'enfant en compte. Monoparentalité, parenté pratique et circulation des enfants dans la pauvreté » (Centre de recherches sociologiques et politiques de Paris, Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis) ;
- « Profils, parcours et expériences des familles monoparentales immigrées » (Institut national des études démographiques).

Ces recherches ont fait l'objet en 2018 d'un dossier thématique de la *Revue des politiques familiales et sociales* (RPSF), revue scientifique éditée par la Cnaf : « Vivre la monoparentalité en situation de précarité », n° 127, accessible en ligne dans la rubrique Publications du site www.caf.fr. Les rapports de ces recherches sont publiés fin 2019 en intégralité dans quatre numéros successifs de la collection des documents de travail de la Cnaf, les Dossiers d'études.

Ces différents éclairages donnent à voir des familles monoparentales précaires tout à la fois plurielles et confrontées à des expériences de vie quotidienne qui, bien souvent, se rejoignent. On retrouve pour chacune de ces familles, et particulièrement pour les mères, des arrangements pratiques autour des enfants avec le père, la parentèle et particulièrement les grands-mères, les institutions et « la débrouille », pour assumer le fait d'élever seule un enfant.

S'agissant de la recherche dont le présent rapport expose les résultats, elle procède à l'analyse des flux, des échanges et des ruptures au sein des familles monoparentales précaires pour comprendre ce qui se joue dans les comptes autour des enfants. Elle appréhende la prise en charge concrète des enfants dans ses dimensions économique, spatiale et affective et s'intéresse notamment aux solidarités familiales dans le cadre de la monoparentalité, aux sentiments qui s'échangent également, aux considérations pédagogiques et aux obligations familiales qui se négocient entre les différents acteurs de la prise en charge d'un enfant. L'enquête ethnographique a été menée auprès de familles populaires précarisées d'une ville ouvrière désindustrialisée de Normandie et s'est appuyée sur des entretiens, une présence hors entretiens en observation au domicile des enquêtés.e.s et une analyse des supports utilisés par les familles pour tenir leurs comptes.

L'analyse de la façon dont se distribue la charge des enfants après la séparation et les arrangements pratiques mis en œuvre, dans un contexte où les parents sont envahis par les problèmes du quotidien (chômage de longue durée, endettement, problèmes de logement, etc.), débouche sur trois grands résultats :

- Dans les familles populaires précaires enquêtées, le modèle traditionnel des rôles parentaux est perturbé par l'éloignement récurrent des pères vis-à-vis du marché du travail, contribuant à fragiliser les couples ;
- Après une séparation, le réseau familial se mobilise fortement autour des mères ayant la charge des enfants mais, plus ils grandissent, plus ils sont exposés à l'épuisement maternel et aux reconfigurations du foyer ;
- Pour mieux comprendre le réseau de soutien qui se tisse autour des enfants, il importe de tenir compte des arrangements pratiques mis en place, qui font intervenir des obligations morales, des liens affectifs ainsi que des transactions économiques.

Au total, et même s'ils ne se résument pas à cet aspect, les liens qui unissent les membres de la famille entre eux ont en partie trait au besoin et à l'amortissement des conditions de pauvreté.

Clémence Helfter
Chargée de recherche et d'évaluation
Direction des statistiques, des études et de la recherche (DSER)
de la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf)
Département de la recherche, des études et de la valorisation scientifique
clemence.helfter@cnaf.fr

SYNTHÈSE

Objet de la recherche, problématique et hypothèses

La recherche intitulée « **L'enfant en compte. Monoparentalité, parenté pratique et circulation des enfants dans la pauvreté** » éclaire l'entretien, la circulation et la prise en charge des enfants de familles monoparentales à faibles revenus, ainsi que les divers niveaux sur lesquels s'effectue leur protection. Peut-on repérer, sur plusieurs années, les points d'ancrage dans lesquels les enfants ont stationné, avec ou sans leurs parents ? Est-il possible d'établir une cartographie de ces filets de protection ? Ces prises en charge se prolongent-elles parfois, au point de créer des liens durables ? Quelle place occupent les pères lorsqu'ils ne vivent pas au quotidien avec leurs enfants ? Telles sont les questions que cette recherche pose.

Constatant le faible nombre de travaux qui rendent compte des arrangements pratiques qui se traitent autour des enfants de familles monoparentales dans les milieux populaires précarisés, cette recherche apporte une contribution à la sociologie de la famille et aux études portant sur l'économie domestique. Le rapport est organisé autour **de quatre grands axes de recherche qui sont abordés au fil de 6 chapitres.**

Le premier axe s'intéresse à la cartographie des prises en charge des enfants. Il s'agit d'établir qui héberge, s'occupe ou garde les enfants des familles monoparentales, sur quel réseau le parent prend appui. Nous cherchons à détailler les circuits privilégiés des prises en charge, à identifier des personnages-clés et à observer les liens affectifs qui se forment alors. Une cartographie des divers lieux de prise en charge des enfants, parfois sur plusieurs années, permet de comprendre où et par qui s'exerce la protection des enfants dans les réseaux de proximité.

Le second axe se focalise sur le rôle des hommes dans les familles monoparentales, qu'ils soient pères ou beaux-pères. Observer la place des pères auprès de leurs enfants alors qu'ils ne vivent pas avec eux au quotidien est une question centrale. Cet axe vient questionner l'implication paternelle lorsque la parenté quotidienne fait défaut et que, simultanément, les ressources économiques des hommes sont faibles dans les milieux populaires les plus précaires. Il s'agit aussi de questionner le rôle qu'occupent les hommes lorsqu'ils prennent place dans un autre ménage, dans lequel il y a déjà des enfants.

Le troisième axe prend pour objet l'emploi des mères de familles monoparentales. Il convient en effet de se demander quelle proximité ou quel éloignement existe entre les mères des milieux pauvres et le monde du travail. Si les problèmes de garde constituent un obstacle certain, d'autres pistes sont possibles, parmi lesquelles une grande distance entre les femmes et le travail durant les premières années de maternité, du fait d'une prise en charge qui leur incombe presque totalement. Il paraît nécessaire de questionner le rapport au travail et la division des rôles sexués entre hommes et femmes des milieux pauvres.

Le quatrième axe entend éclairer la valeur de l'enfant en cherchant à décrire les transactions qui se déroulent autour de la garde, de l'entretien et de la prise en charge des enfants. Il s'agit de mieux comprendre ce qui conduit à l'implication des membres de la famille dans l'entretien et la garde des enfants. Plusieurs dimensions peuvent entrer en compte : des sentiments, de l'argent, de la morale, des règles de vie, etc.

Méthodologie et terrain d'enquête

L'enquête **de type ethnographique** s'est déroulée dans la ville d'Elbeuf (Seine-Maritime), une commune de 17 000 habitants environ qui s'est désindustrialisée ces dernières décennies. L'enquête s'est étendue sur plus d'une année, à raison de 4 à 8 jours par mois de présence sur le terrain. Privées d'emploi pour la plupart, les personnes auprès de qui l'enquête a eu lieu vivent le plus fréquemment des minimas sociaux et d'allocations : Allocation adulte handicapé (AAH) Revenu de solidarité active (RSA), Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA). De ce fait, les revenus individuels sont souvent très faibles.

L'enquête a pris **deux directions complémentaires**.

Elle repose d'une part sur des observations répétées des modes de vie dans plusieurs familles. La compréhension des modes de vie des personnes, des liens que les membres d'une maisonnée ont entre eux, de leurs pratiques de consommation, de leurs relations aux institutions sociales, des cohabitations et des protections mutuelles, constitue le premier axe méthodologique. Dans la mesure du possible, ces observations ont donné lieu à des questions afin de comprendre finement la vie quotidienne des ménages.

L'enquête s'appuie d'autre part sur **vingt-et-un récits** recueillis auprès de vingt-cinq personnes – cette différence s'expliquant par le fait que les entretiens réunissaient parfois des couples (homme-femme, mère-fille, etc.). L'objectif de ces récits était d'avoir une vue aussi précise que possible des hébergements, des cohabitations, des lieux où les enfants ont stationné, des contributions économiques en faveur des enfants, des liens entre les pères et leurs enfants, des périodes de travail, des manières de désigner sa propre parenté, etc. Lorsque cela a été possible, les personnes ont été sollicitées pour appuyer leurs récits sur des documents écrits, notamment les livrets de famille.

Principaux résultats et déroulé du rapport

Intitulé « **Quelques caractéristiques du quotidien des milieux pauvres** », le **chapitre 1** s'attache à décrire certains aspects généraux de la vie quotidienne dans les milieux populaires très précarisés, en explicitant les problèmes concrets posés par les faibles ressources et en montrant quelles stratégies les gens mettent en œuvre afin d'éloigner le risque d'appauvrissement.

Le rapport à l'avenir incertain, l'argent qui manque constamment, les stratégies pour amortir les effets de la pauvreté, la solidarité familiale qui s'apparente à un transfert économique des ressources disponibles ou encore la nature hybride des raisons qui poussent à soutenir et à héberger un proche, sont des caractéristiques des vies dans les familles pauvres. L'argent qui manque structure les existences et occupe les esprits, car il s'agit de savoir comment demain pourra être sécurisé. Les comptes mentaux sont permanents, car il faut savoir comment assurer le futur immédiat, auprès de qui emprunter, à qui demander de rembourser. Du fait du manque, l'argent irrigue les relations familiales, conjugales et amicales. Dans les classes populaires les plus précaires, les existences sont interdépendantes. Les nombreuses caisses communes indiquent les transferts d'argent et la mutualisation fréquente des ressources économiques ou matérielles, pour faire tenir la maisonnée. De ce fait, l'autonomie des individus est grignotée par les besoins qui structurent les existences, contraignent à cohabiter ou à prêter de l'argent.

Le chapitre 2, « Un couple mères-jeunes enfants », revient sur l'assignation des femmes au rôle de mère, qui permet de comprendre que, lorsque des couples se séparent, elles héritent massivement de la garde des enfants, même en dehors de toute procédure judiciaire.

Dans les milieux pauvres, le clivage entre hommes et femmes conduit les premières à s'estimer premières responsables de leurs enfants, bien avant les hommes. Pour les mères de familles pauvres, l'enfant a une signification multiple et contradictoire, puisqu'il est simultanément un être auquel elles s'attachent fortement et qu'elles possèdent, un fardeau, un être par rapport auquel elles sont en première ligne au quotidien. Malgré la charge qu'elle représente, la maternité peut agir comme une identité positive et distinctive par rapport aux hommes, suspectés de ne pas disposer des compétences nécessaires à l'entretien quotidien des jeunes enfants. Par ailleurs, ces liens particuliers expliquent en partie le faible recours aux institutions socio-éducatives durant les premières années des enfants.

Le chapitre 3, « Les réseaux de la parenté pratique », explore les réseaux de soutien au parent qui a la garde des enfants, en scrutant les hébergements et les personnes qui prennent part à l'éducation des enfants, parmi lesquelles figurent en premier lieu les grands-mères.

La famille occupe une place centrale dans la protection et la prise en charge des enfants. Loin d'assister à son reflux et à un processus d'individualisation destructeur, pourtant fréquemment dénoncé, une partie des prises en charge des enfants s'effectue en dehors des institutions. Parmi les figures centrales des prises en charge, apparaissent les grands-mères, le plus souvent les mères des mères. C'est vers elles que leurs filles se tournent dès qu'elles sont en difficulté, mais aussi à elles que les petits-enfants demandent un hébergement. Dans certaines familles, il existe ainsi des figures centrales chez lesquelles sont passés de nombreux enfants et petits-enfants.

Par l'intermédiaire de ces circulations, les enfants se construisent des attachements divers. On comprend pourquoi les grands-mères sont souvent des références pour leurs petits-enfants, qui leur vouent volontiers une grande affection. À des degrés divers, les adolescents sont en recherche de soutiens lorsque leur condition se précarise, ce qui est fréquemment le cas.

Parmi les figures cohabitant avec les enfants, celle du beau-père est ambivalente, car elle renvoie soit à une mise à l'écart pour les enfants, soit à l'établissement d'une quasi-paternité. Le type de relation est déterminé par la temporalité et par les moments au cours desquels des couples se forment. Plus l'enfant est jeune, plus la présence du père biologique s'inscrit en pointillé, plus le beau-père a des chances d'occuper une place conséquente et plus on observera de transferts de noms des beaux-pères vers les enfants qui ne sont pas les leurs. En revanche, plus l'enfant est grand, plus le père biologique est présent, plus les relations sont difficiles au point de donner lieu à de brusques changements de résidence.

Le chapitre 4, « Les pères, entre implication distanciée et effacement », explicite la place des pères n'ayant pas la garde de leurs enfants dans leur éducation et leur entretien. Nous y observons la présence et l'investissement – temporel et économique notamment – des pères, ainsi que la prédominance des arrangements négociés entre parents. Les conflits conjugaux et parentaux portés au tribunal étant rares, pères et mères procèdent par des négociations dans lesquelles les femmes sont rarement gagnantes. La substitution de l'État aux pères par le biais de l'ASF est fréquente en milieux pauvres, même si, aux yeux des mères, elle ne les dédouane pas d'une participation financière.

Le retrait partiel de nombreux pères est dû à leurs conditions d'existence. Du fait de la pauvreté et de la maigreur des ressources, beaucoup d'hommes sont privés de toute possibilité d'exercer leur

rôle de pourvoyeurs économiques auprès de leurs enfants. Le plus souvent, ils participent par à-coups, sur demande des mères ou en fonction d'une rentrée d'argent soudaine. Pour les hommes, l'absence de travail constitue donc un affaiblissement considérable. Elle empêche de participer davantage à l'entretien des enfants, fait l'objet d'une réprobation et expose au jugement de « fainéantise » et d'irresponsabilité.

Le chapitre 5, « Vers l'emploi ? », questionne l'évidence selon laquelle les mères de familles monoparentales sont empêchées de travailler alors qu'elles le souhaiteraient ardemment. Massivement, la grossesse puis la maternité correspondent chez les femmes à un éloignement durable du monde du travail. Trouver un emploi est alors un horizon lointain, d'autant plus lorsque les femmes sont séparées du père de l'enfant et qu'elles sont seules à s'occuper du quotidien des enfants. Cet état de fait tient à plusieurs facteurs. D'abord, à un grand dévouement pour les enfants et pour le rôle de mère, qui relègue en arrière-plan la question du travail et fait de la fonction maternelle l'identité principale ; ensuite, à une séparation assez stricte des rôles des hommes et femmes, les premiers étant considérés comme les pourvoyeurs de ressources, les femmes devant consacrer une partie de leur vie à s'occuper des enfants, au *care* domestique ; enfin, la situation économique offre peu d'opportunités de travail à ces femmes qui sont le plus souvent sans diplôme.

Cet éloignement n'est pourtant pas permanent et la carrière maternelle n'est pas linéaire. Alors que le retrait dans l'espace domestique est prégnant durant les premières années des enfants, lorsqu'ils atteignent un âge où ils gagnent en autonomie, les femmes envisagent davantage d'accéder à d'autres rôles. Elles se déprennent alors du pôle maternel pour tenter d'investir d'autres identités, économiquement et socialement plus rémunératrices. Lorsqu'elles accèdent au marché du travail, les femmes se tournent principalement vers des métiers qui valorisent les compétences domestiques qu'elles occupent le plus souvent. Les métiers du *care* sont alors les principaux employeurs des femmes.

Le chapitre 6, « L'enfant en compte », a pour objet les transactions autour des prises en charge des enfants. Il décrit comment le *care* apporté aux enfants par la famille repose sur des ressorts à la fois moraux, économiques et affectifs. Certaines transactions donnent lieu à des échanges relativement visibles – services ou argent contre garde d'enfants. Pour les mères il s'agit alors de mettre en avant les ressources dont elles disposent. Lorsque ces prises en charge sont plus intenses – notamment lorsqu'elles impliquent l'hébergement d'une mère et de ses enfants –, les transactions sont moins visibles, sans pour autant être inexistantes. Si le ressort premier est moral – ne pas laisser les plus vulnérables sans soutien –, sur le long terme, la participation économique des mères est requise, tout comme la conformation aux règles de fonctionnement de la maisonnée. Pour la mère célibataire hébergée avec ses enfants, la protection peut s'effriter. Sur le temps long des prises en charge, le *care* est un processus. Les alliances se recomposent, les équilibres se font et se défont, les conflits peuvent apparaître. Certes, l'enfant doit être pris en charge à tout prix, mais l'obligation morale peut être contrebalancée par les préoccupations économiques, la primauté donnée à une relation plutôt qu'à une autre, etc. En cela, la prise en charge des enfants s'inscrit dans un réseau qu'il faut étudier dans sa totalité.

INTRODUCTION

Cette recherche propose d'éclairer la circulation des enfants de familles monoparentales pauvres et les divers niveaux sur lesquels s'effectue leur protection, de proches en proches. Peut-on repérer, sur plusieurs années, les points d'ancrage dans lesquels les enfants ont stationné, avec ou sans leurs parents ? Est-il possible d'établir une cartographie de ces filets de protection ? Qui y participe, de quelle manière, et pourquoi ? Parce que « c'est la famille » ? Parce que « ce sont des enfants » ? Parce qu'il peut y avoir quelque bénéfice – économique, moral ou affectif – à en tirer ? Ces prises en charge se prolongent-elles parfois, au point de créer des liens durables ? Quelle place occupent les pères lorsqu'ils ne vivent pas au quotidien avec leurs enfants ?

Poser ces questions implique de garder dans la ligne de mire plusieurs traits qui caractérisent la vie quotidienne des familles populaires les plus précaires, que ce soient la rareté du travail, les hébergements à répétition, les dettes ou les menaces d'expulsion du logement ; soit un ensemble de risques sociaux qui fragilisent fortement les relations conjugales et les fonctions parentales et qui contraignent à trouver des solutions pour sécuriser autant que faire se peut l'existence des enfants. Pour tenir en main la place des enfants dans ces familles, pour mieux comprendre qui participe à leur entretien et à leur éducation, il est apparu impératif d'explorer les modes de vie dans les milieux populaires les plus précaires.

L'étude de la place des enfants, de la condition de « parent isolé », de l'étendue du réseau de soutien sur lequel il prend appui, du rôle du parent qui n'a pas la garde de ses enfants (massivement le père), implique de rendre compte des situations de pauvreté et de leurs effets, des rapports sociaux de sexes en milieux populaires, des logiques d'endettement, du rapport au travail, des relations et des solidarités intergénérationnelles, des stratégies pour « combattre les mécanismes d'appauvrissement » (Fontaine, 2008, 56). C'est à cette condition seulement qu'il est possible de comprendre comment le souci pour l'enfant se manifeste concrètement dans les milieux pauvres.

Le choix d'enquêter en milieux populaires très précarisés découle de deux raisons principales.

En premier lieu, les données chiffrées montrent que le non-recours aux modes institutionnels de garde est plus prégnant dans les familles à très faibles revenus que dans les classes moyennes ou supérieures¹. Pour cette raison, les prises en charge des enfants échappent partiellement à l'observation et à la description, car elles se déroulent souvent selon des modalités informelles, hors des institutions, dans le réseau proche de la famille.

D'autre part, dans la continuité de ce premier facteur, on connaît mal les solutions mises en place par les couples séparés concernant les modalités de la garde des enfants ainsi que les transferts économiques concernant leur entretien. Si les familles monoparentales ont fait l'objet de recherches sur un plan statistique², on sait peu de choses sur la dynamique des prises en charge, sur la place et le rôle des pères ou des grands-parents dans des familles pauvres, sur les domiciles où habitent les enfants ou dans lesquels ils stationnent temporairement. Cette méconnaissance est accrue lorsqu'il n'y a pas de passage au tribunal, ce qui est fréquent parmi les familles rencontrées, qui ont un recours parcimonieux à la justice familiale. Nombre de statistiques portant sur ces deux domaines – la garde

¹ La Cnaf note ainsi que c'est dans les familles bénéficiaires des minima sociaux que le recours aux modes de garde institutionnels est le moins fréquent. Voir *L'accueil du jeune enfant en 2013*, Rapport 2014 de l'Observatoire national de la petite enfance – Données statistiques, Cnaf, 2014.

² Voir Algava (2002) ainsi qu'Eydoux et Letablier (2007).

et l'entretien des enfants – émanent des sources judiciaires, mais lorsque la justice n'est pas appelée à trancher, il devient plus difficile de savoir comment les couples séparés procèdent.

Une précision s'impose concernant l'usage de la catégorie « populaire », qui a fait l'objet de nombreux travaux, tentatives de définition et débats³. Nous reprenons à notre compte les trois critères définis par Olivier Schwartz (2011) pour définir les classes populaires, à savoir : « *petitesse du statut économique ou social, étroitesse des ressources économiques [...], éloignement par rapport au capital culturel* ». Les familles auprès de qui l'enquête a eu lieu font partie des franges les plus précarisées des classes populaires, du fait d'un sous-travail massif – qui concerne toutes les générations –, de scolarités courtes pour la quasi-totalité des personnes rencontrées (arrêt des études avant le baccalauréat pour la plupart) et de leur exposition permanente à de nombreux risques sociaux (chômage, mal-logement, dettes, etc.). Pour cette raison, nous utiliserons alternativement les expressions « milieux populaires précaires » et « pauvres », cette deuxième expression permettant plus particulièrement de souligner la place centrale du manque d'argent dans le quotidien, dans les problèmes pratiques qui se posent et dans les relations qui se nouent entre les personnes.

Cette recherche apporte donc un éclairage à la fois sur les obstacles rencontrés par les parents dans l'exercice de leurs fonctions parentales et sur les solutions mises en œuvre pour protéger les enfants. Seule une enquête ethnographique nous a paru à même de recueillir à la fois les cohabitations, les hébergements qui mettent les enfants au centre, les arrangements entre adultes qui se trament autour des enfants, les recompositions et les ruptures dans les prises en charge.

1. UNE RECHERCHE ENTRE SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE ET ÉCONOMIE DOMESTIQUE

Cette recherche se réfère à des travaux qui se situent d'une part du côté de la sociologie de la famille et d'autre part de l'économie domestique.

Une **première série de travaux** a trait aux transactions entre proches, à l'économie domestique. De tradition plutôt ethnographique, les recherches qui s'y apparentent explorent généralement les modes de vie et de consommation, les dépendances et les échanges économiques entre les membres d'une même famille ou d'un groupe élargi ainsi que les *arrangements pratiques* (Eideliman et Gojard, 2008) qu'ils mettent en place. L'une des premières tentatives pour en rendre compte s'est faite à partir de la notion de *solidarités familiales*. C'est Agnès Pitrou (1978) qui, à notre connaissance, a été la première à utiliser cette expression. Contrairement aux fonctionnalistes qui dépeignaient le rétrécissement de la famille et l'isolement croissant de la cellule familiale nucléaire, Pitrou soulignait la ténacité des relations entre ses membres, notamment dans les milieux pauvres, dans lesquels la famille constitue la source protectrice première. Ainsi, la participation des grands-parents à la garde des petits-enfants ou bien les prêts ou dons d'argent des ascendants vers les descendants sont loin d'avoir disparu. Malgré cet argument convaincant, Agnès Pitrou faisait l'économie de la description de la dynamique des échanges entre les membres de la famille. Si elle insistait sur la « *réciprocité des aides* » (1978, p. 89 et suivantes), permettant ainsi de se départir de toute naïveté concernant ces solidarités, elle ne détaillait pas les mécanismes qui structurent cette réciprocité et son fonctionnement concret.

Dans les années qui ont suivi, les travaux sur les solidarités familiales se sont multipliés, pointant notamment le rôle central des grands-parents. Claudine Attias-Donfut, Martine Segalen et Nicole Lapierre (2002) ont amplement contribué à mettre au jour le rôle de cette génération. Leurs travaux mettent la focale sur *l'esprit de famille* et modèrent également l'idée selon laquelle la famille ne

³ Pour une recension à propos de ces débats, voir notamment Duvoux (2010) et Lazarus (2012).

subsisterait plus que sous sa forme nucléaire, libérale, associative et individualisée, pétrie de liens faibles telle que l'a décrite François de Singly (2012). En raison de l'augmentation de leur espérance de vie, les grands-parents occupent un rôle charnière (Attias-Donfut et Segalen, 2007) car ils prennent part à la prise en charge des enfants ainsi qu'à leur éducation, à un double niveau : d'une part, ils permettent à leurs enfants et plus particulièrement aux femmes/mères de se maintenir dans l'emploi ; d'autre part, ils disposent souvent de ressources économiques leur permettant de soutenir financièrement leurs enfants et leurs petits-enfants, par des dons réguliers ou ponctuels.

D'autres travaux étudient les formes de solidarité descendante et soulignent l'importance des dons d'argent ou de biens en vue d'éviter la pauvreté ou les risques de déclassement qui menacent la génération suivante⁴. Plusieurs de ces travaux insistent sur les coûts de ces transferts. Evelyne Ribert (2005) estime par exemple qu'« *entretenir cette fiction* [qui voudrait que des dons n'aient aucun coût] *protège les deux parties : d'un côté, elle évite que l'allocataire ne soit humilié et ne devienne l'obligé du donateur, de l'autre, elle garantit au donateur que le donataire ne cherche pas à profiter de lui et limite le poids de l'aide qu'il apporte* » (Ribert, 2009-2010, p. 3). De même, Attias-Donfut, Lapierre et Segalen (2002, p. 116) insistent sur « *les excès de l'aide* [qui] *emprisonnent et assujettissent à la fois le pourvoyeur et le dépendant* ».

Souvent utilisée dans les études qui viennent d'être citées, la notion de *solidarités familiales* – ou *d'entraide familiale* (Attias-Donfut et Litwin, 2015) – nous semble relativement statique car elle décrit un transfert unilatéral et rend mal compte, à notre sens, des contreparties – morales et économiques, notamment – qui structurent les pratiques d'aide. C'est pourquoi nous lui préférons le terme d'*économie domestique*, plus dynamique et qui englobe les échanges et transactions qui se trament au sein de la famille, qu'ils fassent intervenir de l'argent, des biens, des services, des obligations voire des formes de contrôle. Une approche en termes d'économie domestique permet de souligner l'intensité des réseaux au sein de la famille, avec ses circuits, ses alliances, ses soutiens, ses conflits, donc un réseau complexe.

Plusieurs travaux récents s'inscrivent dans cette filiation. On pense notamment à Florence Weber concernant la prise en charge des proches vulnérables et la manière dont les familles résolvent ce type de problèmes. Dans *Charges de famille*, Florence Weber et Agnès Gramain (2003, p. 9) entendent « *analyser les diverses modalités de la prise en charge des personnes dépendantes et leurs déterminants économiques et sociaux* ». Florence Weber prend ainsi l'économie comme objet d'étude, sans pour autant réduire les individus à des êtres calculateurs, à des *homo economicus*. Dans la lignée des travaux de Viviana Zelizer (2005), il s'agit de penser l'entremêlement de l'économique et du social, de l'affectif et du moral, notamment au sein de la famille et dans des situations de dépendance qui impliquent des dépenses, des choix en termes de prise en charge, etc. Dans la lignée des travaux de Weber et Gramain, à travers la notion de « parenté locative », Emilia Schijman (2016) montre quant à elle, à partir d'une enquête dans un grand ensemble de Buenos Aires, que la communauté de vie est susceptible d'entraîner de nouvelles voies de transmission des héritages, basées sur la solidité des liens entre deux personnes n'ayant pourtant parfois pas de liens familiaux entre elles. Une approche en termes d'économie domestique a l'avantage de décrire comment les personnes s'y prennent pour faire tenir la « *maisonnée* »⁵, quelles solutions elles adoptent, quels pactes elles scellent mais aussi

⁴ Voir aussi Axel Pohn-Weidinger (2018, à paraître), qui analyse les comptes d'une femme qui s'endette pour sa petite-fille afin de maintenir la trajectoire familiale.

⁵ Nous reprenons à notre compte la définition de la maisonnée selon Florence Weber *et al.*, pour qui la maisonnée ne se réduit pas à une communauté de résidence et fait intervenir des personnes qui ont des liens juridiques différents, qui vont de l'obligation alimentaire à la rémunération. La maisonnée est organisée autour d'une « cause commune », selon l'expression de Sibylle Gollac, c'est-à-dire l'identification de personnes qui sont plus particulièrement en situation de dépendance et autour desquelles plusieurs personnes s'affairent, qu'elles

comment ils se rompent. Seule la description ethnographique – notamment par l'intermédiaire d'études de cas portant sur une temporalité longue – peut permettre de comprendre comment ces pactes se forgent ou se fissurent, menaçant alors de faire apparaître la violence ou la menace, car la plupart de ces transactions ont lieu en dehors de tout marché régulé. De plus, la force de l'obligation morale peut être un puissant vecteur d'engagement à prendre en charge ou à supporter quelqu'un d'autre.

Une autre influence, relativement proche de ces travaux, porte plus particulièrement son attention vers les pratiques de *care*, en s'intéressant aux conditions dans lesquelles il s'effectue. L'une des dimensions importantes dans ces travaux consiste à ne pas considérer les activités de soin comme un « donné » – « *a given* » (Han, 2012, p. 24) – mais de rendre compte de la dimension problématique qu'elles ont pour les acteurs. Dans un article, Clara Han (2011) développe ainsi une ethnographie pointue de la vie d'une maisonnée située dans un quartier pauvre de Santiago du Chili. Elle livre une description fine des circonstances historiques, politiques et économiques dans lesquelles ces vies sont ancrées. Dans cette maisonnée, vivent les parents, propriétaires du logement, ainsi que plusieurs de leurs enfants adultes. L'une de leurs filles, en couple avec un homme, connaît de nombreux problèmes : addictions aux drogues, violences conjugales, etc. La mère prend en charge certains besoins du couple, achetant par exemple à crédit une chaîne hi-fi afin que son gendre dispose d'une musique qui le calme et qui épargne ainsi à sa fille les disputes et violences quotidiennes. L'auteure montre que le *care* est encastré dans un réseau à la fois économique et moral, tout en explorant les points de rupture et les recompositions. Le temps long que requiert la démarche ethnographique permet à Clara Han d'observer les conflits moraux qui animent les dispensateurs de *care* (*care givers*), en raison de conduites jugées déviantes ou de la fragilisation des équilibres économiques internes à la maisonnée. Ces travaux permettent de pointer une question qui anime également notre recherche, à savoir comment et pourquoi des personnes s'investissent ou se désinvestissent dans les pratiques de *care*, question également posée par la philosophe Joan Tronto (2009) sans pour autant qu'elle apporte de réponse claire, faute d'enquête de terrain. L'ethnographie des pratiques de *care* apporte ainsi un regard nouveau sur le temps long des prises en charge et des hébergements, que les seuls récits sont souvent peu à même de souligner.

Une **deuxième famille de travaux s'intéresse aux conséquences des séparations conjugales et à leurs conséquences** (monoparentalité, vécu de l'isolement, transactions entre parents, difficultés de garde, rôle du parent non gardien, exercice de sa parentalité). Les premiers travaux sur cette thématique remontent à la fin des années 1970. C'est à ce moment que la notion de monoparentalité commence à s'imposer, sous la plume d'Anne-Marie Estève et de Colette Verlhac (1977) ou de Nadine Lefaucheur (1986). La Cnaf commence alors à prendre en compte certaines transformations des formes familiales – notamment l'augmentation et la banalisation du nombre de séparations et de divorces, donc leur banalisation – et à considérer l'importance de ne plus stigmatiser les moins légitimes⁶, déplacement synonyme de la neutralité du droit vis-à-vis des formes familiales (de Singly, 2012).

Une partie de ces travaux s'est depuis focalisée sur le vécu des mères de familles monoparentales, très majoritaires parmi les parents gardiens, insistant notamment sur les problèmes de garde et d'accès à l'emploi. Les situations de monoparentalité contredisent souvent l'idéal libéral, suivant lequel la dissolution des liens conjugaux est une éventualité ayant pour horizon la liberté et l'épanouissement personnel. L'individu libre étant au cœur du projet politique libéral contemporain, la vie conjugale peut être remise en cause lorsqu'elle entame l'autonomie des personnes (Breviglieri, 2009). Pourtant, dans les familles monoparentales populaires, cette autonomie est mise à mal : d'une part, les ressources

soient membres de la famille ou professionnelles. Nous nous limitons pour notre part aux membres de la famille. Voir Agnès Gramain et Florence Weber (2012, p. 23). Voir aussi Sybille Gollac (2012).

⁶ Pour rappel, les termes auparavant utilisés étaient ceux de familles « incomplètes » ou « anormales ». Voir Benoît Céroux (2014, p. 17).

des femmes risquent de se limiter aux allocations et donc de se situer à un niveau très bas ; d'autre part, ces familles monoparentales deviennent l'une des cibles privilégiées des services sociaux et éducatifs qui pointent leur fragilité et remettent plus fréquemment en cause les compétences et les modes éducatifs parentaux. Jacques Commaille (1996) a ainsi souligné que si la séparation conjugale peut être vécue comme un événement positif par les femmes qui disposent de revenus du travail confortables, les plus fragiles d'entre elles sont aussi les plus exposées aux risques sociaux.

Un autre angle d'approche consiste à étudier la place et le rôle des pères lorsqu'ils ne vivent pas avec leurs enfants. D'une manière générale, ces travaux constatent que, lorsqu'ils ne sont pas sous leurs yeux, les enfants deviennent une préoccupation moindre pour les parents « non gardiens », la plupart du temps les pères. C'est ce que souligne Pascale Jamouille (2008), qui étudie les métamorphoses de l'identité masculine dans les grands ensembles belges francophones, ainsi que Daniel Bertaux et Catherine Delcroix (1990), qui se sont interrogés sur le devenir des relations entre pères non gardiens et enfants. Certaines recherches ont étudié l'implication des pères, notamment depuis 2002 et la possibilité de mettre en place des gardes alternées. Cette disposition a sans doute accéléré le regard sur la paternité. Ainsi, ces dernières années, les travaux portant sur le rôle des pères se sont multipliés, notamment lorsqu'ils se partagent la garde de leurs enfants avec les mères. Agnès Martial (2012) note ainsi l'implication de plus en plus grande des pères et la transformation progressive de la paternité, dans tous les milieux.

Dans les années 1990, la sociologie de la famille a par ailleurs porté son regard vers les effets des nouvelles alliances des parents sur la parenté et la parentalité, ce que certains ont appelé les *recompositions familiales*. Comment les beaux-parents participent-ils à la prise en charge des enfants qui ne sont pas les leurs ? Selon Maurice Godelier (2004, p. 567), ces recompositions donnent lieu à une « *parenté purement sociale* », tandis que Claude Martin (2001) s'intéresse aux cohabitations dans des familles recomposées. Si ces travaux permettent de réfléchir sur la *parenté du quotidien* (Weber, 2013), les études sur les familles recomposées distinguent rarement les conduites en fonction des milieux sociaux, alors même que l'on sait que la garde alternée est bien plus fréquente dans les classes supérieures qu'en milieux populaires.

D'autres travaux se sont penchés sur la circulation des enfants et leur prise en charge par d'autres personnes que leurs parents biologiques. Du côté de l'histoire, le placement en nourrice a fait l'objet de recherches nombreuses (Jablonka, 2006 ; Rollet-Echallier, 1990). André Burguière (1986, p. 644) souligne ainsi que, durant l'époque moderne, « *la famille nucléaire est largement ouverte sur la société environnante grâce au placement des enfants et la circulation des domestiques que cet usage entretient* ». C'est sans doute l'anthropologie qui a le plus étudié la circulation des enfants, ses raisons et ses modalités. Dans un livre synthétique, Suzanne Lallemand (1993) regroupe ainsi les nombreux travaux sur le sujet, principalement anglo-saxons. L'auteure souligne notamment les significations variées de la cession d'un enfant, puisqu'il s'agit tout autant d'une pratique venant des milieux favorisés que des classes pauvres. En ce sens, on ne saurait réduire la circulation des enfants à une simple réponse à un état de pauvreté. Mais ce qui importe encore plus, ce sont les distinctions dans les manières de circuler et la diversité des adultes référents des enfants. Goodenough a ainsi montré que l'on peut distinguer les adultes qui ont des « *droits juridiques primaires* » sur les enfants de ceux qui disposent de « *droits secondaires* » (cité par Lallemand, 1993, p. 28). Quant à Carroll, il a conceptualisé les notions de multiparentalité, pluriparentalité et de parenté additionnelle, soulignant les multiples configurations possibles dans l'éducation des enfants (cité par Lallemand, 1993, p. 28). Enfin, Brady (cité par Lallemand, 1993, p. 28) a distingué plusieurs formes de circulations : à un extrême, se trouve l'adoption, « *marquée par l'effacement complet de la position initiale de l'individu dans sa première configuration parentale* » ; à l'autre, on trouve le « *fostering momentané, qui*

préserve l'identité familiale d'origine ». Grâce à cette palette, on distingue alors des pratiques diverses, qui vont de l'hébergement temporaire d'un enfant à la création de nouveaux liens de filiation, qui peuvent être enregistrés administrativement.

L'anthropologue Claudia Fonseca (1985) a quant à elle observé la circulation des enfants dans les favelas au Brésil. Elle s'est intéressée aux « *structures de parenté dans un groupe de bas revenu* » (1985, p. 991), remarquant un « *taux élevé d'enfants en circulation* » (1985, p. 993). Selon elle, la circulation des enfants n'est pas seulement une « stratégie de survie » mise en œuvre suite à une séparation du couple parental, donc à une situation ponctuelle de « crise », mais un invariant que l'on retrouve sur plusieurs générations de familles pauvres, comme une part de la culture populaire. À son sens, la circulation des enfants est donc un trait caractéristique des classes les plus pauvres, pas une solution mise en œuvre sporadiquement afin de contrer l'appauvrissement. En affirmant cela, elle revendique une posture non moraliste et non normative. Selon elle, considérer cette circulation comme une simple stratégie d'évitement de la pauvreté revient à faire de la famille conjugale « *la forme « normale » de reproduction et que seules des circonstances économiques exceptionnelles peuvent expliquer une divergence par rapport à ce modèle* » (1985, p. 996). Fonseca montre ainsi que des pratiques de « dons » d'enfants existent depuis longtemps dans les familles pauvres et souligne ce qu'elle ne nomme pas parenté pratique mais qui s'en rapproche, à savoir le fait qu'aux côtés des liens de sang et de filiation, cohabitent également des liens du « quotidien », susceptibles de faire dire aux enfants devenus adultes qu'ils ont plusieurs mères.

2. LES AXES DE LA RECHERCHE

Quatre grands axes de recherche structurent cette recherche, que nous retrouverons tout au long de ce rapport.

Le **premier s'intéresse à la cartographie des prises en charge des enfants**. Il s'agit d'établir qui héberge, s'occupe ou garde les enfants. Sur quel réseau le parent prend-il appui ? Y'a-t-il des circuits privilégiés, des personnages-clés ? Comment fonctionne la parenté quotidienne, qu'elle prenne la forme d'un hébergement ou d'une aide appuyée et régulière ? Pour quelles raisons les proches apportent-ils leur soutien ? Ces prises en charge changent-elles de visage lorsque l'enfant grandit ? Une cartographie des divers lieux de prise en charge des enfants, parfois sur plusieurs années, permet de comprendre où s'exerce la protection des enfants dans les réseaux de proximité.

Le **second axe se focalise sur le rôle des hommes dans les familles monoparentales, qu'ils soient pères ou beaux-pères**. Alors que certains travaux soulignent leur absence dès qu'ils ne vivent plus avec leurs enfants (Cadolle, 2001), peut-on tout de même repérer leur implication, même en pointillés ? À l'inverse, comment expliquer leur disparition de la vie de l'enfant ? Lorsqu'ils n'ont pas leurs enfants sous les yeux, comment les pères les considèrent-ils ? Quels types d'arrangements trouvent-ils avec leurs ex-compagnes ? D'ailleurs, qu'exigent les femmes de leurs ex-compagnons ? Assiste-t-on à d'intenses batailles judiciaires pour savoir qui peut s'en occuper et qui doit payer ? Lorsqu'ils occupent le rôle de beaux-pères, comment les hommes participent-ils à l'éducation et à l'entretien des enfants qui ne sont pas les leurs ? Deviennent-ils des deuxièmes parents ? Quel est l'impact de la pauvreté et du sous-emploi dans l'exercice de la fonction paternelle ?

Le **troisième axe prend pour objet l'emploi des mères de familles monoparentales**. On considère souvent que les mères de familles monoparentales sont souvent *empêchées* de trouver du travail, pour des raisons multiples : absence de qualifications, problèmes de garde, non incitation à chercher un emploi, etc. C'est pourquoi les propositions affluent lorsqu'il s'agit de trouver des solutions adéquates pour permettre à ces mères de concilier vie professionnelle et vie familiale. Sans pour autant contester

ces pistes, il nous paraît possible de poser la question de manière différente, en nous demandant quelle proximité existe entre les mères des milieux pauvres et le monde du travail : et si la recherche d'un travail était un horizon lointain pour ces femmes ? Et si la *fonction parentale* l'emportait, au point que la recherche d'un travail ne soit pas prioritaire ? Et si, plus largement, il fallait prendre en compte les rôles sexués des hommes et des femmes pour mieux comprendre les rapports des mères de familles monoparentales au travail ? Plutôt que d'interroger le seul rapport des hommes et des femmes de familles monoparentales aux fonctions parentales, il paraît nécessaire de questionner le rapport au travail et la division des rôles sexués entre hommes et femmes des milieux populaires précaires. En d'autres termes, même lorsque les parents vivent ensemble, les conceptions de la fonction parentale nous intéressent, car elles disent quelque chose de ce que l'on observe lorsqu'il y a séparation et qu'il faut alors s'occuper des enfants, partager leur garde ou leur entretien. Nous verrons ainsi que, dans les milieux pauvres, la fonction parentale s'exerce de manière assez similaire à celle que décrivait, il y a une trentaine d'années, Olivier Schwartz (2012).

Le **quatrième axe entend éclairer la valeur de l'enfant** en cherchant à décrire les transactions qui se déroulent autour de la garde, de l'entretien et de la prise en charge des enfants. Il s'agit de mieux comprendre ce qui conduit à l'implication de la parenté dans l'entretien et la garde des enfants et nous aborderons la question des contreparties. En ce sens, nous proposons, à la manière de Clara Han, de ne pas considérer le *care* comme un « donné » (*a given*) mais comme un ensemble d'activités qu'il s'agit d'observer en acte (Han, 2012, p. 24). Nous verrons qu'il peut certes s'agir d'argent, mais que les gains peuvent aussi être symboliques, à la fois sur des plans moraux – ne pas laisser tomber le faible – et matériels, en revendiquant par la suite un droit au soutien, une forme de contrepartie qui s'applique parfois de nombreuses années après une prise en charge. Nous comprendrons ainsi que les échanges qui se trament autour des enfants s'encastrent dans une temporalité longue et n'existent pas seulement de manière synchronique. L'étude des comptes mentaux permet de comprendre que pour ceux et celles qui apportent leur soutien, se joue aussi une forme d'assurance sur l'avenir et les risques de dépendance future.

3. LA MÉTHODE ET LES TERRAINS D'ENQUÊTE

La méthode est ethnographique et regroupe de nombreuses observations ainsi que des récits portant sur la prise en charge des enfants.

3.1 LE LIEU DE L'INVESTIGATION : LA VILLE DE BERLION

L'investigation s'est déroulée dans une ville normande que nous nommons Berlion, par souci d'anonymat. Il s'agit d'une commune d'environ 17 000 habitants, marquée par un passé industriel aujourd'hui quasiment révolu. La plupart des personnes auprès de qui l'enquête a eu lieu habitent dans des logements HLM, qui se trouvent dans divers endroits de la ville. Une partie d'entre elles a vécu dans l'ancienne cité de transit de la commune, fermée dans le courant des années 1980. Construit après la circulaire de 1972 portant création de ce type d'habitat⁷, cet ensemble a accueilli les populations les plus pauvres de la ville, qui habitaient auparavant dans l'habitat précaire érigé dans l'immédiat après-guerre ou dans les immeubles insalubres du centre-ville. Les loyers impayés et la réputation de la cité de transit ont conduit la municipalité à reloger les habitants entre le milieu et la fin des années 1980, la plupart en habitat social, quelques-uns dans le privé.

Le quartier du Brodut, où habitent plusieurs personnes auprès desquelles l'enquête s'est déroulée, est situé à proximité du centre-ville et abrite principalement de l'habitat social, récemment réhabilité, trois barres d'habitation ayant été détruites en 2011. S'il n'existe pas de statistiques spécifiques à ce

⁷ Les cités de transit ont été créées par la circulaire du 19 avril 1972. Elles étaient destinées à résorber l'habitat insalubre et à insérer ses habitants dans l'habitat « ordinaire », par une action socio-éducative.

quartier, l'INSEE a scruté la ZUS (Zone urbaine sensible) qui recouvre les quartiers du Brodut, du Roubion et des Peupliers, tous situés dans diverses zones de la commune de Berlion. Dans cette ZUS, le taux de chômage atteint 18,8 %, contre 15,1 % à l'échelle de la commune de Berlion et 11 % dans l'unité urbaine, qui comprend une grande ville. Les personnes vivant du Revenu de solidarité active (RSA) ou de l'Allocation adulte handicapé (AAH) y représentent plus d'un tiers de l'ensemble des personnes bénéficiant de ces prestations sur l'ensemble du territoire de la commune. Enfin, 23,8 % des foyers de la ZUS sont considérés comme des familles monoparentales, contre 22,7 % sur la ville de Berlion et 16,5 % sur l'ensemble de l'unité urbaine.

Depuis le déclin de l'industrie, l'emploi s'est raréfié dans la ville de Berlion, qui ne cesse de se paupériser. Depuis 1968, la population a diminué de plus de 2000 habitants, même si elle paraît aujourd'hui stabilisée. Lorsqu'on circule dans la ville, on est frappé par le nombre de commerces fermés et d'immeubles abandonnés⁸. Les classes moyennes et supérieures ont déserté la ville pour s'installer dans la campagne environnante, qui fourmille de lotissements récents. Ainsi, les cadres et professions intellectuelles supérieures ne représentent que 3,6 % de la population active de la ville, contre 21,3 % pour les ouvriers ou 20,3 % pour les personnes sans activité professionnelle autres que les retraités. Les classes populaires n'habitent donc pas exclusivement dans les cités HLM en périphérie de la ville, puisque les frontières entre quartiers paupérisés et quartiers plus favorisés ne sont pas nettes : une partie du parc privé, plutôt dégradée et aux loyers assez bas, est ainsi occupée par les classes populaires les plus précaires.

3.2 UNE DÉMARCHE ETHNOGRAPHIQUE ENTRE RÉCITS, OBSERVATIONS ET DOCUMENTS PERSONNELS

L'enquête a débuté à l'automne 2014, lorsque nous avons repris contact avec plusieurs familles connues ou rencontrées succinctement lors d'investigations précédentes. Le dispositif d'enquête mis en œuvre est ethnographique au sens où nous avons répété notre présence durant plusieurs mois auprès de plusieurs familles, alternant observations, entretiens enregistrés, discussions informelles, accès à des documents personnels. D'un point de vue méthodologique, les interrogations que porte cette recherche conduisent l'enquête dans deux directions complémentaires, qu'il nous faut détailler.

3.2.1 L'OBSERVATION DES MODES DE VIE

La compréhension des modes de vie des personnes, des liens que les membres d'une maisonnée peuvent avoir entre eux, de leurs pratiques de consommation, de leur vie quotidienne, constitue le premier axe méthodologique. Pour rendre compte de cela, l'observation directe reste le moyen le plus sûr. C'est pourquoi nous avons choisi de répéter notre présence dans plusieurs familles en tentant de « *réduire la perturbation* » que celle-ci génère invariablement (Schwartz, 2012, p. 46). C'est en nous rendant au domicile des personnes à plusieurs moments de la journée (le matin, le midi, après le repas, l'après-midi, le soir) ou du mois (entre le début et la fin du mois, les variations peuvent être fortes) que certains faits nous sont apparus prégnants. La variation des moments d'observation et de présence permet un surplus de connaissance et de compréhension.

C'est par exemple en passant régulièrement le midi dans certaines familles, juste après l'heure du repas, que nous avons constaté que le déjeuner est presque systématiquement éludé dans les familles les plus précaires, à peine quelques tartines avalées sur un coin de table, qui permettent de tenir jusqu'au soir. Privilégier l'observation de longue durée permet de rendre moins visible sa présence et de se mettre parfois en retrait dans des interactions. Ainsi, on peut capter des bribes de négociations, des demandes, des injonctions ou des disputes, en observant certaines activités ordinaires qui se déroulent devant soi. Si l'effacement est impossible, la familiarité autorise l'accès à certaines scènes dont on est systématiquement exclu en cas de présence plus sporadique.

⁸ Les effondrements et incendies sont fréquents et conduisent la Mairie à procéder à des destructions préventives d'immeubles.

En outre, l'observation permet de saisir des informations qui, la plupart du temps, échappent à la possibilité du récit enregistré et ritualisé. Il est des aspects de la vie quotidienne qui sont passés sous silence par les personnes lors des entretiens et que l'enquêteur ne parvient pas à questionner s'il n'en a pas une connaissance directe, par l'intermédiaire de l'observation⁹. Dans la mesure du possible, nous avons cherché à questionner les personnes sur ce qu'elles faisaient ou avaient fait alors que le sens d'une interaction ou d'une pratique ne nous semblait pas établi. Ainsi, lorsqu'ils sont précédés par des observations – ce qui n'a pas été le cas pour tous –, les entretiens gagnent en épaisseur car les aspects qui étonnent l'enquêteur dans l'organisation de la maisonnée et dans la vie quotidienne peuvent y être abordés par la suite.

Nous avons plus particulièrement observé deux maisonnées, qui ont pour caractéristiques d'être depuis longtemps des lieux de passage, d'hébergement et de stationnement pour des enfants et des petits-enfants. En accompagnant certains des membres de ces maisonnées dans leurs activités quotidiennes (courses, tournée dans un guichet, visite à un proche, etc.), en stationnant dans les cuisines, en partageant parfois des repas, nous avons obtenu une vue précise des cohabitations, des pratiques ordinaires, des flux de personnes, des préoccupations quotidiennes et des transformations que ces maisonnées ont connues sur la durée de l'enquête. Nous avons établi un lien de confiance relativement élevé qui nous a permis de passer du temps auprès d'elles et de les questionner à intervalles réguliers.

Une telle présence n'est pas sans contreparties. À de nombreuses reprises, nous avons effectué des voyages en voiture au supermarché, à l'hôpital ou chez un proche, nous avons rédigé une lettre ou une attestation, nous avons opiné à un commentaire sur une personne. Parmi les ressources dont nous disposons, la voiture a constitué une monnaie d'échange primordiale en raison de sa rareté parmi les enquêtés et des besoins qui peuvent être les leurs¹⁰. Rendre service permet ainsi d'évacuer le risque de n'agir qu'en dérobant des informations, profitant ainsi tant aux enquêtés qu'aux enquêteurs qui éloignent ainsi une certaine culpabilité, eux qui ont peu à proposer en échange. En outre, cela nous a permis d'accéder à des séquences de la vie quotidienne qui s'observent peu, en raison des difficultés à négocier sa place, comme ce fut le cas au guichet des institutions ou lors des courses au supermarché. La première famille dans laquelle nous avons passé beaucoup de temps, c'est celle de Rita Grasset¹¹, une femme de 60 ans, qui a eu trois enfants, plus de dix petits-enfants et plusieurs arrière-petits-enfants. Elle a hébergé ou héberge encore plusieurs membres de sa famille ou des amis, pour des raisons diverses : expulsions locatives, séparations, etc. L'autre famille, c'est celle de Brigitte Valois, âgée de 65 ans, qui a elle aussi accueilli plusieurs de ses petits-enfants à son domicile. Dans les autres maisonnées, notre présence a été plus sporadique, même si elle a parfois été répétée à plusieurs reprises.

3.2.2 DES RÉCITS DOCUMENTÉS

Nous avons par ailleurs recueilli vingt-et-un récits enregistrés auprès des personnes rencontrées, parfois de manière répétée, auxquels il faut ajouter de nombreux récits informels. Les entretiens ont été effectués auprès d'un nombre supérieur de personnes car, dans certains cas, plusieurs étaient présentes : mère et fille, compagne et compagnon, etc.

⁹ À titre d'exemple, on ne repère les hébergés dans un appartement qu'en y stationnant et en découvrant que la personne, que l'on peut penser être un-e invité-e venu-e boire le café, pénètre régulièrement dans une chambre du logement. Ces observations questionnent l'enquêteur et peuvent faire l'objet d'échanges ultérieurs qui permettent d'obtenir des précisions sur le statut de la personne et les transactions qui lui permettent de se maintenir dans le logement.

¹⁰ Agnès Roche (2016, p. 27) a fait une observation similaire dans un territoire rural, à l'habitat beaucoup plus éparpillé, le Livradois-Forez, où la proportion de ménages sans voiture est là aussi importante.

¹¹ Tous les noms et prénoms des personnes ont été modifiés.

Ces récits recouvrent d'abord le passé, en sollicitant la mémoire des personnes, auxquelles nous avons demandé de raconter des faits qui se sont parfois déroulés il y a dix, vingt, trente ans, voire plus pour les personnes âgées de 60 ans. Nous avons également sollicité des récits du contemporain, dans la mesure où nous avons demandé aux personnes d'explicitier les raisons d'un hébergement, la manière dont elles s'arrangent pour la garde d'un enfant, etc. Pour chaque personne, nous avons cherché à retracer les cohabitations qu'elles ont connues, les proches qui ont participé à leur éducation ou les enfants qu'elles ont élevés, les alliances, les remariages, les mises en ménage, les ruptures conjugales, les périodes de travail, l'épaisseur et la quotidienneté des liens avec les proches, l'intensité des sentiments pour les uns ou pour les autres.

Les entretiens ont donc été en partie rétrospectifs, avec tous les problèmes de mémoire et de recomposition que cela pose. Certains ne se rappelaient plus certaines séquences de leur vie et leurs souvenirs les plus prégnants n'étaient pas toujours ceux qui nous intéressaient le plus. Il nous fallait établir des durées, repérer des dates (de naissance, de présence d'un petit-enfant au domicile, d'hébergement chez une tante, etc.), ce qui constituait parfois un défi. Afin de parer à ces problèmes, nous avons initialement envisagé d'utiliser des fiches Ageven¹², afin d'établir sur papier et avec les personnes la chronologie des événements familiaux. Ce support s'étant avéré peu convaincant dans le cadre de cette enquête, nous avons dû nous en passer après avoir constaté l'échec de leur utilisation. Les sources écrites dont disposent les personnes à leur domicile ont en revanche offert un support utile à des récits qui, initialement, se calquaient assez mal sur ce que nous en attendions, à savoir une certaine exactitude dans les dates et les durées, une description précise des conditions matérielles de vie à un moment donné, une restitution des échanges économiques, etc. Sans doute ce récit « idéal » est-il celui des classes moyennes et supérieures, habituées à se raconter et qui ont connaissance d'un récit familial socialisé en diverses occasions. Certes, la plupart des personnes rencontrées à Berlion sont régulièrement amenées à parler d'elles-mêmes à l'assistante sociale ou au guichetier de la Caf et ainsi à déployer une biographie, mais la structure de ces récits diffère sensiblement de ceux que l'enquêteur sollicite.

C'est pourquoi l'accès à des documents administratifs aide à la compréhension. La résolution des énigmes suscitées par certains entretiens est passée par l'ouverture des « tiroirs domestiques » (Memmi et Arduin, 1999, p. 132), qui contiennent des documents permettant de remettre de l'ordre dans les souvenirs et de restructurer les récits. Nous avons ainsi tenté d'accéder aux supports écrits qui disent les comptes, les revenus, l'investissement économique dans un enfant. Dès que cela a été possible, nous avons sollicité les personnes pour accéder à leurs cahiers de comptes ou alors nous avons récolté certains documents temporaires, telles que des listes de courses, des documents attestant des repas payés par un père pour son fils, etc. Nous avons également pu lire des relevés de situation de la Caf avec certaines personnes, afin de connaître leur situation exacte au niveau des rentrées d'argent mensuelles. Reste que saisir les comptabilités est un exercice délicat et aléatoire, parce qu'elles sont majoritairement mentales et que la culture de l'écrit est inégalement répartie, forte chez certains, quasiment absente chez d'autres (Lahire, 2008). La « vie courante » est loin de systématiquement laisser des traces graphiques (Deshayes et Pohn-Weidinger, 2017).

Les personnes interrogées sont d'âges différents, entre 20 et 65 ans. Certains sont des enfants qui ont grandi dans plusieurs maisonnées, entre le domicile d'un parent et celui d'un autre membre de la famille. D'autres sont des grands-mères qui prennent ou ont pris en charge certaines de leurs petits-enfants. Mais les rôles ne sont pas établis une fois pour toutes, certains des plus jeunes étant eux-mêmes parents, parfois séparés et hébergés. C'est pourquoi les entretiens ont souvent recouvert des périodes différentes, car les personnes peuvent avoir circulé dans plusieurs logements durant leur

¹² Ces fiches ont été modélisées par Aurélie Damamme et Kurumi Sugita pour saisir la temporalité du travail de care. Voir Sugita (2014).

jeunesse et accueillir, une fois adultes, les enfants des autres. Sur la totalité d'une existence, les individus sont alternativement plus ou moins autonomes, comme l'ont souligné les études sur le *care* (Tronton, 2009). Dans les deux maisonnées que nous avons observées avec le plus de profondeur, nous avons procédé à des entretiens croisés, notamment chez Rita Grasset, puisque nous avons mené des entretiens avec elle, avec deux de ses enfants, avec son neveu ainsi qu'avec deux de ses petits-enfants qui ont vécu ou vivent encore chez elle.

3.3 LA CAF DE BERLION COMME RESSOURCE

Parallèlement, nous avons pris contact avec la Caf de Berlion, avec un double objectif. Il s'agissait d'une part d'avoir une vue d'ensemble des problématiques rencontrées et racontées par les agents de la Caf. Des entretiens ont été menés avec deux techniciens conseils de la Caf de Berlion, dont un spécialement en charge de l'attribution de l'Allocation de soutien familial. Un autre a été effectué avec une contrôleuse de la Caf pour comprendre de quelle manière elle évalue l'isolement des familles, puisque cette notion est au cœur de son travail.

Par ailleurs, des échanges ont eu lieu avec les travailleurs sociaux de la Caf de Berlion en charge d'accueillir et de prendre contact avec les parents nouvellement séparés. Ce dispositif s'inscrit dans les nouvelles missions de la Caf, mais aussi dans le tournant pris par de nombreuses institutions en faveur du soutien à la parentalité¹³. Lieu d'écoute, ce service a pour objectif de donner des solutions et des informations aux parents afin d'amortir la période de la séparation. Si la plupart des personnes ne viennent qu'une fois, certaines renouvellent leur présence et établissent des relations durables avec les travailleurs sociaux du service.

Par l'intermédiaire de ce service, nous avons effectué trois entretiens avec des femmes cheffes de familles monoparentales ainsi qu'un entretien avec un père, qui nous a présenté deux hommes de son entourage n'ayant pas la garde de leurs enfants et disposant eux aussi de faibles ressources. Les entretiens avec les mères, effectués dans les locaux du service, ont pu s'apparenter pour ces femmes à des épreuves auxquelles elles ont dû se soumettre, bien qu'elles aient explicitement eu l'occasion d'en refuser le principe. Dans le courant des entretiens, il nous a fallu à plusieurs reprises rappeler qu'il ne s'agissait pas d'évaluer les compétences parentales, les modalités de la séparation ou les prises en charge des enfants, mais de mieux cerner l'éventuelle circulation des enfants, les coûts de la garde, les transactions qu'elle implique, etc.

¹³ Au sein de la Caf de Berlion, le service social s'apparente en partie à un service spécialisé dans le soutien à la parentalité, en proposant un rendez-vous à chaque parent qui le souhaite dès que la Caf est informée d'une séparation. Les travailleurs sociaux peuvent orienter les parents vers certaines institutions et proposent également des moments de rencontres et de parole entre parents. Un tel dispositif se situe au cœur des pratiques nouvelles portées par certaines institutions, de prévention et d'accompagnement, dans la mesure où il ne s'agit pas de produire une aide ou une prestation précise, mais de redonner du « pouvoir d'agir » aux personnes en les rassurant et en leur redonnant confiance. L'émergence de ces dispositifs et le fonctionnement a été étudiée par Giuliani (2013).

4. PLAN DU RAPPORT

Ce rapport est divisé en 6 chapitres.

Le premier chapitre s'attache à décrire certains aspects généraux de la vie quotidienne dans les milieux populaires très précarisés, en explicitant les problèmes concrets posés par les faibles ressources et en montrant quelles stratégies les gens mettent en œuvre afin d'éloigner le risque d'appauvrissement.

Le **second chapitre** revient sur l'assignation des femmes au rôle de mère, qui permet de comprendre que lorsque des couples se séparent, elles héritent massivement de la garde des enfants, même en dehors de toute procédure judiciaire.

Le troisième chapitre explore les réseaux de soutien au parent qui a la garde des enfants, notamment les hébergements et les personnes qui prennent part à l'éducation des enfants, parmi lesquelles figurent en premier lieu les grands-mères.

Le **quatrième chapitre** cherche à expliciter la place des pères dans l'éducation et l'entretien des enfants dans les familles pauvres et met en exergue la prédominance des arrangements négociés.

Le **cinquième chapitre** questionne l'évidence selon laquelle les mères de familles monoparentales sont empêchées de travailler alors qu'elles le souhaiteraient ardemment. Nous verrons que se combinent en fait rareté du travail et représentations des rôles sexués dans les milieux pauvres.

Le **sixième chapitre** a pour objet les transactions autour des enfants. Il décrit comment le *care* apporté aux enfants doit être considéré comme une posture à la fois morale, économique et affective. L'étude approfondie d'un cas permet de mettre en exergue les transformations à l'intérieur d'une maisonnée et leurs effets sur la prise en charge des enfants.

CHAPITRE 1 – QUELQUES CARACTÉRISTIQUES DU QUOTIDIEN DES MILIEUX PAUVRES

Dans ce premier chapitre, nous allons décrire les réseaux de sociabilité qui structurent la vie des familles pauvres auprès desquelles nous avons enquêté, en les connectant aux problèmes économiques, moraux et affectifs auxquels leurs membres doivent faire face. La prise en charge des enfants des familles monoparentales n'est pas un fait social isolé et indépendant, elle prend place dans un univers plus large qui implique des échanges, des dettes, des postures morales, de la filiation, des sentiments.

Avant d'entrer plus avant dans la description des situations de monoparentalité et de prise en charge des enfants, il convient ainsi d'aborder les mécanismes de la pauvreté et de comprendre comment les gens tentent d'en éloigner le spectre. Grâce à cette description, nous poserons un premier jalon pour la compréhension des situations de monoparentalité et des arrangements pratiques qui se trament autour des enfants.

Quatre caractéristiques primordiales sont à approfondir : l'endettement dû aux ressources insuffisantes, les pratiques d'épargne, la fréquence des hébergements et enfin la recherche de protections à travers des alliances plus ou moins formalisées.

1. L'ENDETTEMENT PERMANENT, LE FUTUR INCERTAIN

La grande majorité des personnes auprès desquelles l'enquête se déroule disposent de revenus faibles, issus la plupart du temps du Revenu de solidarité active (RSA) ou de l'Allocation adulte handicapé (AAH)¹⁴. L'argent est un motif d'inquiétude permanent et se représente presque exclusivement sous la forme du manque qu'il faut combler et anticiper. Pour les bénéficiaires du RSA, le 7 du mois représente un moment clé car c'est le jour où il est versé sur les comptes des clients de la Banque postale, les plus nombreux. Ce jour-là, c'est la queue devant le bureau de poste du centre-ville, où chacun attend son tour pour récupérer tout ou partie de son argent.

C'est à cette période du mois que les commerces tournent à plein. Ceux qui le peuvent vont jusqu'au « Viande à Foison » ou à « Rectangle ». On achète alors un carton de 20 cuisses de poulet et on scrute les promotions qui permettent de remplir frigidaire et congélateur à moindre prix. Mais quelques jours plus tard, les comptes sont à nouveau à sec. Car entre les courses, le loyer qu'on paie en mandat cash et les factures, le solde s'épuise vite. La durée du mois est toujours trop longue. Chaque mois risque de creuser un peu plus la dette du mois précédent, avec les risques que cela comporte et son lot d'angoisse. On comprend alors mieux pourquoi personne ne pratique le virement ou le prélèvement automatique : sur le peu dont on dispose, il faut pouvoir être souverain et garder une marge de liberté qui permet de faire des choix lorsque la situation devient intenable, entre les factures de gaz, de téléphone – que l'on paie en cartes plutôt que de prendre un forfait – ou d'électricité, le loyer et la nourriture.

Prenons Brigitte Valois, une femme de 65 ans chez qui je me rends régulièrement. Veuve depuis quelques années, elle vit dans un appartement de type F3 dans une résidence HLM. Le loyer est de 415 euros, minorés par les 100 euros d'APL que la Caf verse directement au bailleur. Elle touche une

¹⁴ Leur principale source de revenus, c'est la Caf, avec laquelle les échanges sont réguliers. Le montant du RSA, lorsqu'il ne connaît aucune majoration, est de 524 euros mensuels pour une personne seule, tandis que celui de l'AAH est de 807, 65 euros.

pension de retraite et une maigre pension de réversion car elle n'a été mariée que deux ans, juste avant que son mari décède. En tout, elle a 1000 euros de revenus, hors APL. Si encore elle n'avait qu'elle-même à prendre en charge, cela irait, mais le problème, c'est qu'elle ne dépense pas son argent pour elle seule, étant donné qu'Abdel Valois, son petit-fils de 20 ans, vit par alternance chez elle. Elle l'élève en effet depuis son plus jeune âge et, bien qu'il ait une compagne chez qui il vit, les allers et retours sont fréquents – jusqu'à plusieurs nuits par semaines chez sa grand-mère –, au gré des scènes de ménage : « *Il bouffe tout, Abdel, se plaint-elle, et puis il a bon cœur, comme moi, alors il invite les copains à bouffer avec lui, quand ils font leurs parties de poker* ». Brigitte Valois est angoissée par les dettes qui s'accumulent peu à peu, notamment vis-à-vis de l'office HLM. Elle ne parvient pas à régler la totalité de son loyer chaque mois et sa dette, qui ne cesse de croître, se monte à 1290 euros au printemps 2015. « *Mais, ajoute-t-elle, si je paie un peu chaque mois, je ne serai pas expulsée* ». Dès qu'elle le peut, Brigitte Valois emprunte un peu d'argent à sa mère ou se rend à l'église de Mont-Saint-Aignan, où elle prie Sainte Rita, la sainte des causes désespérées, et où elle confie au prêtre sa crainte d'être expulsée et son souhait que la situation de son petit-fils se stabilise enfin.

Ce sont les dettes de loyer qui suscitent le plus l'angoisse. Chacun a déjà vécu – ou connaît quelqu'un qui en a fait l'expérience – le déménagement « à la cloche de bois » ou l'expulsion par les huissiers. La première fois que nous nous rendons chez Rita Grasset, âgée d'une soixantaine d'années, son neveu Kevin Sabin vient à notre rencontre et nous demande sérieusement « *vous êtes les huissiers ?* » Face à nos dénégations, la tension baisse d'un cran. Une telle remarque indique d'une part à quel point les dettes structurent le quotidien et un rapport inquiet au monde étranger et d'autre part que les débiteurs s'attendent à ce que les créanciers se manifestent à tout moment pour exiger un paiement. La menace est en permanence dans les esprits dès que la dette est allumée.

Se projeter, anticiper l'avenir, c'est donc au jour le jour ou au mois le mois dans les familles populaires les plus précaires. La césure est nette avec les classes moyennes et supérieures, pour qui la vie conjugale, le crédit, l'accès à la propriété, l'emploi stable, constituent autant de jalons permettant de penser sa vie à l'avance, de l'organiser en fonction des aspirations, des objectifs et des projets que l'on se fixe, parfois en anticipant ce qui se passera dans plusieurs années. Dans les milieux pauvres, l'année prochaine n'a qu'une existence virtuelle, tant elle est surpassée par l'inquiétude pour le futur immédiat.

Autre constat : malgré les éclaircies, il existe une conscience commune concernant leur brièveté et hormis les jeux à gratter, rien ne permet de croire durablement au miracle, d'autant plus lorsque l'âge avance. C'est pourquoi, malgré le faible montant de certaines dettes, l'angoisse est permanente. Si Brigitte Valois craint d'être expulsée en dépit d'une dette assez modeste, c'est parce qu'elle sait que sa situation financière ne pourrait s'améliorer qu'à la marge, qu'elle a des dépenses qu'elle ne parviendra pas à réduire et des rentrées d'argent qui ne s'épaissiront guère.

Pour les plus jeunes, la donne est différente et le futur moins nettement envisagé que pour ceux qui approchent ou dépassent la cinquantaine. Pour les hommes, le travail au noir, fréquent, constitue souvent un solide rocher sur lequel s'arrimer pendant plusieurs années. Néanmoins, travailler au noir expose à certains risques majeurs : la difficulté d'anticiper l'avenir, le problème du paiement lorsque n'existe aucune facture, la blessure toujours possible mais qui ne sera jamais considérée comme un accident de travail par la Sécurité sociale, mais aussi l'épuisement qui empêche de « faire carrière » dans le travail au noir durant quarante années. C'est une solution temporaire et il est rare de rencontrer des personnes qui ont travaillé au noir durant plus de 5 ou 10 années d'affilée.

2. ÉPARGNER, DÈS QUE C'EST POSSIBLE

L'anticipation de l'avenir est parfois rendue possible lorsque, momentanément, la situation économique s'améliore sensiblement ou lorsqu'il est possible de faire des provisions. Dans les familles pauvres, la nourriture est centrale et la peur du manque n'est pas une vue de l'esprit. « *Le midi, on ne mange pas* », cette phrase nous a été souvent répétée, notamment à la fin ou au tout début du mois, et nous avons pu constater que, lorsque repas il y a, il est le plus souvent frugal. Dès que c'est possible, chacun cherche à éloigner le spectre du frigo vide, du futur repas à assurer sans certitude, du repas du midi que l'on saute.

Il s'agit d'épargner, mais sous des formes particulières, qui privilégient les denrées alimentaires à l'épargne monétaire, beaucoup plus improbable. Cette épargne a pour vertu de s'assurer le manger mais aussi de lutter contre l'intempérance qui pourrait susciter des privations : lorsqu'il manque, l'argent peut brûler les doigts quand soudain il se fait moins rare. Des pratiques d'épargne relativement similaires existent en Amérique du sud où, dans les milieux pauvres, mettre de côté certains métaux (cuivre, fer, etc.) plutôt que de les transformer en argent sonnante et trébuchant permet d'éviter de céder à la tentation (Saiag, 2011).

Durant plusieurs semaines, nous avons suivi et accompagné Claudine Loncle, une femme de 65 ans qui vit au rez-de-chaussée d'une tour HLM et perçoit le minimum vieillesse. Durant la période hivernale, elle se rend chaque mercredi aux *Restos du cœur* dont les locaux se trouvent dans une ville voisine. Avec sa voisine et amie Anne-Sophie Gautier, elles prennent leurs caddies et s'en vont « *faire nos courses* », disent-elles. Elles connaissent parfaitement le fonctionnement des *Restos du cœur* : les dates d'ouverture et de fermeture des inscriptions et de la campagne de distribution, les papiers à ramener au début de chaque campagne, le plafond des ressources, les jours de distribution, les heures auxquelles venir, les horaires du bus, aller et retour. Chaque année, Claudine Loncle répète le même trajet. Dans les locaux des *Restos du cœur*, un petit café et une viennoiserie sont distribués en attendant son tour. Sur place, les gens se connaissent car on croise toujours les mêmes têtes qu'on salue, bénéficiaires comme bénévoles. Lorsqu'elle revient à son appartement, elle stocke l'ensemble des denrées dans un buffet massif. Au début de la saison de distribution, en décembre, elle garnit le meuble au point qu'il est entièrement rempli après quelques semaines de distribution : riz, pâtes, boîtes de conserve, paquets de gâteaux, etc. Claudine Loncle fait ses réserves et anticipe les coups durs qui ne manqueront pas d'arriver lorsque la distribution s'arrêtera, au début du printemps. Cette épargne n'est pas monétaire mais alimentaire, une prévoyance qui se rôde chaque année un peu plus.

Rita Grasset a elle aussi entassé les victuailles pendant plusieurs semaines lorsqu'elle a été en mesure de le faire. Lorsque son frère Gégé Grasset, lourdement handicapé, est parti à l'hôpital à la fin de l'année 2014, elle a continué à toucher sa pension d'invalidité pendant plusieurs mois : 1400 euros mensuels, sans avoir à payer l'association d'aide à domicile ou les couches. Alors, durant plusieurs semaines, elle nous demande régulièrement si nous pouvons l'accompagner au supermarché, souvent à « Triangle », en banlieue de Rouen, ou au *Leader Price* le plus proche, afin de « *faire le plein* ». Là, elle fait ses provisions. À « Rectangle », elle achète quantité de viande : barquettes de cuisses de poulet, viande hachée par 3 kilos (car à partir de cette quantité, c'est 6 euros le kilo), etc. L'espace de quelques semaines, Rita Grasset oublie la caleulette mentale qui fonctionne à plein régime en temps normal. Elle attrape les paquets de gâteaux par deux ou trois, les jette dans le chariot, scrute à peine les prix, s'empare d'une boîte d'éclairs au chocolat du rayon frais et en grignote un en parcourant les rayons. Les courses ne s'arrêtent qu'au moment où le caddie est rempli et que les dernières victuailles menacent de tomber au sol. En rentrant chez elle, Rita Grasset remplit les placards de la cuisine, le frigidaire et surtout le congélateur, signe de la bonne santé alimentaire du moment. Durant cette

période, elle met un point d'honneur à avoir constamment un congélateur rempli de viande et nous invite régulièrement à manger chez elle le couscous fait par son compagnon.

Faire des provisions lorsque c'est possible, voilà un moyen de contrecarrer momentanément l'incertitude du lendemain. Rita Grasset n'est pas dupe : elle présume que cette situation de bien-être économique va cesser, que son frère va être placé sous tutelle. Toutefois, elle veut en profiter momentanément et souhaite prendre les devants par rapport à des lendemains qui, elle n'en doute pas une seule seconde, seront moins fastes. Remplir frigo, placards et congélateur, inviter à manger, voilà des moments dont il faut profiter. Si les projections dans un futur lointain sont quasiment impossibles lorsque le manque économique est permanent, il est faux d'affirmer que, dans les milieux pauvres, il n'existe aucune anticipation et que le rapport à l'argent et aux biens de consommation est irrationnel. Les exemples qui précèdent prouvent le contraire et rappellent que la moindre amélioration des finances conduit à éloigner autant que faire se peut l'incertitude, au moins pour quelques jours ou quelques semaines, sans pour autant tomber dans l'ascétisme béat : c'est aussi dans ces moments que les consommations ostentatoires se font le plus.

Avec le loyer et les factures, la nourriture constitue la préoccupation la plus importante et le manque doit être éloigné à tout prix. Le frigo vide des pauvres, ce n'est pas celui des classes moyennes et supérieures qui le garnissent afin de s'éviter de retourner au supermarché dans les jours suivants, c'est celui que l'on ne peut pas remplir parce que l'argent manque. Ainsi que le souligne Jeanne Lazarus (2009, p. 31), « *l'anticipation de la pénurie fait parfois que la gestion la plus rationnelle est le stock* ». Remplir armoires et frigidaires lorsque la situation s'améliore, c'est-à-dire en début de mois ou lorsqu'une rentrée d'argent inhabituelle survient, revient à se garantir un avenir moins difficile que si l'on fonctionnait à flux tendu.

3. L'HÉBERGEMENT ET LA COHABITATION, ENTRE HOSPITALITÉ ET OBLIGATION

Si l'endettement est un horizon permanent, comment font les personnes pour en briser la spirale et l'éloigner autant que possible ? Comment chacun tente-t-il de se façonner une existence qui détourne autant que faire se peut le risque de l'expulsion, de l'endettement, de l'institution qui réclame, des huissiers ? Dans les milieux précaires, pour calculer les revenus, la seule prise en compte des allocations versées individuellement par la Caf ne suffit pas. En-dessous, de manière plus ou moins visible et plus ou moins souterraine, se trame toute une économie informelle qui répond à l'impératif d'amortir la pauvreté. Une pratique courante consiste, pour ceux qui disposent d'un logement, à héberger une ou plusieurs personnes, membres de la famille ou non. Pour les hébergés, solliciter un lit « *pendant quelques jours maximum* », selon la formule consacrée, évite de tomber à la rue.

Au moment où ils se mettent en place, ces hébergements sont le fruit d'une démarche morale du côté, qui consiste à atténuer les risques de vie à la rue qui guettent ceux qui en bénéficient¹⁵. L'hébergement est une mesure d'urgence, par laquelle l'hébergeur pare au plus pressé, car un membre de la famille, un ami ou une connaissance en a fait la demande et parce qu'une chambre vide pourrait servir à dépanner. « *J'allais quand même pas le laisser à la rue* » : cette maxime revient sans cesse chez ceux qui prêtent une chambre ou un canapé. Mais au-delà de la morale qui consiste à amortir la chute d'un proche, l'hébergeur espère souvent quelques gains de ce service et attend de l'hébergé qu'il participe, d'une manière ou d'une autre, à la sauvegarde de la maisonnée.

¹⁵ Jean-François Laé et Numa Murard (1996) ont montré que c'est lorsque ce réseau s'effrite, notamment en raison de l'épuisement des hébergeurs, que les hébergés basculent à la rue.

Prenons le cas d'Annick Guibert, âgée d'une soixantaine d'années lorsque nous la rencontrons, totalement déstabilisée par sa situation. En mai 2015, elle est expulsée de son HLM en raison des dettes locatives qu'elle a accumulées. Elle fait appel à Rita Grasset, qu'elle connaît depuis longtemps mais qu'elle ne voit plus guère. Elle a fait mentalement le tour de ses connaissances et lorsqu'elle s'est rendue chez Rita Grasset, celle-ci a accepté. Annick Guibert lui promet que ça ne durera pas, que son assistante sociale va lui trouver un nouveau logement, dans le privé probablement. Chez Rita Grasset, Annick Guibert est autorisée à prendre la chambre de Gégé Grasset, son frère handicapé désormais hospitalisé de façon permanente. Rita Grasset ne se voyait pas la laisser à la rue, elle a même acquis une réputation auprès de certains de ses proches, notamment de sa fille : « *ma mère, c'est la deuxième Coluche. Quelqu'un qui a faim, sa porte elle est ouverte, hein, il mange* ». Dans le même temps, une telle situation présente quelques bénéfices pour Rita Grasset. D'abord, Annick Guibert n'a pas son pareil pour éplucher les pommes de terre, ce qui soulage Rita Grasset d'une tâche qu'il faut constamment recommencer pour nourrir la maisonnée ; ensuite, elle se propose pour faire le ménage et elle donne également un peu d'argent qui sert à payer une partie des courses. Ainsi, Rita Grasset s'épargne la plupart des tâches ménagères tout en rendant service à cette amie. L'aide apportée est tout autant chargée d'une morale, qui veut qu'on ne laisse pas tomber une amie, que d'intérêts qui sont loin d'être dérisoires car ils déchargent en partie des tâches quotidiennes et rébarbatives. Reconnu fragile et vulnérable, l'hébergé est néanmoins tenu de s'impliquer dans la vie du lieu où il loge, à la fois par l'hébergeur et aussi par un sentiment de la dette qui veut qu'il rende des services pour marquer sa reconnaissance.

Bien que différent, le cas de Paul Lamour dessine également le brouillage des frontières entre sentiments, économie de survie et morale lorsqu'il y a hébergement. Paul Lamour est retraité depuis quelques années et perçoit une retraite de 1700 euros mensuels. Il se détache donc de la plupart des personnes que nous connaissons sur Berlion, à ceci près que ses comptes sont constamment dans le rouge. Sur son petit cahier, Paul Lamour note ainsi scrupuleusement chacune de ses entrées et dépenses et sa situation est très difficile : il paie un loyer de 530 euros, des charges fixes de 300 euros chaque mois (assurance habitation et scooter, électricité, gaz, impôts) et doit rembourser quatre crédits à la consommation souscrits ces dernières années, pour un montant total de 775 euros mensuels. Chaque mois, il est obligé de puiser dans ses maigres économies, qui fondent à vue d'œil. Paul Lamour vit seul depuis que l'un de ses fils, Stéphane, a été emprisonné après avoir longtemps habité avec lui. Gravement handicapé, Stéphane Lamour perçoit une allocation adulte handicapé et la sortie de prison, qui se profile à l'automne 2015, est un horizon qu'espère Paul Lamour autant qu'il le craint. Il l'espère car il estime que son fils sera mieux chez lui que dans l'hôpital psychiatrique dans lequel il vit depuis plusieurs années, mais aussi parce qu'il considère que cette cohabitation va grandement améliorer sa comptabilité :

« Il touchera sa cotorep, 700 et quelques. Il touchera ça et puis moi si j'ai une aide, je toucherai peut-être 300 ou 400. Et puis après, comme on m'a dit aux HLM, là, aux assistantes sociales, elle m'a dit "normalement, je devrais pas vous le dire, mais quand votre gars sera sorti, c'est à vous de venir me voir avec lui et puis nous on vous baissera le loyer". Vu qu'il sera à la maison. Parce que tant qu'il est pas ici, je paie en plein pot. Mais je pourrais même mettre le loyer à son nom, il paierait presque rien. Mais c'est compliqué. Parce qu'il suffit qu'un jour il s'en aille... »

Paul Lamour espère que tout ira mieux lorsque son fils reviendra vivre chez lui, d'autant plus qu'il lui a promis que sur son AAH, il lui donnera 300 euros chaque mois. Dans le même temps, il craint que son fils ne retrouve ses anciennes connaissances, qu'il reparte « *dans ses conneries* » et qu'il ne parvienne pas à le tenir. C'est pourquoi il affirme qu'il n'hésitera pas à le renvoyer à l'hôpital psychiatrique à la moindre incartade. Paul Lamour est donc confronté à un dilemme qui contient plusieurs faces : il aimerait profiter de sa retraite sans avoir l'angoisse de voir son fils mal en point, lui qui est le seul à lui

rendre visite ; dans le même temps, sa situation financière l'angoisse et il sait que le retour de son fils aura des effets bénéfiques ; d'autre part, il a quasiment toujours vécu avec son fils et se voit comme la seule personne sur laquelle il peut compter ; mais, dernier sentiment qui l'habite, il craint que son fils ne soit pas guéri et qu'il reprenne contact avec ses anciennes fréquentations, avec les risques que cela comporte.

On voit ainsi à quel point il est difficile d'établir clairement une raison majeure pour expliquer la prise en charge, l'aide ou le soutien. Il y a un entremêlement que les personnes elles-mêmes ne cherchent pas nécessairement à clarifier. Paul Lamour prendra en charge son fils car c'est le seul à pouvoir et à vouloir le faire. Il est le seul à lui avoir rendu visite à l'hôpital psychiatrique où il est enfermé, qu'il pleuve ou qu'il neige. C'est son fils, il est vulnérable et il ne veut plus le voir croupir à l'hôpital, là où il a tenté, à plusieurs reprises, de mettre fin à ses jours. Mais son fils peut aussi atténuer la spirale de l'appauvrissement dans laquelle il est pris, malgré une retraite assez confortable. Ayant été le seul à le soutenir pendant toutes ces années, il dispose quasiment d'un droit à prélever de l'argent sur sa pension d'invalidité et à faire valoir tous les droits auxquels il peut prétendre pour la prise en charge de son fils handicapé. Entre charge, gagne-pain, fils aimé et toujours soutenu, Paul Lamour dispose de plusieurs versions pour parler de son fils, aucune ne l'emportant jamais définitivement.

Nous retrouvons une telle configuration chez Rita Grasset, que nous avons déjà croisée précédemment et qui a vécu pendant plus de quarante ans avec son frère, Gégé Grasset, qu'elle a toujours eu avec elle au gré de ses déménagements. Touché par une méningite à l'âge de 17 ans, Gégé Grasset a vu son état physique empirer au fil des années, au point de passer ses journées dans un lit médicalisé et d'être l'objet de soins infirmiers et kinési thérapeutiques quotidiens. Mais pourquoi a-t-elle gardé son frère avec elle pendant tant d'années ? Pour certaines de ses connaissances, ça ne fait guère de doute, c'est la pension de Gégé Grasset qui a permis à Rita Grasset de tenir. Ainsi, au cours d'une discussion, Claudine Loncle lance les hostilités :

« ça va lui faire mal à Rita Grasset, s'il reste à Pointu¹⁶, le Gégé ». Sa copine Anne-Sophie Gautier rajoute : « elle pique du fric à son frère, hein. Elle en a rien à foutre, c'est pour le pognon qu'elle l'a gardé avec elle ». Nous leur répliquons que Rita Grasset prend soin de son frère et que c'est un peu comme un salaire qu'elle toucherait pour s'en occuper, que ça dure depuis 40 ans et qu'il n'est pas anormal de toucher un peu à cet argent. Mais rien n'y fait, impossible de les convaincre et Anne-Sophie Gautier s'indigne : « oh ! Elle lui faisait juste à manger quand il vivait chez elle, c'est tout », avant que Claudine Loncle ajoute : « elle a fait la même chose avec Bruno, son frère qui est mort, quand il était aveugle, elle lui piquait son pognon ».

Dans cette discussion, Claudine Loncle et Anne-Sophie Gautier émettent une critique habituelle lorsque l'on souhaite ternir la réputation d'une personne auprès d'une autre : seule la cupidité aurait poussé Rita Grasset à vivre avec son frère. Le fait de lui éviter de vivre en institution ne compte pas pour elles, qui disent ne pas voir où se situe la transaction entre le transfert économique et les services rendus à son frère par Rita Grasset. Or, pas plus qu'une version a-économique ne doit être prise en compte, celle d'une Rita Grasset uniquement motivée par l'appât du gain ne fonctionne. La prise en charge a un coût que Rita Grasset a constamment évalué durant sa vie et qui se pose beaucoup moins lorsqu'il s'agit d'un professionnel avec un patient. Mais dès que l'on est dans la famille, tout se passe comme si les personnes devaient agir solidairement, de manière désintéressée. C'est une fiction, qui a eu des répercussions sur la valeur des activités de prise en charge, de *care*, au sein du réseau familial,

¹⁶ Il s'agit d'un hôpital de long séjour situé à quelques kilomètres de Berlion.

dans la mesure où l'on délimite couramment la famille comme le lieu dans lequel l'argent ne devrait pas avoir sa place, sous peine de corrompre les relations entre ses membres¹⁷.

Ce mélange inextricable entre sentiments, obligation morale et gains économiques n'est bien évidemment pas exclusif aux milieux pauvres et traverse toutes les classes sociales. Prendre en compte ce triple aspect affectif, moral et matériel, comme l'a suggéré Viviana Zelizer (2005), se révèle néanmoins indispensable dans l'étude de la prise en charge des enfants. Dans les chapitres qui suivent, lorsque nous serons amenés à interroger les raisons qui poussent à héberger un enfant à son domicile, nous verrons ainsi que les motivations sont plurielles.

4. LA CONSISTANCE DES LIENS COMME COUVERTURE PROTECTRICE

Un dernier aspect mérite d'être souligné : il s'agit des alliances que les membres des classes populaires les plus précaires scellent dans le but de (se) protéger. Dans un quotidien menacé par la pénurie, les relations affectives, familiales, amicales sont innervées par la question économique. L'autonomie de l'individu est en effet entravée par ce manque, qui empêche d'agir pour soi-même, soit parce que les possibilités d'évasion sont très faibles, soit parce que le risque existe toujours, dès qu'on dispose d'un peu d'argent, d'être redevable ou sollicité pour un soutien financier. Compter sur le soutien des autres, c'est sceller des pactes avec eux, tout en s'engageant soi-même à « donner quelque chose », à participer à ces transactions. Nous avons pu observer ces pactes individuels par lesquels les personnes tentent d'assurer leurs arrières, à la fois économiquement et affectivement. Avoir quelqu'un « sur qui compter » est essentiel.

Revenons vers Claudine Loncle, que nous avons déjà croisée. À la fin des années 1960, alors qu'elle est âgée d'une vingtaine d'années, elle voit sa mère se mettre en couple avec un nouvel homme, peu après le décès de son père. Avec le nouveau compagnon de sa mère, rien ne va et elle se retrouve rapidement à la porte. Dans la cité où elle habite, elle trouve refuge chez Gilberte Lantier et son compagnon Paul Lamour. Bien qu'ils soient en surnombre dans leur petite maison, elle parvient à s'y faire une place. Elle se met même en ménage avec le frère de Paul Lamour, et se retrouve enceinte. Mais il boit, la frappe et elle se retrouve à nouveau à la rue. Gilberte Lantier lui propose alors de s'installer à nouveau chez eux, le temps qu'elle se trouve un nouveau logement.

Son récit, Claudine Loncle le mène cahin-caha, entre trous de mémoire, reconstitutions hasardeuses de la temporalité et contradictions, au gré des événements marquants et de ceux qu'elle souhaite oublier. Là n'est pas l'important. Ce qui compte, c'est le récit qu'elle fait de ses liens avec la famille Lantier-Lamour : pour elle, ce sont ses sauveurs, plus particulièrement deux d'entre eux, à savoir Gilberte Lantier, la mère aujourd'hui décédée, et Claude Lantier, l'un des fils, qui a quinze ans de moins qu'elle. Lorsqu'on l'accompagne au cimetière, elle dit « *tiens, ça c'est la tombe de ma mère, c'est comme ma mère, Gilberte Lantier* ». De Claude Lantier, elle ne cesse de dresser les louanges, « *il est sympa, Claude, c'est mon Claude, ça* », « *il me protège, hein, Claude* ». Pour elle, certains membres de la famille Lantier sont comme de sa famille, une valeur sûre, bien qu'il ne reste que Claude Lantier sur qui elle puisse véritablement compter, depuis la mort de Gilberte Lantier. Ce n'est pas une proximité nouvelle, c'est un ancrage dont Claudine Loncle ne cesse de rebâtir les fondations. En un sens, elle fait exister ces liens forts en les disant. Plusieurs fois, elle dit avoir été protégée par Claude Lantier, contre ses propres filles qui voyaient d'un mauvais œil sa relation nouvelle avec Jason Chevau, un homme

¹⁷ Selon Evelyn Nakano Glenn (2009), les femmes ont été exclues d'un certain nombre d'avancées sociales aux États-Unis parce que l'on considérait que les activités de *care* auxquelles elles participaient étaient situées en-dehors de tout marché, qu'il s'agissait d'activités privées, alors même qu'elles contribuaient à maintenir la force de travail ou à la renouveler par l'intermédiaire de l'éducation des enfants.

plus jeune qu'elle, ou contre certains voisins, qui l'insultaient. En échange, elle accueille souvent Claude Lantier pour faire « la bringue » avec Jason, son grand copain, et lui donne ses pièces jaunes à la fin du mois, lorsqu'il n'a plus d'argent.

Dans les milieux pauvres, les amitiés sont loin d'être totalement électives. On ne consulte pas son calepin pour savoir qui inviter à boire l'apéritif, avec qui on va aller se promener ou faire ses courses. Ce sont avant tout des amitiés obligatoires, qu'il faut constamment – c'est-à-dire tous les jours – nourrir et entretenir sous peine qu'elles s'étiolent. Les rapports des uns aux autres sont précaires, toujours suspectés d'être réversibles. Ce sont en fait autant des relations affectives que des pactes dans lesquels on s'engage. Être impliqué dans de telles relations, c'est aussi s'épuiser, être confronté à l'insupportable des relations quasi quotidiennes dans lesquelles se niche presque inévitablement la demande et la requête, dans un sens ou dans l'autre.

Lorsqu'une alliance qui a longtemps fonctionné se détériore et que les relations sont plus espacées, l'amertume prévaut. Prenons Brigitte Valois, que nous avons déjà rencontrée et qui a été très amie avec Rita Grasset pendant des années. Elle se remémore les nombreuses nuits qu'elle a passées chez Rita, dans le même lit, et qui lui permettaient de fuir son domicile où son petit-fils faisait la fête. Elle se rappelle également les grands repas que Rita organisait, les victuailles que l'on mangeait, qui n'étaient pas celles du caddie des *Restos du cœur*. Mais aujourd'hui que Rita Grasset s'est remariée, elle est amère : plus de grands repas, plus de nuits chez elle, beaucoup moins d'appels téléphoniques pour confier les angoisses sur la petite-fille ou le neveu. Rita Grasset ne compte plus vraiment sur Brigitte Valois, son centre de gravité s'est déplacé. Cette dernière doit reconfigurer son paysage amical et relationnel, établir de nouvelles alliances, raison pour laquelle son ancienne belle-sœur est souvent avec elle, à manger, l'aider à faire du ménage, à lui prêter un peu d'argent aussi.

Les relations interpersonnelles sont nourries constamment, elles sont autant source de protection que d'angoisse et de conflit. Il faut savoir que l'on peut compter sur l'autre, mais la stabilisation n'est jamais complètement garantie. Ici encore, il s'agit de relations teintées d'économique et d'affectif.

Que se passe-t-il alors lorsque les liens sont « de sang » ? Leur consistance est sans doute plus solide, car il s'agit alors avant tout d'une affaire morale, qui fait qu'une grand-mère ne peut pas refuser l'hébergement à sa petite-fille ou à son petit-fils, qui plus est s'ils ont des enfants avec eux. Personne n'a cependant la garantie que ces liens familiaux soient solides, et certains vivent partiellement isolés. C'est par exemple le cas de Paul Lamour, que nous avons évoqué précédemment. Au moment des fêtes de la fin d'année 2014, il a pu mesurer quelle place lui était accordée dans sa famille. Pour la soirée Noël, il a ainsi été invité par deux de ses filles, Jeanne et Carole. Il est content et soulagé d'avoir été invité, cela lui montre qu'il peut encore compter sur une partie de ses enfants et des enfants de sa femme décédée, qu'il a élevés. Certes, ses relations sont lâches avec une partie d'entre eux. Parfois même, il est fâché avec certains, qu'il ne voit plus du tout. Mais deux enfants sur huit, ce n'est pas si mal après tout. D'autant que les liens sont bien établis. Le risque est faible que ces relations se défassent d'un coup et que Paul Lamour se retrouve soudainement seul. Il s'attend donc qu'on l'invite pour le 1^{er} de l'an, mais ça n'est pas le cas. Paul Lamour fait donc son réveillon du 1^{er} de l'an seul, se cuisinant un petit repas amélioré.

Au sein de la famille, les différences de revenus font vivre la *solidarité obligatoire* (Laé et Murard, 1985). Lorsque les liens sont familiaux, cette obligation est difficilement évitable par ceux qui disposent de revenus du travail. Dans ce cas, seule une rupture franche ou un changement de ville peut permettre de se soustraire aux obligations. Prenons Claude Lantier et sa femme. Leur fille vit encore dans leur appartement et travaille depuis deux ans pour la société de HLM de la ville, pour un salaire d'environ 1400 euros par mois. Ses parents sont quant à eux tous deux au RSA et ne touchent que 660

euros. Dès le début du mois, la situation est difficile : avec un loyer de 247 euros, allocation logement déduite, il leur reste théoriquement à peine 400 euros par mois pour vivre. Dès le 15 du mois, c'est donc leur fille qui achète les courses et les grands pots de tabac que se partagent ses parents. Mais elle refuse catégoriquement de payer les bières de son père, raison pour laquelle elle ne lui donne jamais d'espèces pour aller faire les courses mais qu'elle y va toujours, avec son père ou sa mère, pour payer avec sa carte bleue. De ce point de vue, leur fille est en position de force et exerce un contrôle important sur toute la maisonnée. Mais dans le même temps, sa présence chez ses parents complique singulièrement ses désirs d'autonomie. Elle sait que si elle part, elle aura beaucoup de difficultés à assumer simultanément pour elle-même et pour les dépenses de ses parents. Elle aime se promener dans la ville avec sa mère – « *elles sont inséparables* », ne cesse de dire son père. De par sa place et ses revenus, leur fille est prise dans ce réseau de « solidarité obligatoire » qui fait qu'elle n'est ni en position de force ni de faiblesse. Si elle contrôle les dépenses de ses parents et qu'elle a le pouvoir de dire ce qu'il faut acheter, du fait notamment de ses revenus, elle est en même temps arrimée à l'appartement familial en raison du soutien qu'elle apporte à ses parents, que ne manque pas de lui rappeler son père¹⁸. En les quittant, elle craint qu'ils ne plongent financièrement, sachant qu'elle ne pourra contribuer de la même manière aux revenus du foyer.

5. CONCLUSION DU CHAPITRE 1

Le rapport à l'avenir incertain, l'argent qui manque constamment, les stratégies pour amortir les effets de la pauvreté, la solidarité familiale qui s'apparente à un transfert économique des ressources disponibles ou bien encore la nature hybride des raisons qui poussent à soutenir et à héberger un proche, sont des caractéristiques des vies dans les familles pauvres. L'argent qui manque structure les existences et occupe les esprits, car il s'agit de savoir comment demain pourra être sécurisé. Les comptes mentaux sont permanents, chacun cherche à assurer le futur immédiat, à savoir auprès de qui emprunter, à qui demander de rembourser un dû. Du fait du manque, l'argent irrigue les relations familiales et conjugales.

Dans les classes populaires les plus précaires, les existences s'emboîtent les unes aux autres, dans des rapports « d'interdépendance » permanents (Sigaud, 1996, p. 79). Ceux qui sont les plus précaires doivent se tenir au plus proche des autres, le plus souvent des membres de la famille, alors que ceux qui s'en sortent mieux tentent souvent de s'extraire des relations de proximité trop étroites. Les *caisses communes* (Schijman, 2014) sont nombreuses, elles indiquent les transferts d'argent de l'un à l'autre ou la mise en commun des ressources économiques ou matérielles, pour faire tenir la maisonnée. Tout revenu qui peut rééquilibrer les comptes est le bienvenu, avec le lot d'obligations que cela comporte. De ce fait, l'autonomie des individus est grignotée par les besoins qui structurent les existences, contraignent à cohabiter, à prêter de l'argent, à payer un caddie, etc.

Jusqu'ici, nous sommes restés à distance des enfants, de leur place et de leur prise en charge, lorsque le couple s'est délité et que seul un de leurs parents en a la charge. Le chapitre 2 propose de rendre compte des rôles sexués dans l'éducation des enfants en milieux populaires précaires. Il mettra en évidence la place centrale des mères et les raisons qui peuvent expliquer cet état de fait.

¹⁸ Lorsqu'on lui demande ce qu'il se passerait si elle quittait leur appartement, Claude Lantier répond qu'elle continuerait à les aider.

CHAPITRE 2 – UN COUPLE MÈRES-JEUNES ENFANTS

Les études sur le *care* ont montré que si les mères héritent massivement de la charge de la sollicitude et du soin, il s'agit avant tout d'une assignation et de la spécificité des liens qui unissent mères et enfant. Loin d'être « naturels », les liens entre la mère et l'enfant résultent d'une forme de retrait des hommes vis-à-vis des enfants. Si l'on en croit la plupart des études statistiques, cette dénaturalisation des liens mères-enfants est loin d'être un processus achevé. D'abord, les femmes sont massivement celles qui prennent un congé maternité ou qui réduisent leur activité salariée, les hommes restant peu nombreux à le faire en comparaison (Govillot, 2013). Ensuite, au quotidien, ce sont les femmes qui ont la charge du soin des enfants, notamment en bas âge. La division sexuée des rôles renvoie donc massivement les enfants vers le pôle féminin.

Un tel constat engage à réfléchir concrètement sur les processus qui font que les femmes héritent d'un rôle qui leur est très souvent assigné mais aussi sur la façon dont elles s'en saisissent. Il ne suffit pas, en effet, de constater l'assignation qui leur est faite. Encore faut-il approcher le vécu des mères et ce qu'elles disent et pensent du rôle qu'elles occupent auprès de leurs enfants, notamment lorsque le père ne vit plus avec elles. La question qui se pose est alors de déterminer comment cela se passe en cas de séparation. Comment comprendre que les femmes héritent massivement des enfants lorsque les couples se séparent ? Est-ce uniquement parce que les hommes ne veulent pas assumer le quotidien des enfants et s'en désintéressent ? Parce que beaucoup d'entre elles ne se voient pas se séparer des enfants ? Nous allons voir que plusieurs facteurs sont à prendre en compte pour expliquer le fait que les femmes prennent massivement en charge leurs enfants.

1. LES JEUNES ENFANTS, UNE CHARGE FÉMININE

Depuis quelques années, le « pouvoir » des femmes dans la prise en charge des enfants suite à une séparation est fréquemment dénoncé, notamment par des associations de pères qui accusent les mères de « captation » les juges aux affaires familiales de prendre le parti pris des femmes, en avançant l'idée d'une solidarité féminine. Selon ces organisations, les femmes disposeraient de droits supérieurs à ceux des hommes et hériteraient de la garde de manière massive, bénéficiant d'*a priori* positifs de la part de la magistrature.

Si les femmes héritent le plus souvent de la garde lorsqu'il y a passage devant le juge (Infostat Justice, 2015), ce qui pourrait en apparence légitimer de tels arguments, force est pourtant de constater que, lorsqu'aucun jugement du Juge aux Affaires Familiales (Jaf) n'intervient, ce sont aussi elles qui gardent les enfants. L'intervention de la justice vient d'ailleurs le plus souvent acter une demande de garde qui est bien plus sollicitée par les femmes que par les hommes (Le Collectif Onze, 2013 ; Cadolle, 2001). C'est massivement sur elle que repose leur éducation et leur entretien, notamment lorsqu'ils sont jeunes (Infostat Justice, 2015, p. 2). La justice entérine donc le plus souvent un état de fait, puisque, même sans séparation, les femmes sont celles qui participent le plus à l'éducation et à l'entretien des enfants.

D'où vient cette différence ? D'abord de la division de la fonction parentale antérieure à la séparation. Dans les milieux populaires, la tendance à l'égalité des rôles parentaux est sans doute moins forte que dans d'autres milieux. Ces niveaux d'implication distincts ont notamment pour fondement une assez stricte division des rôles sexués, notamment lorsque les enfants sont en bas âge. Au quotidien, il existe ainsi des espaces et des pratiques sexuellement différenciés, auxquels chacun se cantonne.

Prenons Sébastien Rouvel et sa compagne Stéphanie Louvier. Le couple a deux enfants, un fils âgé de 3 ans et une fille de 18 mois. Lorsque nous nous rendons chez eux, nous percevons rapidement que

chacun s'occupe des *affaires qui le concernent* : embauché dans une entreprise du bâtiment, Sébastien Rouvel y travaille 3 jours par semaine, les jours restants étant occupés par des activités connexes : achat, réparation et revente de petit électroménager, de mobylettes ou de scooters. Quant à Stéphanie Louvier, elle consacre la quasi-totalité de son temps à ses enfants, à l'entretien du foyer et aux tâches ménagères. Elle reste toute la journée à leur domicile avec Ambre, leur fille, et ne sort pratiquement que lorsqu'elle doit amener ou aller chercher leur fils Aurel à l'école. Le quotidien des enfants, c'est sa partie, Sébastien Rouvel s'occupant de pourvoir matériellement aux besoins de la famille par son salaire et ses activités. Ainsi, il ramène régulièrement des cadeaux pour ses enfants, comme en janvier 2015, lorsqu'il nous sollicite pour monter dans l'appartement une mini moto qu'il vient d'acheter pour son fils. Sébastien Rouvel et sa compagne fonctionnent comme beaucoup de couples qui se répartissent certaines fonctions.

Les rôles de chacun sont fermement séparés, si bien qu'hommes et femmes semblent parfois vivre sous deux régimes différents, chacun possédant ses attributs, ses espaces (les jardins ouvriers pour les hommes, l'intérieur pour les femmes), ses fonctions et ses impératifs. Les conséquences sont nombreuses et se repèrent notamment dans l'appropriation différenciée des rôles de père et de mère. Si les hommes des milieux populaires apprécient de se dire pères, ce n'est pas pour s'occuper quotidiennement de leurs enfants et gérer les tâches les plus banales, comme l'a également souligné Cadolle (2001). Ces tâches sont massivement dévolues aux femmes. Changer une couche ou donner le biberon, ce sont des activités étranges et étrangères à beaucoup d'hommes. Le récit de la naissance des enfants renvoie à la fierté d'être père et de poursuivre une lignée mais aussi, notamment lorsqu'il s'agit du premier enfant, à une expérience peu préparée : « *Je l'ai pris vite fait dans mes bras* », dit Steven Brosset en évoquant la naissance de son fils.

Afin de comprendre comment hommes et femmes envisagent la paternité et la maternité ainsi que la répartition des rôles, considérons la situation de Pamela Rousic, qui raconte comment elle est tombée enceinte et comment son compagnon a envisagé la nouvelle :

Enquêteur : Vous n'avez pas vécu du tout ensemble avec le papa ?

Pamela Rousic : non, on était restés ensemble 4 mois, et après je suis tombée enceinte.

Enquêteur : d'accord. Fin 2012, quoi.

Pamela Rousic : ouais, voilà.

Enquêteur : vous avez vécu ensemble ?

Pamela Rousic : non, on a juste vécu chez ma mère pendant 4 mois à peu près, après j'ai su que j'étais enceinte, puis il était content et...

Enquêteur : toi, tu voulais être enceinte ?

Pamela Rousic : ben on le voulait tous les deux, en fait. Des deux côtés, il était désiré. Mais il n'en voulait pas.

Enquêteur : c'est pour ça qu'il est parti ?

Pamela Rousic : non, apparemment, ce serait de ma faute.

Enquêteur : mais il ne t'a pas dit pourquoi ?

Pamela Rousic : non.

Alors qu'elle n'était pas encore majeure, Pamela Rousic a vécu avec son compagnon, un peu plus âgé qu'elle, chez sa mère. Que s'est-il passé ? Est-ce elle qui voulait à tout prix un enfant ? De manière surprenante, Pamela Rousic dit qu'elle et son compagnon désiraient avoir un enfant, mais que lui n'en voulait pas. Lui a-t-il donné son accord tout en lui demandant d'attendre ? S'est-il senti trahi lorsqu'il a appris qu'elle était enceinte et qu'elle voulait garder l'enfant ? On comprend en fait que tous deux n'ont pas voulu la même chose et que le départ de son compagnon correspond à l'annonce de la grossesse. Pour Pamela Rousic, l'arrêt de sa scolarité à l'âge de 16 ans a coïncidé avec l'envie d'avoir un enfant, elle qui dit n'avoir pas réellement envisagé de travailler à ce moment-là. Comme beaucoup

de femmes des milieux populaires les plus précaires, Pamela Rousic a vu dans la maternité l'occasion d'occuper un rôle valorisé et valorisant, même sans la présence d'un père.

Tout se passe comme si certaines femmes envisageaient l'absence du père comme un événement potentiel, considérant que l'entretien et l'éducation des enfants était avant tout de leur ressort, secondairement de celui du père, hormis d'un point de vue financier. Si la présence du père constitue un atout certain et qu'elle est souhaitée, son absence est envisagée comme un aléa possible, auquel de toute façon il faut faire face, comme si elle était un prolongement de la division sexuée de la fonction parentale même lorsqu'il n'y a pas de rupture conjugale. Les femmes semblent savoir que, même en couple, cette charge leur échoit en grande partie, qu'elles ont certaines responsabilités que les hommes ne partagent guère avec elles.

Si les hommes n'envisagent pas de s'impliquer outre mesure, il ne s'agit pas seulement d'un coup de force de leur part tant les femmes s'accordent pour s'estimer principales responsables de leurs jeunes enfants. Le partage des tâches et des rôles est en effet établi depuis longtemps, un pan de la culture populaire, transmis de père en fils et de mère en fille, une sorte de *mission* – ou de *fatum* – dont les femmes doivent s'acquitter, à en croire les mots de Samira Viville :

Enquêteur : il vient un peu, Romain ?

Samira Viville : bah, 5 minutes, comme ci, comme ça, mais sans plus. Donc voilà. Des fois, c'est assez dur, mais bon, on fait avec. J'ai pas le choix, hein, mes enfants, je les ai voulus, je les assume.

Loin de la privation de leur père par une mère, ces propos disent que Samira considère que l'entretien des enfants fait partie de ses devoirs et de ses responsabilités. « *Ce sont mes enfants, je les ai voulus* » : la formule peut surprendre car elle relègue la place du géniteur au second plan, comme si son implication, certes espérée, pouvait ne jamais avoir lieu. Il ne s'agit pas tant de s'approprier les enfants, comme certains le suggèrent parfois¹⁹, que de considérer comme regrettable l'absence du père sans pour autant la juger scandaleuse.

D'ailleurs, les mères jugent généralement que les hommes ont de faibles capacités concernant l'exercice de la fonction parentale quotidienne et leur font peu confiance. Plusieurs femmes estiment en effet qu'elles disposent de compétences dont les pères ne disposent pas, au moins dans les premières années des enfants. Amina Boutriche considère ainsi que si ses deux plus grands enfants (âgés de 16 et 12 ans) peuvent avoir toute latitude pour rendre visite à leur père, en raison de leur autonomie, pour les trois plus petits, âgés de 3, 7 et 9 ans, elle doute de sa volonté et de ses capacités à s'en occuper. C'est pourquoi elle ne les laisse pas chez lui :

Amina Boutriche : les toutes petites, déjà, généralement, il a pas la patience, parce qu'il est plus ou moins âgé, il travaille, il est fatigué, il a pas trop... Les toutes petites, c'est moi.

Enquêteur : il ne les prend pas ?

Amina Boutriche : d'une, la toute petite, déjà, elle est petite, et même si elle y va, c'est pas pareil que maman. Ils sont beaucoup plus proches de moi, et moi aussi.

Enquêteur : donc il ne les prend pas ?

Amina Boutriche : les grands, y'a moyen avec eux, y'a pas de souci. Mais les petits, est-ce qu'il a peur de pas les maîtriser ? Est-ce que c'est une responsabilité parce qu'ils sont petits ? Faut quand même les essayer, leur donner à manger...

¹⁹ Certaines études considèrent les femmes comme des *gatekeepers* qui, du fait de leurs exigences et de la place qu'elles occupent auprès des enfants, empêchent les hommes de s'investir dans le quotidien de leur progéniture. Voir Sarah M. Allen et Alan J. Hawkins (1999).

Amina remet en cause les capacités de son ancien mari à faire face, en raison de l'âge de sa fille, de celui du père mais aussi des relations quotidiennes qu'elle a avec sa fille. S'il ne réclame pas ses plus jeunes enfants, il n'est pas besoin d'en partager l'éducation. Certaines femmes considèrent les gestes du quotidien comme un monde exotique pour les hommes, quelque chose d'inconnu qu'ils ne parviendront pas à maîtriser. Pour elles, il s'agit d'un pôle positif dans la manière de parler de soi : ce sont à leurs yeux des compétences féminines qui échappent aux hommes, un monde duquel ils sont exclus en quelque sorte. Même si les enfants sont une charge, les femmes peuvent dire qu'elles savent faire des choses que les hommes ignorent.

Delphine Cartier déploie des arguments assez similaires à ceux d'Amina Boutriche pour expliquer qu'elle a peu confié sa fille à son mari les premières années qui ont suivi leur séparation, outre la « vengeance » à laquelle elle dit s'être adonnée :

Enquêteur : et à ce moment-là, la petite, elle voyait son père ?

Delphine Cartier : non. C'est cruel de ma part, mais non. Non, parce que j'ai eu un peu de mal à accepter ce qu'il m'a fait, donc... et puis je le sentais pas à élever un enfant. Franchement, s'occuper d'un enfant en bas âge comme ça, je voulais pas lui passer. Donc j'ai préféré qu'elle soit en sécurité avec moi, plutôt qu'elle soit un peu à droite à gauche avec son père, parce que moi je connais pas sa vie, ce qu'il a fait, hein. Je sais qu'il a eu... comme il m'a fait ce qu'il m'a fait et il a eu un enfant après avec une autre, donc c'était un peu difficile de la passer. On va dire que j'ai été un peu comme mon père au début, pas jalouse, parce que je suis pas jalouse de ma fille, mais un peu... j'ai vu qu'il m'a fait ça, j'ai voulu un peu lui casser les pattes sous le... il aura pas la petite tant qu'il sera pas un peu plus mûr dans sa tête.

Parfois donc, le père est considéré comme ayant si peu de compétences que lui confier l'enfant serait problématique. Pour les mères, cela permet de valoriser leurs qualités et leurs capacités et d'ainsi renverser momentanément les rapports de pouvoir qui prévalent habituellement.

Dans la bouche des mères, l'enfant s'entend encore comme une possession (Laé et Murard, 2011, p. 70), néanmoins toujours précaire. Sans doute parce qu'elles investissent une grande partie de leur énergie et de leur temps pour leurs enfants, les mères disent souvent ce lien menacé par d'autres personnes, susceptibles de le remettre en cause. Avoir l'enfant sous les yeux en permanence, savoir ce qu'il fait, ne pas le quitter, sont autant de causes et de conséquences à cet attachement. Des causes car la quotidienneté sans quasiment déléguer ou être délestées de l'éducation – ni par le conjoint, ni par des institutions socio-éducatives (voir plus bas) – construit un lien particulièrement fort entre la mère et l'enfant ; conséquence car l'enfant est investi totalement et considéré comme une partie de soi – notamment lorsqu'il est petit. Du petit enfant, les femmes interrogées se détachent peu, le laissant très rarement garder par des proches, comme l'indiquent les propos de Samira Viville :

Enquêteur : mais tu le faisais pas garder par...

Samira : ah non, non, j'avais vraiment du mal.

Enquêteur : même la famille...

Samira : même la famille, ouais. Y'a vraiment que deux personnes à qui je le laissais. Romain, et la belle-sœur de Romain.

Enquêteur : qui avait des enfants, aussi ?

Samira : oui, elle avait une fille, quoi.

Enquêteur : donc, confiance, quoi.

Samira : même, je sais qu'elle accrochait avec les enfants, je l'ai vue, je sais qu'il y avait pas de danger. J'étais rassurée.

Le paradigme de l'autonomie de l'enfant n'a pas entièrement percé dans les milieux populaires les plus précaires. Si le détachement des parents envers leurs enfants est considéré comme une norme

éducative contemporaine, dans les milieux pauvres, on n'y adhère que modérément. Les femmes, notamment, continuent à faire vivre l'idée d'un enfant qui leur appartient en propre durant ses premières années, tandis que les hommes se placent en retrait. Si, dans tous les milieux sociaux, les femmes s'occupent toujours davantage de l'entretien quotidien des enfants (Boyer et Céroux, 2010), cet aspect est encore plus prégnant dans les milieux populaires.

Néanmoins, difficile de faire définitivement la part entre d'un côté ce qui relève foncièrement de la culture populaire, qui traditionnellement fait de l'enfant une possession de sa mère qui s'en occupe presque exclusivement, et d'un autre côté une contrainte due à la fragilité économique des ménages, notamment lorsque le père est absent. Car la séparation d'avec les enfants est rendue encore plus difficile lorsque les moyens de les confier sont réduits à portion congrue.

2. ENTRE ASSIGNATION ET APPÉTENCE, LES AMBIVALENCES DE LA MATERNITÉ SOLITAIRE

Hommes et femmes se voient attribuer et s'attribuent conjointement des caractéristiques et des capacités différentes. Parmi ces différences, le fait de s'occuper des enfants les plus jeunes est une compétence exercée presque exclusivement par les femmes. Mais comment envisager ces récits qui disent le dévouement et font des femmes les pourvoyeuses quasi exclusives du *care* à destination des enfants ? Quel sens leur donner ? Les hommes sont-ils responsables d'un tel état de fait, eux qui ne semblent se préoccuper de leurs enfants lorsqu'ils les ont sous les yeux, mais plus du tout dès qu'ils ne vivent plus avec eux ?

Nous préférons nous rallier à la formule d'Olivier Schwartz (2012, p. 203), selon lequel « *si les femmes se conforment majoritairement au rôle qui leur est prescrit, se définissant elles-mêmes prioritairement comme mères, ce ne peut être exclusivement à leur corps défendant. Le rôle n'est jouable par l'acteur qui si celui-ci est biographiquement porté à l'intégrer et à le faire sien* ». Cela ne signifie pas, comme nous le verrons ultérieurement (chapitre 5) que les femmes endossent le rôle de mère durant toute leur existence et que celui-ci ne soit pas pesant, comme nous avons commencé à le voir.

Il est évident qu'il existe une puissante assignation à l'égard des mères et qu'elle contribue fortement à les placer en posture de premières référentes pour ce qui est du *care* apporté à leurs enfants. Les raisons sont connues. Elles tiennent d'une part à la socialisation, qui conduit davantage les filles à exercer le *care* et les activités domestiques²⁰. Cette socialisation a un impact lorsque les femmes arrivent en âge de devenir mères. D'autres part, les femmes sont les premières interlocutrices des institutions concernant l'éducation et l'entretien des enfants²¹.

Ces constats permettent de rappeler que la fonction parentale est occupée de manière bien plus intense par les mères que par les pères. Ils sont pourtant insuffisants car ils font fi de toute posture compréhensive et gomment le vécu de la maternité qui n'est qu'en partie vécue sous le régime de l'assignation. S'il ne s'agissait que d'assignation, surgirait avant tout l'irresponsabilité des hommes, coupables de se décharger partiellement ou totalement de leurs enfants sur la mère. Certes, ces propos apparaissent parfois en creux, notamment dans la dénonciation de certains hommes accusés

²⁰ Les travaux sur la socialisation différenciée des garçons et des filles sont extrêmement nombreux, il n'est pas question de les recenser tous ici. Citons néanmoins, parmi les travaux précurseurs, Elena Gianini Belotti (1973), Georges Falconnet et Nadine Lefaucheur (1977) ou encore Christian Baudelot et Roger Establet (1992).

²¹ Coline Cardi (2018, à paraître) souligne que les femmes sont les cibles principales du travail social, qui traite une bonne partie des illégalismes et déviances féminins, davantage pris en charge par la prison en ce qui concerne les hommes, beaucoup moins assignés à la fonction parentale, que ce soit par les proches ou par les travailleurs sociaux.

de ne jamais rien faire pour leurs enfants, de ne prendre des nouvelles d'eux que par intermittence, d'envoyer de l'argent avec parcimonie. Néanmoins, il existe également du désir et du plaisir à être mère et à agir comme telle.

En adoptant cette posture compréhensive, qui reste attentive aux effets des contraintes structurelles, on prend en compte les sentiments et le vécu des mères de familles monoparentales, qui sont ambivalents. Le pôle maternel n'est pas uniquement une charge pour les femmes dans les milieux populaires, il est souvent, au moins pour un temps, vecteur d'une identité positive à la fois pour soi et pour le monde alentour, même s'il présente bien des risques, car il expose aussi à de nombreux jugements (ceux des proches, du voisinage ou des institutions).

C'est pourquoi on ne peut être totalement en accord avec Joan Tronto (2009, pp. 163-164) lorsqu'elle écrit :

« En tant que disposition ou émotion, il est facile de faire de la sollicitude un objet sentimental ou privé. Lorsque nous nous replions sur la division traditionnelle des genres, nous apportons notre soutien à la construction idéologique selon laquelle les femmes sont plus émotives que les hommes et les hommes plus rationnels que les femmes. Puisque les femmes sont considérées comme plus affectives que les hommes, elles ont donc plus d'aptitudes pour le soin ; le « soin » des hommes se limite à la réussite de leurs projets rationnels (dont l'un consiste à prendre soin de leur famille). Cette idéologie renforce donc les rôles traditionnels de genre et l'association entre femmes et soins. Ce qui est perdu de vue dans cette association, c'est la complexité du care et le fait qu'il est inextricablement lié à la vie dans son ensemble. Ce qui est obtenu par cette association, c'est une division des sphères servant à circonvenir les femmes et à ceux qui y sont laissées les tâches du soin ».

Il est évident que certaines descriptions agissent comme des prescriptions, car elles contribuent à maintenir l'état du monde tel qu'il est et à en justifier le fonctionnement en naturalisant les rôles ou les inégalités entre groupes sociaux, raciaux ou sexués. Il nous semble néanmoins que Tronto fait fi du sens vécu par les personnes et qu'il est possible de décrire la place centrale des femmes dans les activités de *care* sans naturaliser leur rôle. Il importe ainsi de reconnaître une certaine désirabilité pour le pôle maternel du côté des femmes, sans perdre de vue à quel point cette désirabilité est construite, suscitée, encouragée, ordonnée par diverses instances : institutions socio-éducatives, hommes, entourage, publicité, médias, etc.

En somme, le fait que les femmes héritent massivement de la fonction parentale quotidienne en cas de séparation témoigne d'une césure nette entre hommes et femmes, qui repose sur un triple processus dont il ne faut exclure aucune des composantes si l'on veut le saisir de façon complète : en premier lieu, une assignation des femmes au pôle maternel, portée notamment par les institutions sociales (qui en font leurs interlocutrices quasi exclusives), la famille, le conjoint (par des formes de retrait de la sphère domestique) ; en second lieu, un « goût » pour ce rôle perçu d'autant plus positivement qu'il fait très souvent suite à une situation d'échec scolaire ou sur le marché du travail dans les milieux pauvres ; la socialisation rend l'assignation supportable et le « goût » plus probable pour s'occuper des enfants ; enfin, une mise en doute des compétences paternelles en ce qui concerne le soin apporté aux enfants, qui très souvent exclut presque tout geste qui dénote une prise en charge de la part des hommes (changer les couches, faire prendre le bain, faire manger, etc.).

3. UN RAPPORT DISTANT AUX INSTITUTIONS DE GARDE

Cette ambivalence explique partiellement les rapports que les mères entretiennent avec les institutions qui prennent en charge les enfants et participent à leur coéducation. On le sait, la France se distingue de certains pays – parmi lesquels l'Allemagne – par un maillage assez serré des modes de garde d'enfants et par une scolarisation plutôt précoce. Ce maillage est censé répondre à la nécessité de concilier vie familiale et vie professionnelle. Ces dernières années, ce sont les milieux pauvres qui ont fait l'objet d'une attention particulière du côté de la puissance publique, qui estiment nécessaire de favoriser l'emploi féminin. L'article 8 de la loi du 23 mars 2006 assure ainsi des places en crèche pour les parents bénéficiaires des *minima* sociaux. Il s'agit d'encourager les mères à exercer une activité professionnelle, même lorsque celle-ci est décalée des horaires communs.

Pourtant, les effets sont peu spectaculaires. Le rapport de la Cnaf sur la petite enfance de 2014 souligne ainsi que les classes populaires font un usage bien plus parcimonieux des modes de garde institutionnels que les familles des autres milieux sociaux. Comment expliquer cet état de fait, que nous retrouvons également dans les pratiques de la plupart des personnes auprès de qui l'enquête a eu lieu ? Peut-on recenser les raisons qui limitent le dépôt des enfants dans les institutions ? Plusieurs facteurs peuvent être identifiés.

En premier lieu, la question des coûts entre en ligne de compte dans l'utilisation des modes de garde institutionnels. Ainsi, Elizabeth, mère de Lakhdar, âgé de 6 ans, a mis son fils au centre de loisirs de la ville durant une partie des vacances de Pâques. Mais elle a quelques doutes : alors qu'elle dispose du quotient familial le plus avantageux, chaque journée lui coûte 6 euros, dont 3 euros de cantine auxquels peuvent s'ajouter 2 euros de plus en cas de sortie. Malgré tout, avec un bon Caf de 80 euros par an, elle estime que cela vaut le coup. Pourtant, quelques semaines plus tard, lorsqu'elle reçoit la facture, qui dépasse le montant qu'elle s'était fixé, elle révisé sa position et prend une décision : l'été, Lakhdar le passera avec elle et Hamid Benchichi, son futur mari.

Une autre raison tient dans les rapports ambivalents des mères à ces institutions. Peut-on faire confiance à des éducateurs extérieurs ? Pourquoi déléguerait-on l'éducation des enfants alors même qu'il n'existe aucune obligation ? Les faits divers sont scrutés avec insistance par les mères et s'affichent partout : sur internet, à la télévision – qui tourne souvent en permanence – mais aussi sur les présentoirs des buralistes, qui promeuvent la une du *Journal de Berlion* ou du *Paris-Normandie*. Entre les incendies, les vols et les agressions, les affaires de pédophilie figurent en bonne place dans les actualités locales lorsqu'elles éclatent. En mai 2015, lorsque nous demandons à Elizabeth Rouvel si son fils ira en séjour cet été, elle répond : « *oui, mais pas avant 7 ans, il est encore proche de sa maman, et puis avec ce qui se passe en ce moment...* » Quelques jours auparavant, plusieurs affaires de pédophilie impliquant un instituteur isérois ont été révélées ; le Ministère de l'Éducation nationale est accusé d'être resté silencieux, l'affaire fait grand bruit et alimente l'attention. C'est un argument similaire qui fait dire à Samira Viville la chose suivante pour justifier ses craintes à la naissance de son fils aîné : « *Je voyais tellement de trucs à la télé, dans les crèches, que dans ma tête, c'était pas possible de le laisser à quelqu'un d'autre que moi* ». Nouvelles inquiétantes et sentiment de dépossession sont au cœur de l'attachement que les femmes disent éprouver pour leurs enfants et qui créent la méfiance et la distance à l'égard des institutions socio-éducatives, que ce soit l'école maternelle ou le centre de loisirs.

C'est finalement souvent sous la pression institutionnelle que les femmes « lâchent » leurs enfants et s'en séparent. Souvent, ce sont les institutions qui les enjoignent à socialiser davantage leurs enfants, tel le juge des enfants qui peut obliger des parents à mettre leur progéniture en centre de loisirs (Deshayes, 2014). Dans ces injonctions à confier son enfant, plusieurs soubassements peuvent être

identifiés : la mise en avant d'un gain pour la mère, afin de souffler et de disposer de davantage de temps pour elle ; la possibilité de chercher du travail ; la critique désormais classique de la « fusion » et l'injonction au « détachement », au nom de l'autonomie de l'enfant (Breviglieri, 2009). Le récit de Delphine Cartier montre que les mères sont enjointes à se détacher de leurs enfants :

Enquêteur : vous l'avez pas mise en...

Delphine Cartier : en crèche non plus.

Enquêteur : mais elle est allée à l'école à partir de 3 ans ?

Delphine Cartier : elle y est allée à partir de 4 ans. Bah oui parce qu'on m'a dit que... à l'époque, les référentes PMI [...] m'ont dit que non, qu'il fallait, pour qu'elle se sépare un peu de sa mère, ma fille, qu'il fallait qu'elle aille un peu dans une crèche. Bon, à 4 ans, parce que j'étais suivie par une PMI, à l'époque, pour le vaccin à la petite, et son poids, parce qu'elle était un peu bouboule étant petite. [...] Parce que je me rappelle ce que m'avait dit la dame, qu'à 4 ans, c'était pas possible, qu'à 4 ans, soit on va en crèche, soit on va à l'école. Bon, moi en crèche, c'était plus possible, parce qu'elle avait 4 ans, dans 2 ans elle rentrait à la grande école, donc c'était pas possible, donc on m'a conseillée de la mettre directos à l'école.

Bien qu'aucune obligation légale ne contraigne à mettre son enfant en crèche ou à le scolariser avant l'âge de 6 ans, la proximité avec plusieurs institutions contraint souvent les mères à confier leurs enfants avant cet âge limite.

À l'inverse, Amina Boutriche compte fortement sur les institutions pour lui permettre de trouver enfin l'emploi qu'elle dit tant attendre. Ses 5 enfants sont tous passés par la garderie, dès l'âge d'un an, avant d'expérimenter le centre de loisirs, sans exception. Amina Boutriche estime en effet que les enfants doivent « s'ouvrir » et que les prises en charge institutionnelles y participent :

Enquêteur : vos enfants, ils ont tous été en garderie ?

Amina Boutriche : ah oui, ah oui. Le centre et tout. Entre la grande et la petite, tout le monde.

Enquêteur : à partir d'un an ?

Amina Boutriche : à partir d'un an, ils vont à la garderie. Et là du coup, la grande elle a 16 ans maintenant, tout le monde la connaît. Que ce soit la garderie, l'école... En plus, comme les enfants ils sont gentils, posés et qu'ils communiquent bien, généralement les profs, les garderies, ils se rappellent bien d'eux, en fait.

Enquêteur : et ça, c'était bien, qu'ils puissent aller en garderie, à la fois pour eux et pour vous ?

Amina Boutriche : bah, à la fois pour eux, pour qu'ils partagent avec d'autres enfants, qu'ils soient pas tous seuls à la maison, et à la fois pour moi, c'est un petit peu de temps aussi pour moi, en fait. Parce qu'il y en a, elles ont un petit bébé ou même deux, et elles disent "ah bah non, le bébé, je fais comment ?" Non, le bébé il a aussi besoin de bien-être, il a besoin de voir des enfants, il a besoin de jouer, de faire de la pâte à modeler, de se salir, de toucher la terre, les arbres.

Amina Boutriche porte un discours plutôt proche de celui des institutions, qui valorisent le détachement au profit de l'ouverture et de l'autonomie de l'enfant. Contrairement à d'autres femmes, elle porte un regard assez peu inquiet par rapport aux professionnels des institutions socio-éducatives.

Néanmoins, la position d'Amina Boutriche n'est pas majoritaire parmi les femmes rencontrées et le constat que faisait Agnès Pitrou (1978, p. 157) à la fin des années 1970 reste d'actualité : « *les catégories sociales les plus ouvertes vers le monde extérieur, vers la société organisée dont ils sont davantage partie prenante, ont une attitude beaucoup plus positive envers les services collectifs, alors que les classes populaires, centrées principalement sur le réseau familial, n'y voient manifestement pas un substitut à la solidarité familiale assez attractif pour contrebalancer l'attrait d'un apport financier supplémentaire. [...] En moyenne, pour la plupart des services collectifs non obligatoires, la*

fréquentation tend à croître avec le statut socio-économique et même ceux que l'on aurait pu croire réservés à une clientèle populaire (parce que créés en priorité pour elle à l'origine) sont en fait proportionnellement utilisés autant et parfois davantage par les familles de la classe moyenne ou même aisée ». Au moins deux hypothèses permettent d'expliquer la distance généralement observée chez les mères des milieux pauvres par rapport aux institutions socio-éducatives. La première réside dans la perception d'un risque de dépossession des femmes d'un rôle relativement gratifiant, celui de mère : déléguer une partie de l'éducation de son enfant revient à effacer partiellement une fonction qui est valorisée et valorisante lorsque ces femmes n'occupent pas d'activité salariée. Bien que ce rôle puisse être aliénant, au sens où il demande une coprésence quasi permanente avec les enfants, le partage des rôles éducatifs avec d'autres instances, notamment institutionnelles, est souvent difficilement envisageable. Une seconde explication conduit vers la menace potentielle que représentent les institutions socio-éducatives. Confier son enfant à une institution revient à exposer certaines pratiques éducatives et à se placer sous le regard des professionnels.

Or, pour de nombreuses mères, l'extérieur est source d'agression. Combien de travailleurs sociaux ou d'enquêteurs trouvent porte close lorsqu'ils sonnent, malgré des bruits de pas dans l'appartement ? Combien de mères demandent à leur enfant de faire silence en attendant que l'importun s'éloigne de la porte d'entrée ? Pour certaines, mieux vaut se soustraire aux institutions socio-éducatives plutôt que d'être sous leur regard, car elles sont souvent perçues comme inquisitrices. Les expériences négatives sont nombreuses et se renforcent lorsqu'il s'agit des enfants en bas âge. L'assistante sociale qui « enlève » les enfants reste une figure menaçante à laquelle les pauvres se savent exposés, notamment parce que leurs contacts avec les institutions sociales sont fréquents²².

La confiance en elles-mêmes de ces femmes est souvent écornée et les contacts avec les institutions ont pu renforcer cette défiance. Sans être totalement rejetée, la délégation d'une partie de l'éducation est en fait le plus souvent repoussée dans le temps. Bien évidemment, cela ne signifie pas que le maintien à distance des institutions fonctionne. Faut-il le rappeler, les familles monoparentales pauvres restent l'une des cibles principales du travail social, qu'il se concentre sur l'insertion ou sur la protection des enfants. Néanmoins, tout indique une tentative de rester éloigné des institutions perçues comme potentiellement punitives et affaiblissant la fonction parentale.

4. CONCLUSION DU CHAPITRE 2

Les études sur le *care* soulignent, à raison, la place centrale des mères et, ce faisant, l'assignation à laquelle elles doivent faire face dans l'exercice de certains rôles. L'enquête montre également que, dans les milieux pauvres, le clivage entre hommes et femmes conduit les premières à s'estimer premières responsables de leurs enfants, bien avant les hommes. Au désengagement fréquent des hommes lorsqu'il s'agit de s'occuper des enfants au quotidien, correspond ainsi un « goût » des mères pour ce rôle parfois aliénant. Plutôt que de goût, peut-être faut-il d'ailleurs parler de mission et de responsabilité que la division sexuée des rôles construit, de manière assez stricte dans les milieux populaires.

²² En cela, Agnès Pitrou avait entièrement raison de distinguer les institutions auxquelles les familles peuvent ou non avoir recours et celles auxquelles elles ne peuvent pas ne pas s'adresser, car elles distribuent certaines des ressources qui les font vivre, parmi lesquelles le Centre communal d'action sociale ou la Caf.

S'occuper de ses jeunes enfants, « tenir » la maison, « faire son ménage », voilà autant de rôles qui définissent les mères et par lesquels elles se définissent publiquement. Nous verrons néanmoins dans le chapitre 5 que ce dévouement s'affaisse peu à peu, à mesure que l'enfant grandit.

On comprend alors pourquoi le recours aux institutions socio-éducatives se fait souvent à reculons. Ce non-recours²³, pour reprendre le vocabulaire de l'aide sociale, n'exclut pas néanmoins que les mères puissent prendre appui sur d'autres réseaux, qui leur paraissent plus fiables et moins risqués que les institutions socio-éducatives. Il convient donc de scruter désormais le fonctionnement de la « parenté pratique » telle qu'elle s'exerce dans les familles populaires les plus précaires.

²³ Initialement liée au non-accès aux prestations sociales, l'application de l'expression « non-recours » s'est élargie aux services auxquels les usagers peuvent prétendre sans pour autant le faire. Voir Warin (2016).

CHAPITRE 3 – LES RÉSEAUX DE LA PARENTÉ PRATIQUE

Comment font les femmes avec leurs enfants, puisque ce sont presque toujours elles qui en ont la garde lorsqu'un couple se sépare et que l'enfant est le plus dépendant ? Comment vivent-elles ? Avec quelles ressources, économiques, résidentielles et sociales ? Sur quels réseaux s'appuient-elles ? Dans quelles maisons circulent les enfants lorsque les couples se séparent et qu'il faut les protéger absolument, malgré les problèmes économiques et résidentiels ? Durant leur minorité, qui prend part à l'entretien des enfants ? Et si l'éducation était fragmentée entre divers adultes ?

On le sait, la notion d'isolement a été élaborée afin de parer aux situations dans lesquelles celui ou celle qui élève les enfants doit faire face à une baisse drastique de ses revenus. C'est par son biais que des mesures sociales s'appliquent et compensent l'absence physique et surtout économique d'un parent. Pris au pied de la lettre, le mot pourrait laisser entendre que des personnes sont seules à participer à l'entretien et à l'éducation de leurs enfants, éloignées de tout réseau social. Pourtant, lorsque l'on confronte une telle notion à la réalité, force est de constater qu'elle s'effrite sensiblement : l'isolement est avant tout une catégorie administrative qui permet de faire valoir des droits et d'accéder à des prestations. Le droit social reconnaît d'ailleurs la relativité de cette notion, dans la mesure où n'est pas isolé celui ou celle qui vit maritalement, tandis qu'est administrativement isolé celui ou celle qui ne vit pas maritalement mais qui cohabite avec une mère, une sœur, un frère, un oncle ou une tante. En d'autres termes, et pour reprendre une distinction que les démographes ont mis du temps à opérer, il ne faut pas confondre le ménage, catégorie statistique qui a pu faire croire à un « rétrécissement » de la famille²⁴, et la famille, dont les frontières sont beaucoup plus malléables et floues mais beaucoup plus proches de la réalité pratique et quotidienne (Bonvalet et *al.*, 1994, p. 535). S'il existe bien, administrativement et statistiquement, des familles monoparentales dont le parent est « isolé », il faut aller voir comment ces parents – le plus souvent des femmes – trouvent des solutions pour amortir cette situation qui les expose à s'occuper seules des enfants, pratiquement et économiquement parlant. Si beaucoup de travaux soulignent les difficultés que suscitent les situations de monoparentalité (Neyrand et Rossi, 2007), se poser la question des arrangements pratiques revient à scruter les stratégies mises en œuvre pour protéger les enfants.

Ce troisième chapitre est donc consacré à l'étude des réseaux de soutien autour des enfants des familles monoparentales, au rôle joué par la famille élargie dans la protection des mineurs, lorsque le couple se disloque. Nous chercherons à définir quels sont les circuits et les acteurs qui occupent les rôles principaux et quelle contribution ils apportent. Volontairement, nous évacuons pour l'instant le rôle joué par le parent non gardien, auquel nous consacrerons un chapitre spécifique (voir chapitre 4).

1. LA PRECARITÉ RÉSIDENIELLE ET LE RECOURS À L'HÉBERGEMENT CHEZ LES PROCHES

Comment faire lorsque le conjoint est parti ou que l'on quitte l'appartement avec ses enfants et que les revenus sont maigres ? Faut-il se trouver un logement ? Ou bien la cohabitation constitue-t-elle une solution adéquate ? La plupart des femmes interrogées ont connu, à un moment ou un autre de leur trajectoire résidentielle, des problèmes de logement. La quasi-totalité a ainsi été hébergée chez un proche, le plus souvent un ascendant. Les dernières études parues estiment d'ailleurs que ces

²⁴ Rétrécissement dont l'existence est défendue par François de Singly (2012) lorsqu'il considère qu'il est l'un des attributs de la famille moderne, avec l'autonomisation des membres de la famille.

cohabitations d'un parent « isolé » avec un membre de sa famille concernent 200 000 personnes en France (DREES, 2015, p. 4).

Pour ces femmes des milieux populaires les plus précaires, qui vivent éloignées du marché du travail, il faut parer au plus pressé et les solutions ne sont pas nombreuses. La recherche d'un logement est entravée par les contraintes économiques, dans la mesure où payer un loyer avec des revenus qui se situent aux alentours de 700 ou 800 euros est chose délicate. Il leur faut d'abord « *faire un FSL* »²⁵ avec l'assistante sociale du Centre communal d'action sociale (CCAS), la garantie contre les loyers impayés. Pour que le FSL soit accepté, il est nécessaire d'être hébergé à titre gratuit et donc de faire valoir une attestation qui va dans ce sens, de trouver un propriétaire qui accepte par avance de louer son logement, d'aller voir son assistante sociale afin de lui déposer le document rempli par le propriétaire, puis d'attendre l'accord ou le refus de la commission.

Dans la ville de Berlion, il est moins difficile de trouver un logement dans le privé que dans le parc HLM, qui a ses exigences propres, avec ses seuils de revenus et son nombre de pièces minimum en fonction de la taille de la famille. Un chiffre circule : il y aurait 1 000 logements vides dans toute la ville, principalement dans le privé. On comprend alors que les propriétaires privés restent parfois pendant plusieurs mois avec un ou plusieurs appartements non loués et qu'ils sont tout heureux de les louer, même lorsque les locataires sont peu fortunés. Pour s'assurer un revenu, ils touchent directement l'allocation logement de la Caf, tout en espérant que le locataire paiera régulièrement la part qui lui revient. C'est pourquoi les mères seules avec enfants sont loin d'être de mauvaises clientes pour les propriétaires du privé : même lorsqu'elles ne travaillent pas, elles touchent le maximum d'APL possibles, revenu qui tombe de manière régulière. Le logement privé, c'est une solution que Pamela Rousic a longtemps voulu privilégier.

Actuellement, elle habite avec Igor, son fils de 2 ans et demi, dans l'appartement de sa mère, Claudette Rousic. Elles se partagent un F3 dans cet immeuble HLM, deux chambres et un salon en angle. Depuis quelque temps, Pamela Rousic, qui n'a vécu ailleurs que chez sa mère, souhaite pourtant partir, car la tutrice de sa mère menace de faire un signalement en raison de l'état d'insalubrité de l'appartement et de la présence de plusieurs chats et chiens. Mère et fille craignent que l'enfant soit placé. La première fois que Pamela Rousic a tenté de prendre son envol, ça a failli lui coûter cher :

Claudette Rousic (mère de Pamela Rousic) : l'assistante sociale, elle lui avait trouvé un appartement, mais il lui est passé sous le nez. Elle lui a dit que c'est le notaire le propriétaire, le notaire il lui dit "*oui, oui, vous venez pour le 15, préparez 225 euros, et puis vous venez*".

Enquêteur : 225 pour quoi ?

Pamela Rousic : pour le premier mois de loyer.

Claudette Rousic : alors Pamela, elle garde les sous de côté, elle y va, ben non, l'appartement il est loué.

Enquêteur : c'était dans le privé ?

Pamela Rousic : ouais.

Claudette Rousic : donc on a été voir l'assistante sociale.

Pamela Rousic : j'avais pris rendez-vous avec elle.

Claudette Rousic : l'assistante sociale, elle s'est mise en colère, je lui ai dit "*c'est pas nous, c'est lui*". Et puis après elle a posé ses questions. On lui a dit "*voilà, il nous a demandé un mois de loyer*".

Pamela Rousic : elle m'a dit que j'avais pas à lui donner.

Claudette Rousic : ben non, parce qu'elle a le FSL, parce qu'elle est hébergée par moi.

²⁵ Fonds de solidarité pour le logement.

Pamela Rousic : c'est le premier appartement.

Claudette Rousic : c'est le premier appartement, donc le FSL, il le prend entièrement.

Pour le propriétaire, exiger un mois d'avance, c'était toujours ça de pris. Mais comme l'appartement était déjà loué, Pamela Rousic n'a pas perdu ses 225 euros. Pour autant, elle ne désespère pas de quitter l'appartement de sa mère, pour aller en HLM. Pour que ça fonctionne, Pamela Rousic a fait ses calculs : en ce moment, ce serait la meilleure période. En tout, elle perçoit 760 euros de revenus, entre le RSA, l'ASF et la PAJE, à laquelle elle a droit car son fils, Igor, a encore moins de trois ans. Mais dans quelques mois, c'en sera fini de la PAJE et ses revenus baisseront. Alors il lui faut se presser, d'autant qu'elle peut prétendre faire un FSL, elle qui n'en a jamais fait la demande, ce qui accroît ses chances d'en obtenir un. Elle a donc commencé à faire une demande de HLM, dont elle espère qu'elle aboutira avant les 3 ans de son fils.

Parfois, ces situations d'hébergement se prolongent pendant plusieurs années, alors qu'elles sont souvent des solutions considérées comme transitoires au début. Prenons le cas de Delphine Cartier. En 2006, elle quitte l'appartement dans lequel elle vivait avec son compagnon, car elle vient d'apprendre qu'il la trompe. Elle emmène sa fille avec elle. La décision est spontanée, elle ne sait pas où elle va aller vivre. Depuis qu'elle a vécu chez lui avec son compagnon, elle a gardé de bonnes relations avec son beau-père, qui la soutient car, dit-elle, « *il est vieux jeu, il est pas de la même génération que nous, donc il conçoit pas ça* [que son fils ait pu tromper sa compagne] ». Il lui propose de s'installer chez lui. La cohabitation se passe bien, selon Delphine Cartier, mais elle prend fin au bout de quelques mois :

« Après, la Caf elle m'a dit "soit vous êtes hébergée chez quelqu'un d'autre, soit vous êtes hébergée chez de la famille, mais faut que ce soit famille, en tout cas". Parce qu'il fallait pas que ce soit un homme célibataire. Donc du coup, c'est ce que j'ai fait, j'ai demandé à quelqu'un de la famille, parce que comme mon frère, je l'avais pas revu depuis un moment, bon, il travaillait sur Berlion, mais je le voyais moins avant que maintenant, donc j'ai demandé à mon frère si... malgré que lui il a déjà une femme et un enfant, il a accepté, il a dit oui parce qu'il allait pas me laisser dans la rue toute seule ».

Vivant au domicile de son beau-père, on la soupçonne alors de vivre maritalement avec lui et de ne plus être « isolée ». Plutôt que de risquer de perdre ses revenus, elle se tourne vers son frère. La voilà dans un nouveau logement, un 3 pièces qu'elle partage avec son frère, sa belle-sœur et sa nièce. La cohabitation se passe bien, son frère travaille, ils se partagent les frais : à lui le paiement du loyer, des factures et du tabac, à elle le manger. Mais au bout d'un an et demi, elle étouffe : son frère et sa belle-sœur ne cessent de se chamailler, elle ne veut plus revivre ça et elle décide de refaire le chemin en sens inverse, direction l'appartement de son beau-père, pour un séjour qui ne s'éternise pas, car la Caf la menace à nouveau et la soupçonne d'être en couple avec cet homme. Elle décide donc de faire valoir sa situation auprès d'un bailleur social qui appuie son dossier et elle finit par obtenir un F3 en HLM dont le loyer est actuellement de 398 euros et pour lequel elle bénéficie d'APL pour un montant de 365 euros. Entre son départ de l'appartement où elle habitait et la location de son logement, se sont donc écoulés plus de 2 ans, pendant lesquels elle a déménagé trois fois. Il ne fait guère de doute que ces hébergements ont tenu au fait qu'elle était avec sa fille, cette situation ajoutant à sa vulnérabilité et à la nécessité de l'aider.

Le cas de Samira Viville, petite-fille de Rita Grasset, est sensiblement similaire. Vers la fin de l'année 2014, elle et Romain Caillet, son compagnon et père de ses deux enfants, se séparent. Au début, elle reste dans la maison qu'ils occupent, tandis que lui se fait héberger à droite et à gauche. Mais en janvier 2015, il revient vivre dans la maison et Samira Viville ne supporte pas d'habiter sous le même

toit que lui. Elle trouve une solution provisoire et rapidement épuisante en allant vivre chez sa grand-mère Rita Grasset :

Samira Viville : donc en fait lui il les gardait la nuit [*les enfants*], et moi je venais le matin, à 9 heures, jusqu'à l'heure du manger et puis après je reprenais mon bus et je revenais ici. Du matin au soir, je faisais que ça, tous les jours.

Enquêteur : lui, il bossait ?

Samira Viville : non, il allait pas bosser spécialement, il faisait sa petite vie, et puis voilà.

Enquêteur : c'était un truc entendu entre vous ?

Samira Viville : oui, voilà, enfin, c'était assez difficile pour moi mais bon...

Enquêteur : oui, j'ai vu ça au début, tu partais tôt le matin.

Samira Viville : oui, je faisais que ça, des allées et venues. Ouais, ouais, je partais tôt le matin, même des fois je dormais pas la nuit, j'étais quand même réveillée.

Enquêteur : parce qu'ici, tu te disais que tu pouvais pas les accueillir ?

Samira Viville : c'est pas que je pouvais pas les accueillir, c'est que les deux ensemble, c'est assez dur, quand même, dans une chambre. Bon, après, on a dû rendre la maison, tout ça, j'avais pas le choix.

Enquêteur : de toute façon, le choix était pas... c'était toi qui les prendrais, de tout façon ?

Samira Viville : ah oui. De toute façon, c'était moi qui prendrais les enfants, ah oui, ça c'était tout réfléchi. Donc après, nous voilà là.

Pour Samira Viville, hors de question de laisser ses enfants dans son ancienne maison sans les voir, tandis que son compagnon ne concevait pas de rester seul avec les enfants durant toute la journée. Dans les premiers temps, elle et Romain ont trouvé un compromis qui lui pèse plus à elle qu'à lui, puisqu'elle fait une heure de transports chaque jour. Au bout de quelque temps, Samira Viville se rabat définitivement chez sa grand-mère. Elle reprend ses affaires ainsi que celles de ses enfants et tous trois emménagent dans la chambre qu'elle occupe depuis quelques semaines. 10 mètres carrés, équipés d'une banquette clic-clac qui sert de canapé en journée et de lit la nuit, une télé, une console de jeux vidéos et des habits.

L'hébergement et l'incertitude résidentielle sont des étapes fréquentes pour les femmes qui se retrouvent seules à élever leurs enfants, d'autant plus que, bien souvent, elles ne touchent pas de revenus instantanément après leur séparation. C'est principalement vers la famille qu'elles se tournent et sollicitent une chambre : mères, grands-mères, tantes, plus rarement un père. Dans ces hébergements, le fait d'avoir un enfant avec soi joue un rôle déterminant, car « *on ne va pas les laisser à la rue* », disent ceux qui ouvrent leur porte. Par contraste, les personnes qui n'ont pas leurs enfants avec elles éprouvent plus de difficultés à se faire héberger pendant plusieurs mois en attendant de trouver une solution pérenne. Dans ces situations de rupture, l'enfant joue un rôle prépondérant car c'est avant tout lui que l'on protège et, par ricochet, le parent qui en a la garde.

2. LA LIGNÉE FÉMININE DU CARE : LE RÔLE CENTRAL DES GRANDS-MÈRES

Les travaux sur les grands-parents soulignent le rôle de la famille élargie dans la prise en charge, l'éducation et l'entretien des enfants, ainsi que l'hétérogénéité de l'implication des grands-parents : ce sont en effet les grands-mères maternelles qui se situent au centre des prises en charge (Attias-Donfut et Segalen, 1998 ; Sellenet, 2015 ; Vincent, 2005). Le soutien est sexué et s'exerce davantage sur la lignée maternelle lorsqu'il s'agit des enfants, au point que ce constat peut parfois prendre une tournure tangible. Quiconque se déplace dans la rue principale de Berlion croise régulièrement des grands-mères avec leur fille et un ou plusieurs petits-enfants. Alternativement, mère et grand-mère tiennent la poussette ou prennent l'enfant par la main. Ce « couple » mère-fille est ordinaire.

Beaucoup de femmes passent chaque jour, sans jamais faillir, chez leur mère, pour boire un café, discuter, fumer une cigarette, demander un peu d'argent ou de la lessive, lorsqu'elles n'y sont pas hébergées.

Cette relation qui unit la mère à sa fille est d'autant plus forte lorsque cette dernière a un enfant. Elle explique aussi pourquoi l'hébergement ne saurait seulement être compris comme l'impossibilité de trouver un logement ailleurs. Si on l'assimile spontanément à une contrainte forte, du fait du manque d'espace, de ressources économiques et d'intimité, il se révèle simultanément être une ressource cruciale pour ces mères qui élèvent leurs enfants sans le père. En vivant sous le même toit qu'une grand-mère, une mère, ou une tante, elles trouvent là des ressources pour les assister dans l'éducation, la garde et l'entretien des enfants. La grand-mère est ainsi fréquemment un parent de substitution, susceptible de décharger partiellement la mère de son rôle.

Au moment de la naissance de son fils Igor, Pamela Rousic n'a pas pensé à déménager : « *je suis restée chez ma mère car elle en avait eu 3* ». Elle estime sa mère compétente pour la soutenir avec son fils, qu'elle lui garde d'ailleurs régulièrement. Ici, ce n'est pas seulement la question de la garde qui se pose, comme c'est le cas dans les familles des classes moyennes notamment, mais celle d'une véritable cohabitation, parfois pendant plusieurs années.

L'expérience et la compétence à s'occuper et à prendre soin des autres – notamment des enfants – sont plus particulièrement reconnues chez certaines femmes. Il arrive ainsi que l'on rencontre des trajectoires de femmes devenues grands-mères qui occupent un rôle prépondérant pendant plusieurs années, presque sans pause. Parmi les situations qui tournent le plus explicitement autour des grands-mères, considérons Rita Grasset : aujourd'hui âgée de 59 ans, elle a eu trois enfants, Elizabeth, Christelle et Sébastien Rouvel. Elizabeth et Christelle ont eu chacune cinq enfants, Sébastien en a eu trois. Rita Grasset a accueilli, pendant quelques jours, semaines, mois ou années, plusieurs de ses petits-enfants à son domicile. Samira Viville, d'abord, entre 12 et 17 ans, au moment où sa mère l'avait expulsée de chez elle, puis au cours de l'enquête, avec ses deux enfants ; Mounir Rouvel, ensuite, entre 15 et 19 ans, qui a vécu avec sa copine chez sa grand-mère ; Jessica, la fille de Sébastien Rouvel : durant un séjour qu'il a fait en prison, son ancienne compagne déposait fréquemment leur fille chez Rita Grasset, qui la gardait alors pendant un week-end ou une semaine, voire un mois lorsque sa mère s'est absentée pour se rendre en Algérie ; Lilian Brosset, enfin, parti de chez son père à 20 ans, lorsque celui-ci est allé en prison. En outre, Rita Grasset héberge, depuis plusieurs années, son neveu Kevin Sabin, le fils de son frère Gégé. En somme, Rita Grasset a accueilli quatre de ses petits-enfants à son domicile, auxquels il faut ajouter un neveu et deux arrière-petits-enfants, pendant plus de dix ans si l'on cumule les présences. Pour ces enfants, qui peuvent être des adolescents voire de jeunes adultes au moment de leur hébergement, il existe une filière constituée par l'appartement de leur grand-mère. C'est un lieu sûr, dans lequel il est possible de stationner en dernier recours.

Pourquoi donc les grands-mères jouent-elles ce rôle ? Dans bien des cas, elles n'ont en fait jamais cessé de laisser ouverte la porte de leur maison et leurs enfants et petits-enfants bénéficient de cette ouverture. Même en couple avec enfants pendant quelques années, Rita Grasset n'a jamais vécu sans un hébergé de passage ou sans l'un de ses frères à son domicile : Gégé Grasset, son frère handicapé, a vécu avec elle presque toute sa vie, jusqu'à ce qu'il quitte son appartement à la fin de l'année 2014 pour aller en institution ; Bernard, l'un de ses autres frères aujourd'hui décédé, a lui aussi vécu chez elle pendant plusieurs années. Il est des figures, notamment, auxquelles il est difficile de refuser un hébergement ou une cohabitation :

Enquêteur : et tu t'en es occupée avec plaisir, de Samira ?

Rita Grasset : ben non, elle était dehors, on met pas une gamine de 15 ans dehors.

L'enfant mis à la porte, le petit-enfant devenu majeur mais sans toit, le frère handicapé, l'expulsée, sont autant de figures affaiblies qui bénéficient le plus souvent d'un hébergement, au nom de leur condition de vulnérabilité. Ce sont ces figures qui profitent prioritairement des soutiens les plus fermes et que l'on rencontre le plus parmi les hébergés dont la présence se prolonge le plus longtemps. Comme le soulignent Attias-Donfut, Lapiere et Segalen, « *les plus exposés, les jeunes, les femmes, les familles monoparentales, sont aussi les mieux secourus* » (2002, p. 103).

Par opposition, les liens sont bien plus lâches avec les enfants et les petits-enfants lorsqu'ils disposent de revenus du travail. Là, les cohabitations sont plus rares, voire inexistantes, et les appartements plus verrouillés. Il en va ainsi de Claudine Loncle, dont la fille lui confie de temps en temps ses enfants, en cas de besoin, lorsque son travail ne lui permet pas de les récupérer en temps et en heure. Mais cela s'arrête là.

Lorsque les grands-mères occupent une place centrale, hébergeant et soutenant, une grande partie de leur temps est consacrée à cette fonction de prise en charge et d'amortissement des épisodes de crise. C'est la raison pour laquelle les grands-mères de 50 ou 60 ans disposent souvent d'un appartement dont la taille est supérieure à ce qu'elle pourrait être. Ainsi, Rita Grasset vit dans un F4 bien qu'administrativement, ils ne sont que trois à vivre dans son appartement : elle, son mari et son neveu Kevin Sabin. Si elle ne cesse de vouloir prendre un plus petit appartement, elle ne s'y résout que lentement. Elle sait bien que le fait de disposer d'un F4 l'expose à de nombreuses demandes d'hébergement, comme celle de son petit-fils Lilian Brosset quelques semaines après que sa petite-fille, Samira Viville, soit partie de chez elle.

Brigitte Valois tient elle aussi ce rôle de pivot et, de ce fait, occupe un F3 qui lui permet d'accueillir, en cas d'urgence, deux de ses petits-enfants. Brigitte Valois a recueilli son petit-fils Abdel, lorsqu'il était tout petit, prise en charge qui s'est prolongée jusqu'à aujourd'hui. Elle raconte qu'elle et son mari l'ont pris avec eux parce que sa mère et son père se droguaient et qu'il fallait l'extraire de ce milieu. Plus tard, Brigitte Valois a accueilli sa petite-fille Majda, durant une partie de son enfance et de son adolescence, puis leurs deux petites sœurs, qui ont vécu chez elle et sont désormais placées en institution. La totalité de cette fratrie a donc vécu chez elle durant des périodes variées, à laquelle il faut ajouter un autre petit-enfant : « *Laurent, il a vécu chez moi à 18 ans, quand son père l'avait mis à la porte. Il dealait, donc il a rapidement pu trouver un appartement, le meubler, mais il a arrêté de dealer ensuite* ». Aujourd'hui encore, Brigitte est un personnage central dans la vie de ses petits-enfants. Nous nous en apercevons au mois de mai 2015. Ce jour-là, nous sommes dans sa cuisine lorsqu'elle reçoit un sms de sa petite-fille Majda, âgée de presque 18 ans. Brigitte lit à voix haute le message : « *rappelle moi vite Mamie* ». « *Bon, qu'est-ce qu'il y a encore* », dit-elle tout en composant le numéro de sa petite-fille. Majda se plaint : « *J'ai mal au ventre, mamie, mais mon père il veut pas m'emmener à l'hôpital ou chez le médecin, il a plus d'essence dans la voiture* ». Brigitte s'emporte : « *Il a pas d'essence mais il trouve le fric pour acheter du shit, hein. Bon, attends, je vais voir avec Laurent [un autre de ses petits-fils] s'il peut venir te chercher. Mais ta mère, elle fait quoi ?* » Majda : « *Elle est défoncée* ». Brigitte propose une autre solution : « *Et le Samu, ils peuvent pas venir ?* » Majda : « *On les a appelés, mais ils veulent pas* ». Brigitte raccroche après avoir assuré à sa petite-fille qu'elle va trouver une solution. Elle appelle son petit-fils Laurent, qui dispose d'une voiture : « *Laurent, je te donne 10 euros pour l'essence, il faut que t'amènes Majda à l'hôpital, elle a mal au ventre* ». Laurent refuse, Brigitte s'emporte, « *y'a plus personne quand on en a besoin, putain* ». Elle rappelle Majda, parle à son gendre, qui dit qu'il ne peut pas emmener sa fille. Mal à l'aise à l'idée que personne ne l'emmène, nous nous proposons. Brigitte propose cette éventualité à Majda, mais il faut que son père vienne avec nous, car elle est encore mineure. En arrière-fond, le père dit qu'il ne peut pas. Sans solution, Brigitte décide d'appeler le Samu et quand elle indique l'adresse, on lui dit que l'appel a bien

été reçu mais qu'un délai de 2 heures a été indiqué car ça ne ressemblait pas à une urgence. Brigitte rappelle Majda et lui dit qu'une ambulance est partie et va arriver, puis cause à son gendre, qui semble jouer l'indifférence : « *Je savais qu'ils allaient venir* ». Brigitte est en colère, « *j'en ai marre de tout porter sur mes épaules, et puis son père qui achète des 300-400 euros de shit par mois et qui peut pas foutre d'argent dans l'essence...* »

Son rôle de grand-mère qui soutient et aide ses petits-enfants, Brigitte Valois ne l'exerce pas toujours de gaieté de cœur. Elle peste contre les autres membres de la famille, au premier rang desquels figurent les parents, accusés de ne pas prendre en compte l'état de leur fille. C'est vers elle que sa petite-fille se tourne lorsqu'elle n'entrevoit pas de réaction apparente de la part de ses parents et Brigitte répond présent, au nom des liens qui l'unissent à Majda mais aussi au nom de la protection qu'elle doit lui accorder.

L'accueil qui implique ces grands-mères-pivot relève à la fois d'une position d'ouverture et d'une assignation à laquelle elles se plient souvent de longue date. Si les jeunes frappent à la porte de leur grand-mère, c'est tout autant parce qu'ils savent qu'il y a une pièce vide ou un canapé libre que parce que c'est là qu'ils auront le plus de chances d'être acceptés. Ce n'est pas un hasard si ce sont principalement des femmes qui sont sollicitées en ce sens et qui occupent ce rôle. Les *caregivers* sont en effet le plus souvent des figures féminines et la place des grands-mères s'explique pour des raisons assez similaires à celles qui font que ce sont les femmes qui occupent une place pivot dans l'entretien et l'éducation des enfants (Damamme et Paperman, 2009). Les femmes qui ont seules la garde de leurs enfants se tournent vers leur mère car elles savent qu'elle sera un relai efficace, qui dispose de compétences équivalentes aux leurs.

Les grands-mères sont donc fréquemment sollicitées et sont disponibles, par la force des choses, au point qu'elles se substituent parfois aux parents pendant plusieurs années. C'est un niveau intermédiaire de la protection des enfants, qui évite les placements en institutions ou en réduit la durée. Car la menace de l'encadrement de la parentalité plane dans les milieux pauvres. Les sollicitations fréquentes de l'assistante sociale obligent à exposer un minimum de sa vie privée, même avec réticence, ce qui peut éveiller l'alarme du côté des travailleurs sociaux ou au guichet des institutions sociales. La *sensibilité publique* (Segalen, 2010, p. 137) à l'enfant est plurielle et, ces trois dernières décennies, le nombre d'enfants signalés n'a cessé d'augmenter, même si celui d'enfants placés a plutôt décru depuis les années 1970²⁶. Au cours des rendez-vous avec l'assistante sociale, dévoiler sa vie privée permet de faire valoir des droits mais expose parallèlement à une évaluation de l'exercice de la fonction parentale, au nom d'un rapprochement fréquent entre risques sociaux et risques familiaux. Si l'enquête n'a pas creusé les relations entre les familles populaires les plus précaires et les institutions sociales, on sait néanmoins que beaucoup de droits ne sont pas revendiqués parce que les personnes savent que leur situation est potentiellement illégale ou illégitime aux yeux des agents de terrain. L'entorse au droit civil est ainsi génératrice de non recours.

3. LA MOBILITÉ ADOLESCENTE

Jusqu'à l'âge 10 ou 12 ans, les mères se séparent peu de leurs enfants, en dehors des cas de placement en institution. Mais que se passe-t-il après ? Comment vivent les adolescents ? De quelle autonomie disposent-ils ? Le maternage s'estompe sensiblement lorsque les enfants grandissent. Les relations entre les mères et leurs enfants se font moins charnelles. Sébastien Rouvel, le fils de Rita Grasset, résume de manière brutale comment procèdent ses deux sœurs dès que leurs enfants grandissent :

²⁶ Pour des raisons qui mêlent à la fois restrictions budgétaires, émergence d'un droit des parents et questionnements des effets du placement sur les enfants. Pour un aperçu de ces questions, voir Deshayes (2014).

« *tu vois, avec elles, dès qu'un enfant commence à prendre de la place, il dégage* ». Sous-entendu : tant qu'ils ont été jeunes, elles les ont aimés et ont aimé qu'ils vivent avec elles, mais dès qu'ils ont grandi, elles ont préféré déléguer leur éducation et leur entretien. Une telle conception a-t-elle une quelconque véracité ? Force est de constater que parmi les personnes rencontrées, on est frappé par le nombre de récits qui disent la fugue du domicile de la mère, l'adolescence venue. Pour quelle raison ? Peut-on identifier les causes qui créent ces « déracinements » ? Où vont-ils alors ?

Ces fuites portent en fait une double facette. Elles disent d'abord la liberté croissante dont jouissent les adolescents, le fait qu'ils basculent vers le monde adulte et quittent l'enfance. Ils gagnent en mobilité et en liberté et peuvent davantage choisir l'endroit où ils veulent vivre et passer du temps. Certains racontent ainsi être partis d'eux-mêmes de chez leur mère, faisant le choix de quitter une vie impossible pour un lieu plus accueillant, une chambre chez la grand-mère par exemple. Elizabeth Rouvel se remémore ainsi pourquoi son fils Mounir est parti de chez elle :

Elizabeth Rouvel : Mounir, il s'est barré à 15 ans chez sa grand-mère à cause de Mario [*son ancien mari, le beau-père de Mounir*]. C'est à cause de Mario. Parce qu'il lui a imposé le ramadan. Mounir il m'a dit « *maman je peux pas, je me barre, hein* ». Mounir il a dit « *mais c'est quoi, ça, maman, tu m'as jamais posé de règles, c'est pas lui qui va me poser des règles, hein* ». C'est comme ça que Mounir s'est barré chez sa grand-mère.

Enquêteur : ça se passait mal entre eux ?

Elizabeth Rouvel : mais non, mais j'ai envie de dire qu'on n'impose pas des choses comme ça, surtout à un enfant de 15 ans. Moi je lui ai dit « *non, non, non, mon fils, il rentre du collège, il faut qu'il mange* ». Ah, Mario il m'a dit « *non, je fais le ramadan, il a pas le droit de manger, il dort à la maison* ».

Cinq ans après, Elizabeth Rouvel raconte le départ de son fils comme un choix délibéré de sa part (« *je me barre* »), auquel elle ne s'est en rien opposée, mais dont elle a pris acte. Tout se passe comme si elle avait été mise devant le fait accompli, sans avoir son mot à dire, ni face à son mari de l'époque qui imposait à son fils de faire le ramadan, ni à son fils qui, alors âgé de 15 ans, pouvait décider de son propre chef de l'endroit où il allait habiter. Suite à ce départ, Mounir ne reviendra pas vivre chez sa mère, même après sa séparation, et restera 4 ans chez sa grand-mère Rita Grasset, dont il ne quittera le domicile qu'une fois en couple. Sa cousine Samira Viville fait un récit sensiblement similaire de sa vie aux alentours de 12 ou 13 ans, celui d'un choix qui lui appartenait pleinement :

Samira Viville : bon, ma mamie, c'était pas que je vivais là-bas, c'était que j'allais là-bas, je vivais deux-trois semaines, après je revenais chez ma mère. Ça dépendait de mes envies.

Enquêteur : et c'est toi qui as dit à ta mère « *j'en ai marre, je veux aller vivre chez...* »

Samira Viville : non, ça a toujours été comme ça. Bon, à part que j'allais à l'école primaire, tout ça, ma mère avait un peu plus de mal la semaine, mais sinon, tous les week-ends, j'étais là-bas.

Ces récits disent aussi la contrainte sous-jacente, celle de vivre avec des beaux-pères que les adolescents supportent souvent mal. Entre une ambiance qui se détériore franchement et un lit qui se libère chez la grand-mère, le choix est vite fait, notamment lorsque la mère ne retient pas son enfant à tout prix. Cette mobilité est aussi synonyme d'expulsion, lorsque le beau-père ou la mère ferment la porte et interdisent le retour à la maison. Ici, le choix est réduit à la portion congrue et la violence l'emporte. Au cours du même entretien, Samira Viville décrit de manière tout à fait différente son départ définitif du domicile de sa mère :

« Bah en fait j'étais avec mon cousin Mounir, on était en train de chuchoter et puis ben, on rigolait, mais rien à voir avec mon beau-père, mais je sais pas, on a dû lui jeter un regard à un moment, et il s'en est pris sur moi. Donc il a dit "*oui, vous allez arrêter de vous foutre de ma*

gueule, je sais pas quoi, je sais pas quoi". Moi je suis pas quelqu'un qui ferme ma bouche donc ma mère m'a tirée par les cheveux, elle m'a dit "*casse-toi de chez moi sale pute*", et puis ils ont préparé toutes mes fringues, et voilà, à la rue, "*tu vas chez Rita [sa grand-mère]*". Et elle habitait la porte juste à côté, ma grand-mère ».

Dix ans après, Samira Viville a beau raconter la scène avec le sourire, la violence de la scène reste prégnante dans son récit, entre le beau-père exaspéré, les coups et les insultes de sa mère.

D'une manière générale, ces expulsions sont principalement dues au changement de statut des adolescents, qui s'éloignent de leur mère. Brutalement, les adolescents découvrent qu'ils ne sont plus vraiment des enfants et qu'ils sont de moins en moins au centre de l'attention, parfois au bénéfice de nouveaux frères et sœurs. S'agit-il d'une liberté que l'adolescent découvre ? Il s'agit là d'une version optimiste, qui repose sur l'autonomie croissante des enfants et la reconnaissance de leurs capacités (Youf, 2002, p. 120). Mais c'est aussi la fin d'un cycle et le début d'un autre, celui d'une protection moins forte, d'une exposition croissante aux problèmes économiques dont on essaie de protéger les plus petits. Si capacité croissante il y a, elle ne se fait donc pas vraiment au bénéfice de l'adolescent, qui devient soudain un petit adulte.

Le récit de Stéphanie Louvier est lui aussi émaillé par la violence de l'expulsion du logement de sa mère à l'âge de 17 ans et demi. Dans la période qui précède l'événement, Stéphanie a été en couple avec l'ancien petit ami de sa grande sœur, qui l'avait quitté. Quelques semaines après le début de cette relation, Stéphanie apprend que sa mère vient de se mettre en couple avec cet homme. L'annonce de cette nouvelle a correspondu à la pression qui s'est ensuite constamment exercée sur elle, jusqu'à aboutir à son départ : « *c'est là que ça a dégénéré, parce que ça l'arrangeait pas que je sois là* », dit-elle parlant de sa mère. Le point d'orgue de l'affaire se déroule un soir :

« Ça a commencé à dégénérer parce que ma mère me poussait, mais moi je ne tape pas ma mère, parce que je trouve ça inadmissible de taper sa mère. Elle me poussait et en fait, quand Romain [*le compagnon de sa mère*] a voulu m'attraper, il m'a attrapée le bras, il m'a mis des coups de poing au visage et en fait, quand j'ai voulu lui mettre un coup de pied pour le repousser, c'est ma mère qui se l'est pris, parce qu'elle s'est mis devant. Mais ma mère, c'est ça. À chaque fois qu'il y a quelque chose comme ça, qu'il y a une bagarre, il faut toujours qu'elle se mette devant, on dirait qu'elle le fait exprès. Elle s'est mise devant, elle s'est pris le coup, je voulais pas qu'elle se le prenne ! Et du coup, mon frère m'a sauté dessus, il était jeune pourtant, mais il est costaud. Il me tirait les cheveux, ma mère me tenait le bras, lui il me mettait des coups de poing et puis après, ma mère elle a sorti la batte de baseball. Et du coup, j'ai vu que ça allait trop loin, il fallait que je parte. Donc je suis partie, sinon ça allait dégénérer ».

Dans la manière qu'elle a de le compter, le récit de Stéphanie paraît presque dégage, comme si, plusieurs années après, la violence de la situation s'était évaporée et que finalement, elle était restée limitée. Elle va même jusqu'à décrire le coup qu'elle a donné à sa mère, alors que c'est elle qui l'a préalablement agressée. Dans ce récit, la mise en couple de la mère a également des effets sur le statut de l'adolescent, qui régresse dans la hiérarchie des priorités au profit du nouveau compagnon.

Quelques années après, les réactions et les sentiments sont toujours mêlés. La rage est souvent moins forte, en témoignent les extraits d'entretiens cités précédemment, qui montrent des récits distanciés, parfois même amusés. Le temps et la reprise des contacts ont fait leur œuvre. Plusieurs années après, les relations peuvent être meilleures qu'à l'époque et conduire à minimiser l'ampleur de l'événement. Néanmoins, la violence est encore bien présente et le ressentiment n'est jamais très loin. Après coup, les adolescents comprennent qu'ils ont été relégués dans la hiérarchie des priorités, qu'à un moment donné, leur mère – puisque c'est quasiment toujours elle qui les a élevés au quotidien et que c'est de

chez elle qu'ils sont partis – a éprouvé le besoin d'avoir d'autres priorités, en l'occurrence une nouvelle vie conjugale. « *Ma mère a toujours privilégié ses amours à ses enfants* », dit Lilian Brosset pour expliquer son départ du domicile maternel, à l'adolescence. Le procès n'est jamais très loin et vise avant tout les mères, auxquelles échoit en premier la charge des enfants et qui suscitent alors le plus de déception.

Lorsque la famille se réaménage, ce sont donc tous les équilibres antérieurs qui sont bousculés. La place des uns et des autres est réévaluée, celle de l'adolescent au même titre que celle de l'hébergé. Les reconfigurations familiales – mariage, mise en couple, séparation, etc. – ont des effets sur la prise en charge des enfants, susceptibles de voir leur place se transformer sensiblement. L'adolescent est une figure vulnérable, auquel le parent qui en a la garde peut signifier, d'une manière ou d'une autre, que sa présence n'est plus indispensable. La nouvelle vie conjugale de son parent peut minorer sa place, de même que l'âge qu'il a. La protection que l'on accorde généralement aux enfants les plus jeunes s'étiolle peu à peu, pour laisser place à un statut de plus en plus autonome, vecteur de liberté mais qui insiste également davantage sur la responsabilité de l'adolescent. En milieux pauvres, cette donnée est accentuée par la rapidité avec laquelle les adolescents sont sommés de se rapprocher des modes de vie adultes. L'arrêt des études à 16 ans, plus fréquent dans les familles populaires les plus précaires que dans les autres milieux (Dardier et al., 2013), précipite brusquement les adolescents vers la vie adulte et le monde du travail, accélérant le passage d'un statut relativement protégé à un autre qui l'est beaucoup moins.

D'autre part, le fait que ces réorganisations s'opèrent au détriment des adolescents et que les mères contribuent partiellement à ces départs n'est sans doute pas une coïncidence. Bien que les femmes rencontrées n'évoquent pas frontalement cette question sensible, on peut faire l'hypothèse que l'adolescence des enfants correspond souvent à une réorganisation de la vie de leur mère et d'un aménagement de leur identité. La vie amoureuse et conjugale, parfois mise entre parenthèses pendant plusieurs années au bénéfice quasi exclusif des enfants, peut à nouveau occuper une place lorsqu'ils sont plus grands du fait d'une dépendance moins grande et parce que l'épuisement à les prendre en charge se fait de plus en plus jour (voir également le chapitre 5 sur cette question). Le détachement qui s'opère avec les enfants peut alors être brutal, du fait d'un agacement grandissant et d'une conception évolutive de l'enfance qui rapproche l'adolescent de l'adulte.

4. LA PLACE AMBIVALENTE DES BEAUX-PÈRES

Nous venons de voir que la place des enfants peut être réévaluée à la suite des reconfigurations conjugales. Que disent enfants et beaux-parents des relations qu'ils entretiennent entre eux ? Quelle place occupent les beaux-parents, notamment les beaux-pères, dans la vie de ces enfants qui ne sont pas les leurs ? Celle de parent de substitution ? Ou bien un rôle distancié des enfants ? Dans les entretiens, les beaux-parents et plus particulièrement les beaux-pères sont décrits selon deux modalités opposées. Dans certains cas, le beau-père est considéré comme un quasi-père, quelqu'un sur qui compter, parfois plus encore que le père biologique ; dans d'autres, il est jugé responsable de bien des déboires et du départ du domicile de la mère, comme nous venons de le voir. Qu'est-ce qui explique que ces deux figures – celle du quasi-père et celle du beau-père rejeté – cohabitent ? Au-delà des explications psychologiques et affinitaires, peut-on repérer des facteurs qui concourent à expliquer cette dualité ?

4.1 UN SUBSTITUT AU PÈRE

Pour commencer, voyons comment, à partir d'un récit, se déroule la mise en couple d'une mère avec un homme. Nous avons eu l'occasion d'être présents au moment où Hamid Benchichi s'est installé

chez Elizabeth Rouvel, en avril 2015. Lorsqu'il a connu sa compagne, Hamid Benchichi logeait dans une petite chambre du centre-ville. Elle lui a alors proposé de venir s'installer chez elle, dans le F3 qu'elle loue dans le privé. Il a donc quitté sa chambre, emportant les quelques affaires qu'il possédait jusqu'à l'appartement de sa compagne, situé à quelques centaines de mètres. Rapidement, il a commencé à s'occuper de Lakhdar, le fils d'Elizabeth Rouvel, âgé de 6 ans. Quelques mois après leur rencontre, Elizabeth Rouvel décrit la place que Hamid Benchichi occupe auprès de son fils Lakhdar :

« Je sais pas... direct Lakhdar, il l'a aimé tellement il l'a senti. C'est "viens me chercher à l'école", faut toujours qu'il fasse quelque chose avec lui. Lui il a pas demandé ça, mais moi je suis contente quelque part qu'il retrouve... moi je lui dis "de toute façon, ce sera ton beau-papa", "non, non, maman, c'est mon deuxième papa". Pour lui, c'est son deuxième papa, tellement qu'il l'aime parce qu'il voit pas son père ».

Bien que sa présence soit récente au domicile de sa compagne, Hamid revendique lui aussi d'agir presque comme un père et a attendu avec impatience son mariage avec Elizabeth, qui a eu lieu en août 2015, pour officialiser un peu plus son rôle auprès de Lakhdar. Elizabeth elle-même incite Hamid à occuper une place de quasi père pour son fils, tout comme elle souhaite qu'il la protège de Mario Enjimi, le père du petit, dont elle ne cesse de dire qu'il l'a étouffée pendant des années. Hamid estime quant à lui que le mariage lui donnera un statut plus solide auprès de Lakhdar une fois le mariage effectué :

« Moi, c'est aussi pour ça que je veux me marier, pour avoir quelque chose à dire par rapport à Lakhdar [l'entretien a lieu quelques semaines avant le mariage]. Parce que Mario, il s'en occupe pas vraiment. Il le prend de temps en temps, le vendredi soir et il le ramène le lendemain matin, sans prévenir. Et niveau argent, il ne donne rien, 10 euros de temps en temps, mais c'est rien. Y'a un jugement mais il ne le respecte pas. Moi, quand je serai marié avec Elizabeth, je veux pouvoir lui dire que si jamais il abandonne Lakhdar, je m'en occuperai, je l'assumerai. En plus, il m'aime bien, Lakhdar, il vient me faire un câlin le matin, je vais le chercher à l'école tous les jours ».

L'investissement d'Hamid Benchichi auprès de Lakhdar découle aussi de sa propre fragilité : sans papiers, sa situation administrative le met en position de faiblesse, bien qu'il constitue un appui pour Elizabeth. Alors que leur relation est encore récente, il sait qu'il doit montrer des gages auprès de sa compagne, et prendre une place auprès de l'enfant est un impératif. D'ailleurs, quelques jours après leur mariage, le couple nous demande de rédiger une attestation soulignant l'implication d'Hamid auprès de Lakhdar, qu'il produira auprès des services de la préfecture en vue d'obtenir sa régularisation administrative. Ainsi, chacun trouve son compte dans cette situation : Hamid car le mariage lui permet de prétendre à une régularisation, à un rôle de mari et de beau-père ; Elizabeth, qui retrouve un mari, mais aussi un relais auprès de son fils, ainsi qu'une protection contre son ancien mari, Mario Enjimi.

Dans les couples qui se forment, les beaux-pères doivent montrer leur attention pour les enfants de leur compagne, surtout s'ils sont jeunes. Qu'ils participent à la prise en charge de l'enfant ou éloignent les pères invasifs, ils ont une utilité qui redouble les sentiments que les mères éprouvent pour eux. Montrer qu'ils se soucient de l'enfant, qu'ils désirent occuper une place auprès de lui, le prendre en charge à la sortie de l'école, est une manière de rassurer la femme et de consolider le couple. En outre, ils peuvent avoir une valeur pratique, libérant leurs compagnes de certaines tâches qu'elles doivent répéter quotidiennement toutes seules. Amener l'enfant à l'école n'est pas anodin : ce geste signe la place d'Hamid et décharge Elizabeth d'un trajet qu'elle est lasse de faire chaque jour.

Parfois, la proximité entre un beau-père et l'enfant de sa compagne peut se traduire par des transferts de nom, comme c'est le cas pour Samira Viville, qui a adopté celui de son beau-père à l'adolescence

après avoir longtemps vécu avec lui. Il s'agit à la fois pour le beau-père d'établir une lignée – de donner à une situation de quasi-parenté un statut plus officiel – et pour l'enfant de faire preuve de reconnaissance envers un homme qui a compté, notamment lorsqu'il approche de la majorité. Certes, Samira Viville indique qu'elle peut changer de nom à tout moment et reprendre celui de son père biologique ; pourtant, elle ne le fait pas et continue d'entretenir des liens avec ce quasi-père, à qui elle rend visite de temps en temps. Lorsqu'un tel rapprochement se produit avec le beau-parent, les liens avec le parent biologique sont quasiment coupés et le fait que le nom soit transmis du beau-parent à l'enfant indique que le premier considère le second comme le sien²⁷. Le préalable est, dans ce cas, une quasi-rupture des relations de l'enfant avec son père biologique ainsi qu'une prise en charge dès le plus jeune âge.

Paul Lamour, aujourd'hui âgé de 64 ans, a pris soin des quatre premiers enfants de sa femme. Lorsqu'il rencontre Gilberte Lantier, au cours des années 1960, elle a dix ans de plus que lui. Elle est la mère de quatre enfants, qu'elle a eus avec un homme dont elle vient alors de se séparer. Bien qu'il ne soit pas encore majeur à l'époque²⁸, Paul Lamour endosse son nouveau rôle à cœur :

Enquêteur : et toi, ça te faisait pas peur d'avoir 4 enfants à élever ?

Paul Lamour : non, bah on était bien, et puis les gosses ils m'adoraient. Je les conduisais à l'école tous les matins, hein.

Enquêteur : ils avaient quel âge ?

Paul Lamour (*il va chercher une vieille photo de Gilberte Lantier, lui et les 4 enfants*) : Jeanne, quand je l'ai élevée, elle avait que 3 mois, et puis quand elle a grandi après, je lui ai dit la vérité, que j'étais pas son père. Et puis donc on lui a expliqué, et elle m'a dit "*d'abord l'autre je le connais pas, c'est toi mon père*".

Si l'intensité des relations qu'il entretient avec les enfants de sa défunte épouse est variable, au moins deux d'entre eux – parmi lesquels Jeanne Lantier – le considèrent comme leur père. Claude Lantier, qui a également été élevé par Paul Lamour dès l'âge de 4 ans, dit avoir eu le même genre de relation que sa sœur avec lui :

Enquêteur : il vous a pas adoptés, Paul, c'est pas devenu votre père ?

Claude Lantier : non, non, non, nous, notre père à nous, c'est Paul Lamour. Moi mon père, c'est mon père, moi. C'est lui qui m'a élevé, pour moi c'est mon père.

Enquêteur : mais même au niveau de l'État civil ou du droit, c'est Paul Lamour ?

Claude Lantier : non, je m'appelle toujours Garcia [*nom de son père biologique*], mais c'est tout. Sinon, moi le seul père que j'ai, c'est Paul Lamour. Moi je cherche pas midi à quatorze heures.

Enquêteur : mais quand ton père biologique est mort, tu as hérité de quelque chose ?

Claude Lantier : ouais, ouais, on devait signer des papiers, là, tu sais, là où il était, avec son terrain derrière, mais j'ai rien voulu, moi. Je voulais rien de ça. Absolument rien.

Claude Lantier ne se reconnaît qu'un seul père, celui qui l'a élevé, lui et ses frères et sœurs. C'est la *parenté quotidienne* (Weber, 2013) qui l'emporte ici, bien que Claude Lantier n'ait pas adopté le nom de son beau-père. C'est parce qu'il a passé de nombreuses années en sa compagnie, notamment son enfance, sans esclandre ni mauvais souvenir particulier, qu'il lui reconnaît la qualité de père. Que le beau-père donne un peu d'argent, qu'il ne mette pas de claques trop fréquemment, qu'il ne boive pas, voilà des attributs qui permettent une cohabitation relativement apaisée. Que le père biologique

²⁷ D'ailleurs, lorsque nous nous rendons au domicile de cet homme avec son fils, nous regardons un album photos dans lequel Samira Viville apparaît très régulièrement. Les photos sont des indicateurs assez fiables de la teneur des relations : plus une personne apparaît sur les photos, plus les relations sont étroites.

²⁸ La majorité est alors fixée à 21 ans.

s'efface, qu'il se manifeste irrégulièrement, qu'il promette sans jamais s'exécuter, renforce alors les liens de parenté entre enfants et beaux-pères. Dans la parentalité, les places sont susceptibles de se modifier en fonction du rôle que les pères, notamment, occupent ou à l'égard desquels ils se tiennent à distance.

Certains ne racontent pas de relations de quasi parenté mais reconnaissent les qualités d'un beau-père, parmi lesquelles le fait de ne pas boire, de laisser les enfants tranquilles ou de ramener de l'argent à la maison. Stéphanie Louvier décrit son ancien beau-père, avec lequel elle a cohabité et qui a eu trois enfants avec sa mère, comme « quelqu'un de bien ». Elle dit ne pas comprendre pourquoi sa mère s'en est séparée :

« Ma mère, elle n'aurait jamais dû le quitter, elle a fait n'importe quoi, c'était quelqu'un de bien. Bon, c'est vrai, il travaillait. Il travaillait, il rentrait du travail, il prenait son petit café, il se mettait sur le canapé et il regardait la télé. Ma mère elle l'appelait, il mangeait. Et ma mère, ça, elle n'aimait pas, c'était la routine ».

Dans cet extrait, on perçoit que le procès de la mère est situé et lié au point de vue des enfants. Stéphanie considère que son beau-père avait les qualités requises pour être un bon compagnon et par là même, un bon beau-père. Il suffisait pour cela de répondre à ses besoins et de se caler sur son rythme, mode de vie conjugale qui lui paraît correct et qui lui évoque le sien, puisque son compagnon travaille à l'extérieur tandis qu'elle a en charge les tâches domestiques. La source du procès réside dans le fait que sa mère a privilégié selon Stéphanie son propre épanouissement personnel alors que calme et vie réglée s'offraient à elle.

Pour les enfants, s'attacher à un beau-père permet de substituer l'absent et de se recréer un réseau affectif. Ce n'est pourtant pas le seul schéma à se manifester

4.2 UNE SOURCE DE CONFLITS

Dans d'autres cas, ce sont des récits inverses qui se donnent à entendre, ceux de relations très difficiles, parfois violentes, avec le beau-parent, principalement le beau-père. Loin d'être un parent de substitution, celui-ci est davantage perçu comme un perturbateur, responsable de la rupture des liens avec la mère. Nous avons vu comment cela s'est passé pour Samira Viville avec son beau-père, lorsqu'elle a été expulsée de l'appartement de sa mère. Nous avons vu également comment Mounir, le cousin de Samira Viville, a quitté l'appartement de sa mère en raison de son opposition à son beau-père. Lorsque nous lui demandons pourquoi les beaux-pères ne s'entendent pas avec les enfants de leur compagne, Rita Grasset répond :

« C'est toujours comme ça, moi j'ai toujours connu les beaux-pères qui s'entendent pas avec les gosses des autres, hein. Les leurs, oui, mais les gosses des autres, non ».

Pascale Jamouille émet un constat et une interprétation proches de celle de Rita Grasset : il s'agit d'une affaire de chair. Selon elle, les beaux-pères « *ne peuvent pas donner le même amour à leurs beaux-enfants qu'à la "chair de leur chair" et si leurs beaux-enfants "votent avec leur mère", c'est parce qu'ils sont du même sang qu'elle* » (Jamouille, 2008, p. 140). Une telle assertion permet d'expliquer que certains hommes aient des relations distantes voire violentes avec leurs beaux-enfants, dont ils ne se considèrent pas particulièrement responsables et dont ils apprécient d'autant moins les sautes d'humeur ou les contestations.

Cette dernière interprétation doit cependant être nuancée et il faut rendre compte d'une palette large de relations entre beaux-pères et beaux-enfants, comme cela vient d'être montré. Plus l'enfant est jeune, plus le beau-père s'investira auprès de lui, ce qui donnera parfois lieu à des liens de quasi-

parenté. Plus le père s'efface, plus le beau-père prendra son rôle à cœur, parfois jusqu'à l'adoption. En revanche, lorsque les enfants sont âgés d'une dizaine d'années ou plus, il s'agira rarement de relations proches, qui pourront même être conflictuelles.

Ces évictions, ces moments difficiles entre parent, beau-parent et adolescent découlent donc d'une reconfiguration des alliances au sein de la maisonnée, qui tend dans certains cas à reléguer au second plan l'enfant, au profit du nouveau conjoint.

5. DES ATTACHEMENTS DIVERS

Du fait des ruptures conjugales et des difficultés à assumer la prise en charge d'un enfant, il arrive que des réseaux de parenté pratique qui dépassent le cadre parents-enfants se constituent. On a vu que la présence d'un beau-parent (principalement un beau-père) peut donner lieu à une reconfiguration des liens de parenté, à un affermissement des liens avec des personnes qui n'ont pas de relations « de sang » avec l'enfant. Dans d'autres cas, plus rares, la prise en charge d'un adolescent peut s'effectuer en dehors du cercle familial et ainsi créer de nouveaux liens affectifs.

L'absence de liens familiaux préalables explique la rareté de ce genre de situations : habituellement, c'est un ou des membres de la famille de l'enfant qui viennent suppléer les parents. La majeure partie du temps, la protection rapprochée se fait en famille. Les amis sont en retrait dans ces prises en charge, ils constituent très rarement un recours, parce que l'obligation morale ne leur échoit pas en premier lieu. Pourtant, il arrive que se créent des relations forgées en dehors des liens du sang, suite à une proximité au long cours.

C'est le cas de Stéphanie Louvier, dont nous avons évoqué précédemment l'expulsion du logement de sa mère. Lorsqu'elle s'est retrouvée à la porte, elle s'est tournée vers Pascal et sa femme Monique, les parents de sa meilleure amie de l'époque, Audrey. Stéphanie avait fait connaissance d'Audrey lorsqu'elles étaient encore de jeunes enfants et qu'elles habitaient toutes deux dans le même quartier. Du fait de cette proximité, Stéphanie a régulièrement côtoyé la famille d'Audrey, créant des liens étroits avec eux, notamment avec Pascal, son père : « *Comme je n'ai pas eu de père, je l'ai toujours considéré comme mon père* ». Pour elle, c'est un confident qui l'écoute raconter les problèmes qu'elle rencontre avec sa mère. À plusieurs reprises, il lui propose même de l'héberger en cas de dispute. Le soir de la dispute avec sa mère, son beau-père et son frère, elle va chez Pascal : j'avais besoin de parler. Et du coup, après, il m'a dit « *on va aller voir ta mère, tu vas aller avec Monique [la femme de Pascal]* », donc j'ai été avec Monique et on est allés voir directement ma mère et elle a dit « *oh bah tant mieux, faut qu'elle parte, j'en ai marre* ». Peu de temps auparavant, Audrey a quitté le domicile de ses parents, après que son père lui ait donné une claque. Stéphanie prend donc sa place dans la famille. En échange de sa présence, Stéphanie fait le ménage :

« En fait, le grand service qu'il m'a rendu, de m'avoir hébergée, eh ben moi je trouve ça normal de faire le ménage dans la maison. De faire le repassage, de faire les lessives, tout ça. Et je faisais ce que je veux. Si je voulais sortir, je sortais, je faisais ma chambre. Je faisais le ménage dans la maison, en fait. À des moments, il me demandait « va me chercher un paquet de tabac ». Des moments, c'est arrivé où il me payait des trucs, il me payait des vêtements ».

Chacun semble y trouver son compte : Pascal se rachète d'un geste qu'il regrette, lui qui n'avait jamais donné de claque à sa fille, tandis que Stéphanie est accueillie dans un environnement qui lui est familier, qui la rassure et où elle se sait à l'abri des violences. Outre sa rareté, cette prise en charge étonne par le fait qu'ici, c'est un homme qui met à l'abri Stéphanie. Pour elle, il s'agit une autre parenté, qui n'est pas « de sang », mais sur laquelle elle estime avoir pu compter durant plusieurs années. Le secours apporté dans un moment compliqué renforce ce sentiment de quasi parenté,

effaçant un peu plus les sentiments à l'égard de son père biologique, qu'elle n'a croisé qu'à quelques reprises seulement.

6. CONCLUSION DU CHAPITRE 3

La famille occupe une place centrale dans la protection et la prise en charge des enfants. C'est par son entremise que les trajectoires qui menacent de s'effondrer sont un tant soi peu amorties, par un caddie de courses, un hébergement, un coup de main pour garder un enfant. Loin d'assister au reflux de la famille et à un processus d'individualisation destructeur fréquemment décrit, on comprend qu'une partie des prises en charge des enfants s'effectue en dehors des institutions. Solidarité ? Certes oui. Mais prises en charge obligatoires aussi, dans la mesure où il s'agit d'un impératif moral auquel ceux et celles qui s'y prêtent disposent de choix restreints.

Parmi les figures centrales des prises en charge, apparaissent les grands-mères, le plus souvent les mères des mères. C'est vers elles que leurs filles se tournent dès qu'elles sont en difficulté, mais aussi à elles que les petits-enfants demandent un hébergement. Dans certaines familles, il existe des figures centrales, chez lesquelles sont passés de nombreux enfants et petits-enfants. Que ce soit pour se faire héberger ou pour déléguer une partie ou la totalité de l'éducation et de l'entretien des enfants, les grands-mères occupent ainsi une place centrale dans ce réseau de protection. Ce sont elles qui ouvrent le plus leur porte.

Au gré des hébergements et des cohabitations, les enfants se construisent des attachements divers. On comprend pourquoi les grands-mères sont souvent des références pour les petits-enfants, qui leur vouent volontiers une grande affection. À des degrés divers, les adolescents sont en recherche de soutiens lorsque leur condition se précarise, ce qui est fréquemment le cas. Avoir quelqu'un « sur qui compter », savoir qu'ici ou là, chez la grand-mère ou les parents d'une amie, on pourra trouver un abri, cela rassure.

La figure du beau-père est quant à elle ambivalente, car elle renvoie soit à la mise à l'écart pour les enfants, soit à l'établissement d'une quasi paternité. Au vrai, cette relation est sans doute déterminée par la temporalité et par les moments au cours desquels des couples se forment. Plus l'enfant est jeune, plus le père biologique s'inscrit en pointillé, plus le beau-père a de chances d'occuper une place conséquente et plus on observera de transferts de noms de ces hommes vers leurs beaux-enfants. En revanche, plus l'enfant est grand, plus le père biologique est présent, plus les relations se font orageuses au point de donner lieu à de brusques changements de résidence.

CHAPITRE 4 – LES PÈRES, ENTRE IMPLICATION DISTANCIÉE ET EFFACEMENT

L'éclipse du père a souvent été décrite pour rendre compte des situations qui font suite à des ruptures conjugales. Les travailleurs sociaux ne cessent de se demander comment « remettre du père » et se contentent la plupart du temps de prendre les femmes pour cible de leur action (Cardi, 2018, à paraître), faute de parvenir à « attraper » ces hommes qui souvent leur échappent. Pour certains, l'absence de référence paternelle serait à la base de déséquilibres psychologiques chez l'enfant, au point qu'il n'y a pas si longtemps encore, certains en faisaient une cause de délinquance (Mucchielli, 2001).

Dans ce chapitre, nous proposons d'explorer la place occupée par le parent qui ne vit pas au quotidien auprès de ses enfants une fois la séparation actée. Nous les appellerons « pères » par commodité de langage, l'expression la plus exacte étant sans doute « parent non gardien », dans la mesure où il peut s'agir de femmes qui n'ont pas la garde de leur enfant. Ces cas sont néanmoins très peu fréquents, d'autant plus que la garde alternée est presque inexistante dans les familles populaires précarisées (Insee Première, février 2015). Ceci posé, comment analyser la place des pères auprès de leurs enfants ? Quelle est leur participation à la vie de leurs enfants, qu'elle soit financière ou en termes de garde ? Quels arrangements pratiques existent avec les mères ? Sitôt séparés, les hommes s'éclipsent-ils ? Les enfants qu'ils élèvent, éduquent et entretiennent ne seraient-ils que ceux qu'ils ont sous les yeux ? L'obligation alimentaire à laquelle ils sont tenus a-t-elle des effets sur leur implication ? Sous l'isolement des mères de familles monoparentales, si souvent constaté par la Caf, y'a-t-il des transferts qui s'opèrent malgré tout ?

La question se pose avec d'autant plus d'acuité que, dans les familles populaires les plus précaires, de tradition ouvrière, les rapports entre hommes et femmes ont des caractéristiques spécifiques. En milieux populaires, la division sexuée des rôles est grande, notamment en ce qui concerne l'implication auprès des enfants : dans les couples, les femmes gèrent le quotidien, les hommes intervenant de manière plus ponctuelle, ce qui a pu faire dire à Olivier Schwartz que « *le fait apparent, dans la plupart des cas, est cette massive délégation de pouvoir qui les conduit [les hommes] à s'en remettre, pour les responsabilités de cet ordre, à leur femme* » (Schwartz, 2012, p. 409). C'est pourquoi il convient de se demander comment des hommes qui connaissent un modèle particulier de paternité, plutôt en retrait vis-à-vis du quotidien de leurs enfants, occupent leur rôle paternel lorsqu'ils ne vivent plus avec eux. En d'autres termes, on peut se demander si les pères non gardiens prolongent la paternité plutôt distante qui caractérise les milieux populaires ou bien si l'injonction à « être père » promue ces dernières décennies s'immisce dans les pratiques des hommes des milieux populaires les plus précaires.

Dans ce chapitre, nous proposons de « traquer » les parents non gardiens, de repérer leur présence et leur investissement, temporelle et économique. Pour cela, nous aborderons alternativement voix masculine et féminine, qui sont souvent antinomiques et ne racontent pas les mêmes expériences ni les mêmes principes de justice.

1. LES PÈRES ENTRE ÉLOIGNEMENT, EFFACEMENT ET MAINTIEN DES RELATIONS

Essayons de retracer de quelle manière les pères prennent part à l'éducation et à l'entretien de leurs enfants lorsqu'ils ne vivent pas avec eux. On se rend compte qu'il existe une palette nuancée, qui va de la rupture totale au maintien d'une certaine régularité.

Dans certains cas, l'enfant n'a pas ou peu de relations avec son père biologique. Celui-ci a refait sa vie ailleurs, il n'a pas eu de contact avec lui, voire ne l'a pas reconnu. L'absence de reconnaissance sonne comme une coupure nette entre le père et l'enfant. C'est le cas du père d'Igor, le fils de Pamela Rousic, parti au moment de la première échographie et qui ne l'a jamais reconnu. Lorsque Pamela a tenté de se rapprocher de lui, elle s'est vue opposer une fin de non-recevoir de la part de ses parents, qui craignaient que de l'argent leur soit demandé. C'est aussi le cas de Mounir Rouvel, qui n'a eu aucune relation avec son père biologique, de Stéphanie Louvier, qui n'a rencontré son père qu'à l'adolescence, ou de Samira Viville, qui ne voit quasiment jamais son père, au point d'avoir adopté le nom de famille de son beau-père. Dans ces cas-là, la rupture est presque définitive et il n'est pas rare, comme nous l'avons vu, qu'un nouveau compagnon de la mère se substitue au père, donnant son nom à l'enfant.

Ces éloignements diffèrent néanmoins par le moment où ils ont lieu. Certains parents évoquent ainsi les enfants qu'ils ont élevés mais desquels ils sont désormais éloignés, tandis que, pour d'autres, le père a disparu dès la naissance, entretenant rarement des liens avec son enfant. Qu'un père quitte la ville et parte à plusieurs centaines de kilomètres, comme cela arrive parfois, et les relations ont d'autant plus de risques de s'estomper en raison du manque d'argent chronique et d'une faible capacité de mobilité pour nombre de personnes rencontrées.

Quant aux mères, si les liens sont très forts avec leurs jeunes enfants, il arrive que, lorsque leurs enfants grandissent, elles les perdent de vue. C'est le cas d'Elizabeth Rouvel, dont deux fils sont partis vivre avec leurs pères respectifs et au sujet desquels elle dit ne plus avoir aucune nouvelle. C'est aussi le cas de Sébastien Rouvel, son frère, qui ne voit plus sa fille âgée de 13 ans, qui habite pourtant à Berlion. Souvent, les personnes soulignent les démarches judiciaires qu'elles ont entamées mais qui n'ont pas abouti et qui ont entraîné un certain renoncement. Lorsque les relations sont lâches et peu régulières, l'enfant s'efface alors lentement dans l'esprit du parent, car il n'est pas un *enfant du quotidien*. Une nouvelle paternité ou maternité, un nouveau couple, favorisent cet effacement.

Ces ruptures ne sont pourtant pas énoncées comme étant volontaires mais subies. Publiquement, il est quasiment impossible de dire que l'on oublie un peu son enfant et que d'autres préoccupations, plus tangibles et immédiates, occupent l'esprit au quotidien. C'est pourquoi le récit qui est fait de cet éloignement est le plus souvent celui d'une captation par l'autre parent, d'une perte de ses droits sur l'enfant, d'une appropriation contre laquelle il est difficile de lutter. Ainsi, lorsque Sébastien Louvier indique qu'il ne « voit plus trop » sa fille depuis qu'il a changé d'adresse, il l'impute à une stratégie de son ancienne compagne :

« Donc du coup la maman a fait le nécessaire, donc mes droits ont été suspendus, moi je savais pas que pendant un mois il fallait le déclarer [son changement d'adresse]. Donc quand la maman elle a fait le truc derrière mon dos, je savais pas qu'il y avait un mois de délai. Et du coup moi je l'ai pas fait, et là il fallait relancer le dossier au juge, et entre deux, la maman s'est mariée, et la petite elle a dit au juge « je veux plus aller chez mon père ». Pourquoi, je sais pas. Mais moi je pense que c'est depuis qu'elle s'est mariée, en fait ».

Pour Sébastien, son ex-femme est sous l'influence de son nouveau mari et elle s'approprie sa fille. Il estime qu'elle a profité de son oubli de déclarer son changement d'adresse pour faire valoir ses droits lors d'une audience à laquelle il était absent, le tribunal n'ayant pas été informé de sa nouvelle adresse. Au moment de l'entretien, cela fait un an que Sébastien n'a pas vu sa fille. Dans les mois qui suivront, nous lui demanderont régulièrement s'il a des nouvelles d'elle, il répondra alors par la négative. Les relations entre les pères et leurs enfants sont donc menacées de s'effacer par leur absence de quotidienneté, ce qui arrive également, de manière moins fréquente, du côté des mères.

Cette quotidienneté, la garde alternée prétend la maintenir du côté du père comme du côté de la mère. Son développement répond en effet à un souci d'implication réciproque des parents, constat ayant été fait qu'en l'absence de contacts fréquents, le parent non gardien risque de se désengager (Céroux, 2014). Pourtant, si la garde alternée est aujourd'hui un mode éducatif de plus en plus répandu, dans les milieux populaires, elle reste très peu fréquente. À ce titre, l'enquête confirme les statistiques plus générales. En effet, parmi les personnes rencontrées, seuls trois hommes disent avoir pratiqué la garde alternée à un moment ou un autre avec leurs enfants. Tous les trois ont en commun de disposer certes de faibles revenus – deux d'entre eux sont au RSA, un autre touche 800 euros par mois – mais de venir de milieux sociaux plutôt privilégiés pour l'un ou d'avoir accédé, au moins momentanément, aux conditions de vie des classes moyennes pour les deux autres.

En ce sens, les pratiques de garde ne sont pas seulement dépendantes des conditions de vie à un moment donné, mais d'une certaine acculturation aux modes de vie et aux valeurs des classes moyennes et supérieures, qui sont celles qui privilégient le plus une coparentalité égalitaire, donc la garde alternée. Dans les milieux populaires, où un modèle d'investissement différencié auprès des enfants domine, la garde alternée correspond peu à la division du travail éducatif antérieure à la séparation.

2. DES PÈRES FAVORABLES À LA NÉGOCIATION

Il est rare que des récits fassent apparaître la justice comme instance chargée de définir les droits de garde et la contribution du parent non gardien. Dans les milieux populaires les plus précaires, la justice familiale n'est pas souvent sollicitée. La plupart des récits font apparaître des arrangements entre les parents, bien qu'ils puissent être considérés comme à leur désavantage par certains, notamment par les mères. Regardons de plus près deux aspects sur lesquels des décisions peuvent être prises par la justice ou par les parents : les droits de garde et la pension alimentaire.

2.1 LA GARDE ET LES DROITS DE VISITE

Comment s'arbitrent les choix en matière de droits de garde et de visite ? Dans certains cas, la justice a tranché. Par exemple, Delphine Cartier, mère d'une fille de 15 ans, a saisi le juge aux affaires familiales, qui a entériné un accord à l'amiable lui attribuant les droits de garde et des droits de visite au père, selon ses disponibilités. C'est aussi le cas d'Elizabeth Rouvel et de son ex-mari, le juge attribuant là aussi les droits de garde à la mère et un week-end sur deux au père. Néanmoins, elle se plaint de l'ineffectivité de la décision et dit « *il prend son fils quand il a envie de le prendre* ».

Un jugement n'est pas certain d'être appliqué. Son respect dépend notamment du degré d'adhésion à la décision prise par le magistrat ou de sa dénonciation. Plus la décision paraît injuste, moins la personne va s'estimer obligée de la respecter. Ainsi, David Berthelot est engagé dans une longue procédure avec son ex-femme, qui a la garde de leur fils. Récemment, elle est partie vivre à 60 kilomètres de Berlion, le contraignant à effectuer des allers retours afin d'amener ou de rechercher son fils âgé de 7 ans, dont il a la garde un week-end sur deux et la moitié des vacances scolaires. Touchant le RSA, très endetté, menacé d'expulsion, David ne dispose que d'un scooter qu'il se refuse à utiliser, estimant son fils trop petit pour y effectuer d'aussi longs trajets à l'arrière. Fréquemment aidé financièrement par son père, un ingénieur retraité, il refuse néanmoins d'en dépendre entièrement :

« Parce que je ne suis toujours pas véhiculé autrement, que mon père a aussi fait valoir le fait qu'il ne va pas se déplacer à chaque fois non plus. Donc il n'est pas là pour se substituer au rôle de l'un et de l'autre. Que si la mère ne fait pas preuve de bonne volonté alors qu'ils sont quand même largement en capacité, ce couple-là, avec leurs véhicules et leurs moyens, d'assumer un

aller-retour de 60 kilomètres. J'estime que s'ils ne le font pas, ça porte préjudice à l'enfant mais plus le temps avance, plus ce sera mis en avant sur la table, hein, tant pis. Le fait que moi je ne m'y présente pas, je n'ai pas d'obligation à le faire, c'est un droit qui m'est donné. J'ai pas d'obligation à prendre en charge mes week-ends de garde. Si je n'ai pas la possibilité matérielle et que je le justifie... »

Pour David, la décision ne prend pas en compte la différence de revenus entre son ex-femme et lui, ni le fait que c'est elle qui a quitté Berlion. Il fait donc valoir son droit à ne pas aller chercher son fils, en raison d'une absence matérielle.

Néanmoins, la plupart du temps, le mode de garde est issu des négociations entre pères et mères, dans lesquelles ces dernières sont systématiquement gardiennes des enfants, tout en étant plutôt les perdantes. C'est le cas de Samira Viville, qui estime que son ancien compagnon est trop absent et que, sans décision judiciaire, tout se joue en sa défaveur :

Enquêteur : vous passerez pas devant le juge ?

Samira : normalement, non. Mais s'il faut qu'on passe par là, on passera par là. Pour mettre à jour un calendrier pour les visites. Bah oui, parce que là, *c'est moi qui les ai tout le temps.*

Enquêteur : il les prend pas ?

Samira : ah non, non, pas du tout.

Enquêteur : il les prenait encore il y a quelque temps ?

Samira : bah oui, quand y'avait encore la maison. Y'a deux ou trois mois, il les prenait encore, mais bon...

Les femmes revendiquent massivement leur priorité en matière de garde des enfants, qui ne fait souvent qu'entériner une situation antérieure où elles en avaient déjà la charge. Il n'empêche, elles voient aussi d'un bon œil d'être soulagées par le père de l'enfant de temps en temps, afin de se libérer un peu. Sans intervention judiciaire néanmoins, cela paraît souvent difficile, car elles sont soumises au temps libre des pères, à leur capacité à se libérer du temps. Ce que les femmes dénoncent, c'est l'implication aléatoire des pères, souvent accusés de prendre leurs enfants quand bon leur semble et de parfois disparaître durant des semaines. En l'absence de décision judiciaire, la charge leur revient encore un peu plus.

2.2 LA PARTICIPATION AUX FRAIS DE L'ENFANT

Concernant la participation à l'entretien des enfants, la tendance majoritaire est là aussi à la négociation et aux arrangements entre les parents. L'existence de l'Allocation de soutien familial (voir plus loin) n'y est pas étrangère. De ce fait, ce sont plutôt des paiements sporadiques qui se font, au gré des fluctuations des revenus des pères.

Ainsi, l'ancien mari d'Amina Boutriche ne verse pas de pension pour ses cinq enfants mais il leur paie des cadeaux d'anniversaire. Il participe également au financement du permis de conduire de sa fille aînée. Quant à Jason Chevau, qui touche le RSA, il est le père d'une fille de 13 ans qui vit chez sa mère et vient de temps en temps chez lui. Le couple n'était pas marié et n'est pas passé devant le juge aux affaires familiales, ce qui conduit Jason à affirmer : *« nous on a fait ça entre nous, on s'arrange. Je verse pas de pension, je paie des trucs à ma fille quand elle en a besoin »*. Ainsi, lors d'un week-end où il l'accueille, Jason paie des tours de patinoire à sa fille. Mario Enjimi, le père de Lakhdar et ancien mari d'Elizabeth Rouvel, a quant à lui ramené dix survêtements pour son fils lorsqu'il est revenu d'un séjour en Algérie, son pays d'origine. Son ex-femme rigole encore lorsqu'elle évoque les bas de survêtements beaucoup trop grands mais reconnaît qu'il a pensé au confort de son fils.

Quant à Franck Rivon, il ne verse pas de pension non plus mais avance des arguments pour le justifier :

Enquêteur : parce que là, y'a une pension toujours, qui est versée ?

Franck Rivon : y'a une pension que j'ai pas toujours... que j'ai pas toujours donnée physiquement, parce que j'en avais pas toujours les moyens, avec le RSA.

Enquêteur : t'es au RSA ?

Franck Rivon : j'ai été au RSA, ouais. Mais par contre, *ma fille n'a jamais manqué de rien*. Et le fait aussi que je dépense beaucoup en carburant, que ma fille quand elle est là, par exemple pendant les vacances, je trouve des conneries et je l'habille, je la nourris. Enfin voilà, *c'est pas comme si je ne dépensais rien du tout*. Donc d'un commun accord, parce que là, c'est pareil, *j'ai pas envie de passer devant les tribunaux comme ça*, j'ai dit « *s'il y a des dépenses exceptionnelles* », parce que ma fille porte des lunettes, il a fallu qu'on rachète des lunettes parce qu'elle change de verres assez régulièrement, je fais un effort, elle a un compte, sa mère récupère l'argent sur le compte.

Enquêteur : le compte de la petite ?

Franck Rivon : oui. On a fait ça pour mutualiser les dépenses. « *Si y'a de l'argent sur le compte et que t'en as besoin, tu prends de l'argent sur le compte. Maintenant, je fais suffisamment de choses pour que ma fille soit habillée et qu'elle soit nourrie. Elle a son cadeau à Noël, son cadeau d'anniversaire, on peut considérer que ça vaut la pension alimentaire que je suis censé te verser tous les mois* ».

Enquêteur : elle n'est pas tellement d'accord ?

Franck Rivon : si, si, pour l'instant, on tient comme ça.

Enquêteur : mais elle touche l'ASF ?

Franck Rivon : non, pour l'instant, elle n'a pas fait de démarches. Je ne suis pas à l'abri d'un *coup d'État* non plus, mais pour l'instant, elle n'a pas fait de démarches. Mais j'ai dit « *tu l'auras si c'est 100 euros, si c'est pas excessif, tu l'auras quand je bosserai. Quand j'aurai un salaire, que je dépasserai les 2000 euros, parce que je suis pas un con, quoi. Quand je serai stabilisé, que j'aurai un boulot, des thunes, t'en auras, tu pourras faire ce que tu veux avec, te torcher avec les billets, j'en ai rien à battre. Maintenant, tant que je ne t'en donne pas, tu ne viens pas quémander comme quoi je ne t'en ai pas donné, parce que si à toi je t'en ai pas donné pour faire ce que tu veux, ma fille elle a tout ce qu'il faut* ». Et elle est obligée de le reconnaître de toute façon, parce que je lui fournis tout aussi.

Cet extrait d'entretien aborde plusieurs aspects cruciaux de la participation du père à l'entretien de sa fille. D'abord, la maigreur de ses revenus légitime à ses yeux l'absence de pension versée régulièrement ; ensuite, il estime participer et prendre en compte les besoins de l'enfant lorsqu'il les constate ; enfin, il dit craindre l'immixtion de l'institution judiciaire dans les affaires conjugales et parentales. Pour Franck, l'intervention de la justice est assimilée à un « coup d'État », une manière de faire intervenir une instance contraignante dans des affaires qu'il estime possible de régler individuellement.

Le modèle volontariste défendu par les pères, celui dans lequel il est préférable passer par la négociation et la connaissance des besoins de l'enfant, ne trouve pas beaucoup d'échos du côté des mères, qui disent plutôt le subir. À entendre ces dernières en effet, rares sont les fois où les pères pensent d'eux-mêmes aux besoins de leurs enfants qu'ils ne voient pas ou peu. Ce sont elles qui leur signifient qu'un peu d'aide serait bienvenue. Pourtant, elles indiquent que leurs requêtes restent la plupart du temps modérées.

Lorsque le père des enfants est au RSA, ce qui est le cas dans la plupart des situations rencontrées, les femmes font le plus souvent des 100 euros versés par la Caf sous la forme de l'ASF. Elles savent que de toutes les manières, le père ne pourrait pas verser d'argent avec à peine plus de 500 euros de RSA. Elles estiment que le dispositif de redistribution joue à plein et que le droit social répare ce que leur ancien compagnon ne peut assumer, ce qu'ont également remarqué Pascale Jamoulle (2008, p. 137)

ainsi que Nicolle Aubert et Vincent de Gaulejac (1990). La plupart de ces femmes combinent une connaissance fine de l'aide sociale avec une position de conciliation qui tend à éloigner les plus gros conflits. Comme le RSA ne peut être saisi, elles savent pertinemment que rien ne servirait d'engager une bataille judiciaire vouée à l'échec. L'obligation alimentaire qui est à la base de la pension alimentaire n'est donc pas un prérequis chez la plupart des mères.

Cela ne les empêche pas de reprocher aux pères de ne pas contribuer davantage, en sous-main, ce qui serait une manière selon elles de marquer leur participation et leur attachement pour leurs enfants :

Enquêteur : et Romain, tu veux lui demander une pension ?

Samira Viville : non, *je lui demande rien*. Non, *je suis pas comme ça*, je lui demande rien. S'il veut acheter quelque chose à ses enfants, ou qu'il veut ramener un sac de courses ou des vêtements, il le fait, mais moi je lui demande rien.

Enquêteur : ça, il le fait déjà un peu de temps en temps ?

Samira Viville : oui, bah si je lui demande. Si je lui demande pas, ça va arriver par moment qu'il va ramener quelque chose, mais sinon c'est rare.

Enquêteur : il achète une fringue de temps en temps, un truc comme ça ?

Samira Viville : non, un paquet de gâteaux.

Enquêteur : un paquet de gâteaux ?

Samira Viville, dépitée : ben oui. Bon, après, je me plains pas plus que ça, je me dis que c'est comme ça et puis voilà. Dans d'autres séparations ça s'est passé beaucoup plus mal.

Samira est partagée entre plusieurs sentiments. D'un côté, étant donné que Romain lui verse un peu d'argent chaque mois au moment où a lieu l'entretien, elle dit qu'elle ne veut pas réclamer davantage. Mais de toute évidence, elle n'en pense pas moins. Elle dit d'abord qu'elle ne lui demande rien, puis, quelques instants plus tard, que c'est uniquement si elle demande à Romain d'acheter ce dont les enfants ont besoin qu'il va le faire. « Se débrouiller » et « ne pas réclamer » sont des attitudes que Samira valorise, rappelant ainsi qu'elle sait exercer son rôle de mère sans avoir recours au père de ses enfants. Dans le même temps, cette posture lui permet d'affirmer que les droits de Romain sur les enfants sont réduits et qu'il n'a guère de légitimité pour réclamer la garde des enfants, puisqu'il participe trop peu à leur entretien. Pourtant, elle reconnaît la fatigue générée par le fait de toujours devoir demander, alors qu'elle souhaiterait que Romain achète spontanément ce dont les enfants ont besoin.

Les pères ne sont d'ailleurs pas à l'abri de se faire rappeler leurs obligations par des proches ou des connaissances. L'exercice de la fonction parentale est scruté et ceux qui sont soupçonnés de délaisser leurs enfants font l'objet de mépris social dans les réseaux d'interconnaissance. Si l'on considère souvent que seules certaines institutions ont un pouvoir coercitif et normatif – le tribunal, la police ou le travail social – on oublie parfois la place centrale de la famille dans le rappel des obligations, qui sous-traite fréquemment pour les institutions éducatives et pour la justice (Deshayes et Pohn-Weidinger, 2018). En-deçà des jugements portés par des professionnels, les membres de la famille sont susceptibles de normaliser des comportements et de dénoncer les déviances. Le récit que fait Lilian Brosset souligne ainsi que les pères s'exposent à être pointés du doigt lorsqu'ils restent à distance de leurs enfants et ne participent pas à leur entretien : « *J'aime pas qu'on me rappelle les choses, Samira [sa demi-sœur] elle a fait ça une fois, elle m'a dit un truc comme quoi il fallait que je m'occupe de mon fils, tu sais, solidarité féminine et tout ça. J'ai pété mon téléphone, je l'ai jeté par terre, je l'ai fait chialer, Samira, je me rappelle* ». On ferait fausse piste si l'on pensait que les pères qui ne vivent pas avec leurs enfants oublient ces derniers. Ils en connaissent l'existence et il est toujours possible de se faire rappeler à l'ordre au cours d'une conversation, comme une marque d'indignité que les hommes éloignent le plus souvent en haussant le ton pour faire taire la critique.

Ces arrangements entre parents, les plus fréquents, recèlent un enseignement : ils se font la plupart du temps à l'avantage des hommes. Du moins, ce sont eux qui leur trouvent les intérêts les plus grands. En effet, cela leur donne une certaine malléabilité, une adaptation à leurs conditions de vie, qui peuvent connaître des variations. En cas de non versement de la pension, les risques sont limités pour eux, contrairement à ce qu'il se passe en cas de décision judiciaire, où la pension peut certes être réévaluée à la baisse, mais sans que cela se fasse simultanément à la baisse des revenus. Les femmes subissent davantage ces situations, quand bien même une compensation peut exister par l'intermédiaire de l'ASF. Sans décision judiciaire, elles savent que tout versement est précaire et certaines le regrettent, menaçant à distance de saisir le juge.

2.3 CALCULS MENTAUX ET INVESTISSEMENTS ANTÉRIEURS

C'est sans doute dans les cas de séparation qu'apparaissent avec le plus de vigueur et de brutalité toute la comptabilité qui présidait jusqu'alors à la vie conjugale, bien que son exposition crue soit souvent considérée comme inappropriée. Là, remontent alors à la surface les dépenses de chacun, l'investissement, ce à quoi chaque partie est en droit de prétendre. Pour les femmes des milieux populaires, les choses sont claires : étant en charge de la majeure partie de l'éducation des enfants, la garde leur revient de droit, ce que les hommes ne contestent guère, d'ailleurs. Mais lorsqu'il s'agit d'argent, le passé peut aussi être convoqué, afin de justifier son investissement (ou son absence) dans l'entretien des enfants. Comment compte-t-on alors ? Comment les hommes parviennent-ils à mettre en avant le retrait dans lequel ils se trouvent fréquemment après la rupture, en matière de prise en charge de leurs enfants ? Aller observer certaines justifications permet de mieux comprendre le cheminement mental des pères, qui allie faiblesse des ressources et références à leur investissement économique passé. Le cas d'Hervé Fanon révèle un mode de justification concernant les arrangements autour du paiement de la pension alimentaire, ainsi que le raisonnement qui est le sien pour légitimer son retrait partiel.

Âgé de 44 ans, Hervé s'est séparé de sa compagne il y a 7 ans, alors que leur fille était âgée de 12 ans, après 16 ans de vie commune. La solution adoptée est alors celle de la garde alternée, même si son ex-femme y est d'abord réticente. Après plusieurs mois d'alternance, une semaine sur l'autre, Hervé estime néanmoins nécessaire de changer le rythme, en accueillant sa fille 15 jours toutes les deux semaines, afin qu'elle ne soit pas contrainte d'être constamment « *en transit* », dit-il. Au moment du divorce, Hervé vient de perdre son statut d'intermittent et bascule rapidement au RSA. Il touche également l'APL, afin de rembourser les traites de la maison qu'il continue d'habiter et qu'il avait achetée avant de se marier, mais qui, du fait de cette union, fait partie de la communauté. La Caf l'aide ainsi à payer ces traites et son ex-femme accepte qu'il lui verse, chaque fin d'année, la somme qu'il peut afin de la dédommager. Concernant leur fille, le couple s'est entendu : aucune pension alimentaire ne sera versée dans un premier temps, même si Hervé pourrait théoriquement y prétendre, étant donnée la différence de revenus entre lui et son ex-compagne, qui est infirmière. Chacun paie pour la nourriture quand leur fille est chez lui, la mère prenant en charge les habits, Hervé payant la cantine scolaire pour laquelle il bénéficie du quotient familial le plus avantageux en raison de la faiblesse de ses revenus. Il paie également certains frais avec la prime de rentrée scolaire ou la prime de Noël. Hervé tente à plusieurs reprises de percevoir une pension alimentaire : « *je ramais, quoi. C'était dur, parce que la gamine grandit, donc y'a besoin d'un peu plus de thunes, et je me suis dit « bon, si je peux avoir un petit quelque chose... »* ». Ses démarches n'aboutissent pas, pour des raisons qu'il dit ignorer. La garde alternée se maintient pendant plusieurs années. Lorsque sa fille a 17 ans, Hervé lui propose de choisir son lieu de résidence : « *si c'est galère parce qu'il y a le copain, parce qu'il y a maman, si tu veux vivre chez ta mère, tu viens quand tu veux* », lui dit-il alors. Sa fille décline la proposition, mais 6 mois plus tard, elle lui indique sa décision de vivre exclusivement chez sa mère,

ce à quoi Hervé ne s'oppose pas, bien qu'il encaisse mal ce départ. La fin de la garde alternée reconfigure son implication financière, puisque depuis qu'elle est partie, Hervé a décidé de ne pas payer de frais fixes à la mère de sa fille : *« moi, je paie plus rien, sa mère, elle se démerde. Mais elle ne me demande pas non plus. Elle sait bien, de toute façon. Elle sait que j'ai pas forcément de taf. Et puis je veux dire, ma gamine, je la vois pas, et puis pourquoi je vais payer ? Enfin voilà, c'est moi qui suis au chômage depuis qu'elle est partie, donc non, non, non, elle ne me demande rien »*.

Deux arguments se superposent dans la bouche d'Hervé pour expliquer qu'il ne paie plus rien. D'abord, le déséquilibre de statut et de situation économique avec son ex-femme : pour lui, le fait que sa femme ait des revenus largement supérieurs aux siens constitue une raison suffisante pour qu'il ne contribue pas aux charges quotidiennes de sa fille, raisonnement assez proche de celui des juges lorsqu'ils doivent trancher le montant de la pension (Le Collectif Onze, 2013, p. 215). Cet argument fait également écho à la manière dont Hervé envisage les critiques possibles de la part de son ex-femme : lorsque celle-ci était en formation d'infirmière, elle n'avait pas de revenus et Hervé indique qu'*« effectivement, c'est moi qui étais là, et puis j'ai jamais trop regardé les thunes. J'en ai gagné beaucoup à une époque, quand j'ai démarré »*. Pour Hervé, les calculs concernant les frais pour sa fille ne doivent pas seulement concerner la période qui a suivi la séparation, ils doivent prendre en compte la totalité de l'existence de l'enfant et les investissements de chacun de ses parents depuis sa naissance.

Alors que, pendant que la vie conjugale est encore effective, les choses ne sont pas pensées de manière aussi explicite, après la séparation s'effectue une réévaluation de l'implication, notamment économique, qui permet notamment d'envisager un scénario pas trop inconfortable mentalement, car il considère une séquence temporelle très étendue, qui fait place à l'équilibre. Si son ex-femme dépense désormais plus que lui, Hervé estime que cela ne fait que rééquilibrer des comptes longtemps inégaux, en sa défaveur. Pour lui, il est donc normal que son ex-femme rattrape son retard, comme un crédit payé en décalé, lorsque l'ancien débiteur est dans le besoin.

L'autre argument déployé par Hervé, c'est celui, déjà évoqué précédemment, de la subordination d'une participation à son implication effective dans son rôle de père. Plusieurs choses ont récemment minimisé ce rôle, selon Hervé : le fait que sa fille se soit domiciliée chez sa mère pour sa carte d'identité, que cela soit également le cas pour le lycée, alors qu'elle aurait pu percevoir des bourses en indiquant que son adresse est chez son père, etc. On retrouve ici exprimé un argument très fréquemment formulé, qui veut que la participation aux frais de l'enfant soit liée à l'exercice de la paternité.

Pour les hommes, il existe donc des principes de justification qui leur permettent de rendre vivable un retrait ou un paiement irrégulier. Alors que l'obligation alimentaire, principe juridique, joue à plein dans les esprits, l'incapacité à exercer pleinement le rôle de père, notamment d'un point de vue économique, donne lieu à des discours de la part des pères. L'éloignement par la mère (la captation) en est un, tout comme l'investissement économique passé.

3. MAÎTRISER LES DÉPENSES À DISTANCE, UNE POSTURE MASCULINE

Les récits laissent également apparaître que la participation « en nature » est chose fréquente. Le récit d'Hervé Fanon, que nous venons de voir, le souligne, tout comme une contrôleuse de la Caf :

« J'ai constaté qu'effectivement, ils préfèrent payer par exemple des vêtements, payer l'inscription à un club, etc., au moins c'est pour l'enfant, plutôt que de donner 100 ou 200 euros à la mère. La plupart du temps, ils font comme ça. Et puis la complémentaire santé : "moi je

paie la complémentaire santé, comme ça si mon gamin a un problème de santé, au moins y'a pas de souci, c'est pris en charge". C'est souvent comme ça. »

Cette remarque nous entraîne vers l'association que font les hommes entre le fait de parvenir à voir leurs enfants et le paiement d'une pension alimentaire. Pour ceux qui perçoivent RSA ou AAH, la question ne se pose pas réellement, mais pour ceux qui ne parviennent pas à voir leur enfant, le paiement d'une pension est inacceptable : « *pas de garde ou de visite, pas de pension* », disent beaucoup de pères.

La participation financière à la vie de l'enfant dépend en partie des ressources dont disposent les parents qui n'en ont pas la garde. Mais elle se fait aussi sur un mode moins visible et moins formalisé que la pension alimentaire, par l'intermédiaire de gratifications données de la main à la main ou sous la forme d'achats lorsque l'enfant est en bas âge. Si ces pratiques sont autorisées, quel sens leur donner ? Pourquoi privilégier ce mode de participation à la pension alimentaire ?

Pour le débiteur, il s'agit de garder une certaine maîtrise de l'usage de l'argent, afin qu'il ne profite pas à la mère et qu'il ne soit pas détourné de ce pour quoi il est donné. Dans l'esprit de ces pères, l'argent est « *marqué* » (Zelizer, 2005) : son usage doit correspondre strictement à ce pour quoi il a été donné.

Les projets de loi qui visent à maîtriser les dépenses des parents de familles pauvres sont légion²⁹, notamment lorsqu'il y a des enfants en jeu. Dans l'esprit de ceux qui proposent ces textes jusqu'ici non adoptés, l'usage de l'argent doit correspondre à ce pour quoi le dispositif a été créé. Chaque recette est alors censée correspondre à un poste budgétaire précis, alors même que les personnes disposent d'un compte bancaire qui dématérialise l'argent et rend donc impossible toute traçabilité. Tout se passe comme s'il fallait que les acteurs différencient les sommes entre elles et les utilisent chacune aux fins pour lesquelles elles ont été versées. Le soupçon, c'est que cet argent puisse être utilisé afin de payer d'autres biens, qui ne profiteraient pas directement à ceux auxquels il est censé apporter le mieux-être.

Le refus de verser une pension sur le compte bancaire de l'ex-conjoint et le privilège accordé à l'argent que l'on donne de la main à la main ou aux biens directement donnés à l'enfant relèvent d'une logique sensiblement similaire car l'argent versé est suspecté d'être détourné de l'usage défini par celui qui le donne et de ne pas profiter directement à l'enfant. En supprimant l'intermédiaire que représente l'autre parent, le parent débiteur met de côté tout risque supposé de « détournement » et marque ainsi auprès de l'enfant sa participation directe.

4. LA CAF, PORTEUSE D'UNE VERSION CONFLICTUELLE DE LA SÉPARATION

Il importe de revenir sur les liens forts qui existent entre les dispositifs sociaux tels que la Caf les porte et ce que font les personnes. La notion d'isolement est à la base de nombreux dispositifs qui visent à compenser le fait de vivre et d'élever « seul » des enfants. Le RSA notamment, prend en compte cet isolement, avec une majoration lorsqu'un parent élève seul ses enfants. Le versement de prestations, que ce soit par la Caf ou par toute autre administration, repose sur un pré requis qui se veut clair et

²⁹ Voir par exemple la proposition de loi n° 2190 du député Édouard Courtial, qui date du 21 décembre 2009 et qui proposait de remplacer l'Allocation de rentrée scolaire par des bons d'achat afin de s'assurer que l'allocation était effectivement utilisée pour répondre aux besoins de l'enfant. Cette proposition n'a pas été adoptée.

net : il faut stabiliser sa situation³⁰, dire si l'on est ensemble ou seul, avec ou sans enfant, travailleur ou chômeur, etc. Ainsi, la situation d'isolement implique que la personne qui se déclare isolée ne vit ni avec le père ou la mère de ses enfants, ni avec aucune personne avec laquelle elle est susceptible de « faire couple ».

Parmi les dispositifs qui entendent alléger le coût de l'isolement, figure notamment l'Allocation de soutien familial (ASF), auparavant connue sous l'appellation d'Allocation orphelin. Cette allocation est une compensation, lorsque les parents ne vivent pas ou plus ensemble et que la personne qui a la garde des enfants ne perçoit du parent aucune pension compensatoire. Par ce dispositif, l'État vient prendre la place du parent « défaillant » en prenant acte de son refus ou de l'impossibilité dans laquelle il se trouve de participer à l'entretien des enfants. Cette allocation n'est pas exclusivement versée à un parent gardien, puisqu'elle peut l'être à des grands-parents qui prennent en charge l'entretien de leurs petits-enfants ou à une grande sœur qui accueille ses petits frères et sœurs à son domicile.

La Caf distingue deux types d'ASF, traitées différemment au sein de la Caf de Berlion, par exemple. L'une est dite « non recouvrable », c'est-à-dire que la Caf demande au parent gardien de certifier qu'il est « isolé » et que l'autre parent ne verse rien, pour des raisons multiples : décès, non reconnaissance de l'enfant, revenus insuffisants. Cette dernière raison tient au fait que si un parent allocataire du RSA souhaite verser une somme mensuelle, il en a tout à fait le droit. En revanche, la Caf n'est pas en droit de saisir une somme sur son RSA. Depuis la loi du 29 juillet 1998, certains revenus ne peuvent en effet être saisis sous aucun prétexte, même partiellement. C'est vrai pour le RSA, c'est vrai également pour l'Allocation adulte handicapé ou les prestations sociales (Choquet et Sayn, 2000). La Caf agit donc comme un organisme de substitution qui n'exige en retour que l'isolement et l'absence de contribution soient avérés. C'est sur ce point que se concentre son action, puisqu'une très grande proportion de contrôles chez les allocataires a pour objectif de vérifier qu'un parent qui vit en couple ne se déclare pas « isolé » pour toucher une prestation supplémentaire. Afin d'être considéré comme une personne isolée, un parent ne doit donc pas être en couple. En revanche, il peut vivre avec des personnes dont il est supposé que toute possibilité de « vie maritale » soit exclue : une mère, un grand-mère, un père, une tante, etc.³¹ Si l'isolement n'est pas cassé par un hébergement chez la mère, une amie ou la grand-mère, il l'est en revanche dès qu'une personne – un homme en l'occurrence la plupart du temps – partage à nouveau sa vie avec une femme.

Il existe par ailleurs une ASF que la Caf nomme « recouvrable » dans la mesure où si l'équivalent de la pension va être avancé, la somme sera recouvrée auprès du parent débiteur. Les salariés et les chômeurs indemnisés font partie de ceux qui sont concernés par ces recouvrements, tandis que les chefs d'entreprise font beaucoup moins l'objet de telles procédures car la Caf s'appuie sur les revenus qu'ils déclarent. Lorsque le père touche un salaire ou un revenu saisissable, le mécanisme de l'ASF par lequel la Caf compense l'absence de versement de pension ne s'applique que si les mères font une demande de recouvrement. Ce n'est qu'à cette condition que la Caf peut se substituer aux pères et verser cette allocation, le temps que ce dernier s'exécute ou qu'une saisie se mette en place. C'est une version conflictuelle qui préside ce droit pour le parent gardien. Pour la Caf, la rupture doit être nette

³⁰ Comme l'a montré Jean-Marc Weller (1999) à propos de la Sécurité sociale, l'agent de l'administration tente de trouver une définition de la situation de l'usager afin d'en trouver une transcription qui permettra le versement de l'argent dû.

³¹ Dans une décision qui a fait jurisprudence, le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale a affirmé que « le seul fait pour l'allocataire de cohabiter momentanément avec un tiers, dans un autre but que de fonder un couple stable ne saurait répondre à la définition de la vie maritale ». Voir TASS, décision du 19/10/1995, Caf du Bas Rhin c/M...

et le parent gardien doit se montrer ferme avec celui qui ne paie pas. Parmi les personnes que nous avons rencontrées et dont le conjoint ne paie pas alors qu'il aurait dû, on remarque néanmoins une certaine réticence à aller dans le sens d'un recouvrement :

Enquêteur : et pendant toute cette période où il vous donnait de l'argent, il payait des petits trucs à la petite, en plus ?

Delphine Cartier : ah bah ça, ça a été difficile de lui demander des trucs en plus, hein. Il me payait la pension et pour lui, c'était déjà pas mal. Par contre, et ça je l'ai appris par la Caf après, c'est pour ça que la Caf elle m'a aidée quand même, c'est que, vu qu'il ne me versait que 50 euros, j'étais en mesure de lui réclamer, pas de l'argent, mais qu'il achète des choses, par exemple des affaires, ou qu'il achète des jouets, j'étais en droit de réclamer ça, et ça je le savais pas. Bon, chose que j'ai jamais faite parce que c'est moi qui n'ai pas voulu parce que dans sa situation, *j'allais pas le mettre à cul*, excusez-moi l'expression, mais c'était sa fille quand même, et je voulais pas trop. Donc du coup, c'est moi qui achetais ce qu'il fallait pour Angela, moi et le grand-père, parce que c'est vrai que son grand-père lui achetait beaucoup de...

Bien qu'elle touche une pension alimentaire inférieure au montant de l'ASF³², Delphine Cartier estime que ce versement que le père de sa fille a été obligé d'effectuer pendant plusieurs années constituait un effort assez important pour ne pas exiger davantage. Comment expliquer cette attitude, qui consiste à ne pas réclamer plus ? Une des raisons se trouve dans la proximité antérieure qui a pu prévaloir entre les deux membres du couple et qui suscite tout un ensemble de justifications qui viennent atténuer les jugements moraux négatifs. Lygia Sigaud a montré que, dans les régions sucrières du Brésil, les plaintes des ouvriers au tribunal sont beaucoup moins fréquentes dans les régions et les exploitations où des liens personnels ont été établis entre les ouvriers et leurs patrons (Sigaud, 1999). Ils se connaissent, mangent parfois à la même table et les patrons rendent parfois des services à leurs employés. De ce fait, les incitations des syndicats à l'égard des salariés pour qu'ils portent plainte contre leurs patrons même en cas d'abus manifestes ont peu de chances d'aboutir. Toutes proportions gardées, c'est un phénomène sensiblement similaire qui se déroule ici, Delphine Cartier considérant en outre que son ex-compagnon payait 50 euros par mois malgré les revenus très bas dégagés par son activité de vente sur les marchés. Malgré des relations parfois tumultueuses, « enfoncer » la tête sous l'eau est mal vu, d'abord et avant tout par le parent gardien lui-même.

La plupart du temps, les femmes qui l'ont fait disent regretter d'avoir été obligées d'exiger le paiement de la pension par le biais de la Caf. Même si les revenus des travailleurs indépendants sont très difficilement saisissables, Delphine Cartier présente ses démarches à reculons comme une attitude morale, celle qui veut que l'on n'enfonce pas l'ancien conjoint, d'autant plus lorsqu'il s'est lancé dans une activité qui lui coûte presque plus qu'elle ne lui rapporte.

La version conflictuelle de la séparation est donc peu prisée par les femmes des milieux pauvres, même lorsqu'elles ne touchent pas une pension égale au montant de l'ASF. Quand bien même elles reprochent fréquemment aux hommes de ne pas participer, aller au conflit est perçu comme risqué et peu rémunérateur.

5. CONCLUSION DU CHAPITRE 4

L'éclipse des pères derniers n'est pas totale et, bien qu'ayant rarement la garde des jeunes enfants, leur contribution est loin d'être nulle, même si, n'ayant pas les enfants sous leurs yeux, ce sont avant

³² Depuis quelques mois, certains départements ont mis en place un mécanisme qui consiste à permettre au parent créancier de toucher au minimum les 95 euros de l'ASF. Pour cela, le parent débiteur peut donner 50 euros mensuels, la Caf s'engageant à verser les 45 euros restants.

tout les mères qui leur rappellent leurs devoirs. La substitution de l'État aux pères par le biais de l'ASF est très fréquente dans les milieux pauvres. Elle ne les dédouane cependant pas d'une participation que les mères tentent de leur rappeler à échéances régulières. Pour autant, les séparations dans les milieux pauvres et leurs conséquences sont loin d'être toujours marquées par le conflit. Parmi les familles rencontrées, rares sont les cas de passage devant des tribunaux, plus rares encore les échos de batailles judiciaires. Bien que parfois lassées de ne rien percevoir de la part de leur ancien compagnon, les femmes s'adaptent à la solution proposée par l'ASF et font avec les contributions irrégulières des pères.

Du fait de la pauvreté et de la maigreur des ressources, les hommes sont fréquemment privés de toute possibilité d'exercer leur rôle de pourvoyeurs économiques pour leurs enfants. Le plus souvent, ils participent par à-coups, sur demande des mères ou en fonction d'une rentrée d'argent soudaine. Cela contribue à dégrader leur investissement et à augmenter le fossé avec leurs enfants. Pour les hommes, l'absence de travail, fréquente dans les milieux pauvres frappés durablement par l'absence d'emplois stables, est un affaiblissement considérable. S'occuper de ses enfants, c'est-à-dire principalement payer pour eux dans l'esprit des hommes, fait partie de la panoplie de ces pères, qui sont souvent privés de cette fonction du fait de leur condition précaire. C'est l'une des causes de ces effacements partiels ou totaux. Argent et fonction paternelle sont indissociables dans les milieux pauvres. En être dépourvu, c'est perdre toute capacité d'assumer son rôle.

CHAPITRE 5 – VERS L'EMPLOI ?

Depuis de nombreuses années, la plupart des études portant sur la monoparentalité scrutent l'accès à l'emploi des parents de familles monoparentales, principalement les femmes. Toutes pointent un taux d'activité faible comparé à d'autres catégories de populations, notamment pour les femmes les moins diplômées³³. La monoparentalité crée des situations précaires, raison pour laquelle la littérature en la matière se penche aussi sur les problèmes de garde et d'accès aux dispositifs qui ont pour objectif de favoriser l'aménagement de la vie professionnelle et de la vie familiale (Heinen et *al.*, 2009). Dans la région de Berlion, où l'emploi est rare, notamment lorsqu'il est peu qualifié, ce problème se pose avec acuité.

La question de la conciliation entre monoparentalité et emploi peut aussi être abordée d'un autre point de vue, comme une inflexion de l'État social, qui valorise de plus en plus le paradigme de « l'autonomie », comme l'a remarqué Nadine Lefaucheur (2000, p. 215). L'absence d'emploi des mères de familles monoparentales est ainsi considérée comme une double injustice, d'abord due à la situation sociale et économique qui fait des plus fragiles les plus exposés au chômage, ensuite à leur situation spécifique de mères s'occupant d'enfants, qui les empêche de trouver des solutions efficaces pour exercer une activité et ainsi s'émanciper.

Le souci de l'accès à l'emploi pour ces femmes est évidemment central, mais nous allons voir que la question de la volonté entravée, puisque c'est ainsi que la faiblesse du taux d'emploi des mères de familles monoparentales est couramment expliquée, doit être complétée. Il faut revenir, pour cela, à la division sexuée des rôles et aux caractéristiques valorisées du côté des hommes et des femmes, qui sont foncièrement différentes.

1. UN BON PÈRE EST UN BON TRAVAILLEUR

Dans les milieux populaires, le rôle du père, la reconnaissance dont il bénéficie ou encore la valeur qu'il a sur le marché matrimonial sont liés à la place qu'il occupe sur le marché du travail. Alors que chez les femmes, les propensions à être mères et bonne « ménagère » continuent à prévaloir, notamment lorsqu'elles sont jeunes, chez les hommes, les capacités à endosser le rôle du travailleur sont primordiales. Rien d'étonnant, alors, à ce que beaucoup d'hommes soient dévalués en raison de leur absence de travail.

La rareté de l'emploi, qui contribue à éloigner durablement les hommes du marché du travail, n'est cependant pas une excuse valable chez la majorité des personnes. Les hommes doivent être « durs au mal », volontaires, ne pas avoir de « poil dans la main » (Laé et Murard, 2011, p. 111). L'existence de proches qui travaillent renforce les jugements vis-à-vis de ceux qui sont suspectés de ne pas tout mettre en œuvre pour trouver un emploi. Ces jugements sont autant le fait d'hommes que de femmes et structurent plus précisément certaines perceptions sur le « bon » et le « mauvais » père.

Par exemple, Elizabeth Rouvel indique que si son ancien mari travaillait régulièrement à l'époque où ils vivaient ensemble, ce n'était qu'au noir :

Elizabeth Rouvel : moi, j'étais pas malheureuse, je vais pas dire que je manquais de quoi que ce soit, mais c'était pas comme ça que je voulais ma vie, moi.

Enquêteur : il bossait ?

³³ Pour une étude approfondie, voir par exemple Eydoux et Letablier (2007).

Elizabeth Rouvel : [...] Il bossait qu'au noir. Quand tu travailles qu'au noir, tu peux pas avancer dans la vie, tu peux pas.

Le travail au noir n'apporte qu'une sécurité relative même s'il peut procurer des biens en abondance momentanément. En n'étant pas déclaré, Mario Enjimi avait sans doute des revenus instables, liés à la conjoncture du moment, ce qui empêchait Elizabeth Rouvel de se projeter. Pour elle, Mario devait apporter des revenus réguliers afin de faire vivre la famille, tandis qu'elle occupait le rôle de mère et prenait en charge les tâches domestiques, dans une stricte division sexuée des rôles.

Ce jugement à l'encontre des hommes agit comme une véritable césure entre ceux qui travaillent et ceux qui sont éloignés du marché du travail. Les premiers prennent les seconds pour repoussoirs et les désignent comme responsables de la situation dans laquelle ils se trouvent. C'est ce qui pousse Sébastien Rouvel, qui travaille dans le bâtiment, à regarder d'un mauvais œil ses neveux âgés d'une vingtaine d'années :

Sébastien Rouvel : bah, Gaëtan [*son neveu*] il travaille pas mais il cherche pas non plus à travailler.

Enquêteur : mais qui paie pour son appartement ?

Sébastien Rouvel : bah, c'est un studio, l'allocation logement couvre, en fait. Donc il paie rien de sa poche. Quand il est arrivé à Berlion et qu'il a connu Mounir, il a jamais travaillé. Donc il a le même poil que Mounir dans la main, il a pas envie de travailler.

Enquêteur : mais il fait quoi de ses journées ?

Sébastien Rouvel : ben il fait rien, il glande. Il glande, il joue à la console.

Quant à Brigitte Valois, elle regarde d'un mauvais œil Nasser Moussaoui, l'homme avec qui son amie Rita Grasset s'est mariée un an auparavant :

« Y'a une entreprise qui lui a proposé du travail comme manœuvre, mais il a refusé. Pareil, Sébastien lui avait proposé du travail avec lui, il a fait deux jours puis il a arrêté, soi-disant qu'il n'aime pas recevoir des ordres. Mais c'est comme ça, le travail. Alors quoi, il espère toucher un gros salaire sans travailler ou quoi ? »

L'absence de travail expose les hommes à la relégation mais aussi au mépris, qui plus est au sein d'un couple. Elle est considérée comme un manque de volonté, davantage que comme une situation structurelle. Même si les emplois sont peu rémunérateurs et instables, les hommes sont incités à faire preuve de volontarisme. Les discours sur la dégradation des conditions de travail et sur la précarité sont peu audibles et les hommes sont invités à se saisir de chaque occasion qui se présente.

Ce jugement est encore plus sévère lorsque les femmes parlent de leurs maris, comme c'est le cas d'Anne-Sophie Gautier, qui méprise son époux, avec lequel elle vit mais dont elle est divorcée :

« Déjà, le matin, le balcon ouvert, je lui fais "hop", le matin, le balcon, ouvert. Hop, il passe à la douche, je sors ma chienne, je rentre, il boit son café et puis il est assis sur la chaise. Voilà, il est comme ça toute la journée. Alors tu vois pas la vie que je mène ? »

L'appartement, c'est son intérieur à elle et elle met un point d'honneur à l'entretenir tous les jours. Mais son mari n'a plus qu'une utilité limitée à ses yeux. Depuis que l'alcool l'a rongé et qu'il s'est retrouvé au chômage, elle ne le supporte plus et affirme ne le garder auprès d'elle uniquement parce que ses enfants le lui demandent. Même si elle accentue sans doute les traits négatifs de son mari afin de s'en démarquer et d'éviter toute « contamination », la brutalité des propos d'Anne-Sophie en dit long sur la relégation de l'homme qui perd son statut de pourvoyeur et dont la femme ne sait alors plus que faire. Si les femmes se voient assigner un rôle qu'à terme elles sont susceptibles de ne plus

vouloir endosser, il en va de même pour les hommes qui, privés d'emploi, perdent nettement de leur valeur. L'absence de travail, l'alcool aussi, dévaluent nettement les hommes.

On peut ainsi comprendre pourquoi, dans certains cas, travailler n'est pas qu'une question économique et financière, mais relève d'une définition de soi-même, notamment auprès des proches. Pour illustrer cela, prenons Claude Lantier, qui a longtemps travaillé à l'*Ours noir*, un restaurant ambulant qui vend du cochon de lait grillé sur les foires de la région. Pendant plusieurs années, 2 mois par an, il gagnait jusqu'à 1800 euros par mois à faire rôtir des animaux entiers pour les centaines de clients qui s'assoient chaque jour aux tables de ce rôtisseur réputé. Mais la perte de son permis l'a privé de ce travail qui impliquait des horaires à rallonge et un retour à son domicile tard dans la nuit. C'est pourquoi il s'est tourné vers une autre activité, les espaces verts. La possession d'un jardin ouvrier, qu'il cultive depuis plusieurs années, a contribué à cette reconversion, qui reste néanmoins très temporaire : s'il lui est arrivé de travailler pendant quelques mois d'affilée, ces dernières années, il n'est employé que 3 semaines par an, à l'automne, lors d'un pic d'activité. D'un point de vue financier, il n'a rien à gagner à ne travailler que trois semaines par an, puisque le salaire perçu efface l'ensemble du « RSA couple » que sa femme et lui perçoivent, au point de menacer certains droits afférents, parmi lesquels la carte de transport gratuite pour les bénéficiaires du RSA³⁴. En juin 2016, il reçoit ainsi une taxe d'habitation pour les deux années précédentes, d'un montant de plus de 700 euros, qu'il compte faire annuler en envoyant un courrier à l'administration fiscale. Pourquoi donc travailler si c'est pour s'exposer à de tels problèmes ? Il en va en fait de sa réputation et de la définition qu'il donne de lui-même lorsqu'on l'interroge : « *c'est mon métier, c'est ma vie. J'ai toujours travaillé dehors. Rester enfermé et tout, dans les usines, c'est impossible. L'usine, c'était comme une prison, faut que t'attendes ta pause pour aller dehors, je peux pas, moi* ». En travaillant dans les espaces verts quelques semaines par an, Claude Lantier atténue le stigmate qui colle à tout homme sans travail : ce n'est pas faute de chercher, c'est qu'il n'existe pas de travail stable et qu'il n'y a pas d'« embauche », selon le terme usité pour désigner le contrat à durée indéterminée. Dans le même temps, il peut se définir comme un travailleur des espaces verts privé d'emploi et ainsi sauver partiellement la face dans une situation économique très difficile.

Quant à Lilian Brosset, qui est hébergé chez sa grand-mère Rita Grasset, il porte un jugement fort sur ses deux frères en raison de leur situation professionnelle :

Lilian Brosset : moi, ma copine, elle sait, j'ai une vie de merde. Mais elle m'a dit "*de toute ta famille, t'es le seul qui a pas été raté*". Elle me l'a dit, hein. Du côté de mon père, elle m'a dit "*t'es le seul qui a pas été raté*". Parce que même mon grand frère Sylvain, il est plus vieux que moi, mais il est débile, ce mec, c'est le roi des débiles. Et mon grand frère Eddy, il est encore plus vieux que moi, mais il est encore plus débile aussi. Ils font rien de leur vie, ces mongols. Le seul qui travaille de toute la famille, c'est moi.

Enquêteur : et comment tu l'expliques ?

Lilian Brosset : peut-être parce que moi j'ai eu une vie de merde, j'ai eu une jeunesse de merde, je me suis démerdé tout seul, y'a jamais eu quelqu'un derrière moi pour me dire "*ouais, il faut faire ci, il faut faire ça*".

Lilian Brosset assimile la « débilite » à l'absence d'emploi et au fait que ses frères n'ont jamais travaillé de leur vie, alors que c'est son cas et qu'il s'apprête à reprendre un contrat en intérim. Père d'un enfant d'un mois et demi, Lilian Brosset ne l'a quasiment pas vu depuis sa naissance car il a dû quitter la ville

³⁴ Il ne s'agit pas d'une gratuité totale, dans la mesure où cette carte est limitée à 150 trajets sur 3 mois, soit 50 trajets par mois – moins d'un aller-retour par jour.

où réside sa copine, pour des raisons familiales. Il n'empêche, malgré l'éloignement, une partie de sa vie est consacrée à envisager son avenir avec son enfant et le travail fait partie de cette perspective.

Dans les propos des hommes, on retrouve fréquemment des traces qui témoignent du vécu de cette pression, qui conduit à souligner publiquement que l'on tente à tout prix de trouver du travail, comme c'est le cas dans les propos d'Hervé Fanon :

« Bon, après, ce qui se passe aussi, c'est que j'ai pas retrouvé de travail. J'ai cherché, hein [il rit]. Depuis que ma femme est partie, je suis pas resté les bras croisés, je cherche. Mais c'est dur parce que moi j'ai 47 ans aujourd'hui, donc j'avais 40, à peu près, quand elle est partie. Donc 40 balais, quand t'as un parcours de musicien et d'animateur, c'est compliqué. Donc j'ai pas retrouvé, donc je fais des petites missions à droite, à gauche ».

Contrairement à la plupart des hommes rencontrés, Hervé n'est pas ouvrier, bien qu'il soit issu d'un milieu modeste. Il a même plutôt bien gagné sa vie après avoir participé à l'introduction du djembé dans la région rouennaise. Mais depuis 7 ans, il ne trouve pas d'emploi stable et perçoit le RSA, ce qui le conduit à justifier sa situation et à donner les raisons qui l'ont éloigné d'une stabilité professionnelle. L'absence de travail est source d'indignité sociale, de « *dépréciation* [portée par] *l'entourage* » (Schwartz, 2012, p. 290) et, dans les relations ordinaires, il convient de se présenter comme étant « en mouvement ».

Le travail reste donc un marqueur fort et sa rareté n'est jamais considérée comme une excuse valable dans les jugements que les uns portent sur les autres. La volonté personnelle de s'en sortir et la « fainéantise » sont deux valeurs opposées sur lesquelles les hommes sont distribués. Si personne n'est dupe concernant la pénurie de l'emploi, si chacun sait que bien des usines ont fermé sur Berlion et les environs – ne serait-ce parce qu'ils peuvent désigner les espaces qu'elles occupaient auparavant dans la ville –, les hommes continuent à être définis et à se définir par leur rapport au travail. Lorsque Claude Lantier se dit travailleur des espaces verts bien que cette activité ne l'occupe que 3 semaines par an sous sa forme salariée, il met en avant une identité positive remise en cause par l'absence d'embauche.

Le modèle de l'homme pourvoyeur des ressources ne cesse d'être remis en cause, notamment du fait de la crise économique qui n'en finit pas et qui éloigne durablement les hommes du marché du travail, les démonétisant alors auprès des femmes. Qu'en est-il de ces dernières ? S'envisagent-elles comme des mères travailleuses ? Ou bien ces appartenances multiples leur semblent-elles improbables ?

2. LES JEUNES MÈRES PAUVRES ET LE TRAVAIL, UN ÉLOIGNEMENT DURABLE

Pour comprendre le rapport des femmes des milieux populaires les plus précaires au travail, il faut reprendre le fil de l'expérience de la maternité, que nous avons déjà déroulé précédemment. Nous avons vu que les femmes gardent massivement les enfants et que leur entretien et leur éducation sont principalement de leur fait dans les milieux pauvres, quelle que soit leur situation conjugale. Elles en assument la charge, comme une mission qui leur est imposée du fait de leur appartenance à la condition féminine, mais aussi comme un rôle désirable, celui d'une maternité qui valorise socialement, auprès de leur propre mère, des amies, des institutions, aussi.

Le récit de la première grossesse permet de comprendre comment s'articulent maternité, rapport au travail et à la scolarité. Il s'avère ainsi que, plus elles ont quitté l'école tôt et ont été enceintes précocement, plus les femmes rencontrées disent être éloignées du monde du travail. La maternité agit souvent comme un filtre entre les femmes et le travail :

Enquêteur : toi, tu bossais un peu ?

Samira Viville : non, pas du tout, je voulais, je faisais des démarches, tout ça, par la mission locale, et après j'ai su que j'étais enceinte de Cédric, et dès que je l'ai eu, je l'ai pris en grippe, mon fils [*elle veut dire, en réalité, qu'elle l'a couvé, qu'elle ne l'a plus quitté*], donc ça fait que je travaillais pas, je le gardais que pour moi, je voulais pas le laisser à quelqu'un, je voulais pas le mettre à la crèche, ah non, non, j'étais parano, donc...

Un psychologue considérerait sans doute Samira Viville a agi d'une manière trop « fusionnelle », ne favorisant pas l'autonomie de son enfant. Il s'agit plutôt d'une manière d'être que partagent les femmes des milieux populaires précaires, qui couvent comme du lait sur le feu l'enfant en bas âge et lui dédie une grande partie de leur quotidien, le « *surinvestissent* », selon Pascale Jamoulle (2015, p. 152), pour qui il s'agit souvent de la seule identité positive qu'elles peuvent faire valoir.

Pamela Rousic raconte elle aussi l'arrêt de toute activité périphérique dès qu'elle a appris sa grossesse :

Enquêteur : toi, t'as bossé ?

Pamela Rousic : non. Non, je suis tombée enceinte à 17 ans.

Enquêteur : ah oui. Là, t'as 20 ?

Pamela Rousic : ouais.

Enquêteur : et t'étais allée au lycée ?

Pamela Rousic : non, j'ai arrêté au collège. *Je suis pas école.*

On est frappé par la similarité des récits de ces femmes, qui racontent l'arrêt de leur scolarité dès leurs 16 ans et la grossesse qui précipite cet arrêt ou le suit de près, selon le cas. Ces grossesses sont énoncées comme des décisions et non comme des situations subies, que ces jeunes femmes auraient voulu éviter sans le pouvoir.

La possibilité de chercher un emploi s'éloigne dès ce moment, car elle est concurrencée par une autre mission, d'une importance supérieure dans l'esprit de ces femmes, celle d'être mère. En effet, les difficultés scolaires et parfois les problèmes avec les enseignants ou le personnel d'encadrement laissent peu d'espoirs d'obtenir un diplôme synonyme de mobilité sociale par le travail. L'école est concurrencée et souvent reléguée derrière la maternité, moins difficilement atteignable, valorisante (contrairement à bien des parcours scolaires) et qui propose un certain nombre d'attraits qui prennent le pas sur ses inconvénients, au premier rang desquels figure une implication quasi permanente.

Même s'il diffère quelque peu des récits que nous venons de voir, celui de Stéphanie Louvier les rejoint en partie. Avant de vivre avec Sébastien Rouvel, elle a vécu en couple avec un homme dont les parents étaient agriculteurs. Le couple habitait dans la ferme des beaux-parents de Stéphanie. Ensemble, ils ont eu un fils. Son compagnon était menuisier et Stéphanie s'est vu proposer avec insistance de laisser son fils à sa belle-mère, afin de trouver un emploi :

Stéphanie : Elle [*sa belle-mère*] voulait que je travaille, et en fait c'est pour ça que ça n'allait pas, mon rôle, c'était de rester avec le petit.

Question : c'est ça, elle vous disait « allez travailler, je m'occupe du petit » ?

Stéphanie : « *comme ça, vous mettez plus d'argent de côté pour pouvoir avoir votre maison* », elle disait. Parce que c'était ça, l'ambition d'Yves [*le père de son fils*], il voulait faire son entreprise pour pouvoir acheter une maison, pour pouvoir se marier et tout ça.

Se consacrer à son fils, voici ce que voulait Stéphanie, tandis qu'elle était poussée par sa belle-famille à privilégier d'autres aspirations : augmenter les revenus du ménage, devenir propriétaire, se marier. Cette divergence de points de vue s'explique sans doute par le fait que Stéphanie et son compagnon n'étaient pas du même milieu social, Stéphanie ayant grandi dans l'incertitude économique, dans une famille où la propriété est un horizon lointain du fait de la rareté du travail, tandis que son ancien

compagnon était le fils d'agriculteurs propriétaires d'une ferme. La rupture est liée à ces divergences dans la conception des rôles parentaux et du destin conjugal.

La valorisation du rôle de mère éloigne certaines femmes de tout contact avec le marché du travail pendant plusieurs années. Dans les représentations communes telles que nous les avons recueillies, les mères, qui plus est lorsqu'elles élèvent seules leurs enfants, sont presque dispensées de rechercher du travail, car elles exercent un rôle reconnu utile et difficile par l'entourage. L'absence d'emploi les expose beaucoup moins au stigmate que les hommes car elles accomplissent alors un rôle auquel elles sont assignées, celui de mère. Lorsque nous demandons à Rita Grasset si sa petite-fille Samira Viville travaille, elle nous répond « *ben non, elle n'a que 25 ans* ».

Le fait que l'entretien et l'éducation des enfants repose très fortement sur les femmes est aussi un facteur qui contribue à les éloigner du travail. La répartition inégale et différenciée des rôles a aussi pour effet d'impliquer très différemment hommes et femmes dans leurs activités. Dans les classes moyennes et supérieures, la division est un peu plus équilibrée – sans l'être totalement, les femmes restant les principales référentes des enfants –, ce qui permet des taux d'activité relativement élevés – qui cachent aussi, il faut le souligner, la part importante de femmes occupant des emplois à temps partiel –, dans les milieux populaires, le temps des femmes est saturé par les enfants et la décharge est peu fréquente.

Cette conversion au rôle de mère et cet éloignement du monde du travail salarié trouvent leurs sources dans plusieurs facteurs, parmi lesquels une certaine défiance vis-à-vis de l'institution scolaire du côté des parents, qui la considèrent fréquemment comme oppressive et répressive. Claudette Rousic, la mère de Pamela Rousic, considère ainsi que l'école lui a « *fait des misères* » en signalant son cas à la police lorsqu'il fut constaté que sa fille n'était plus scolarisée. De même, lorsqu'elle hébergeait Samira Viville chez elle, Rita Grasset acceptait qu'elle n'aille pas à l'école en échange d'un peu de ménage dans son appartement. Alors que la maternité précoce suscite l'alarme chez les pouvoirs publics³⁵, elle n'est pas spécifiquement envisagée comme un problème par les mères ou les grands-mères des milieux pauvres. Sans doute ces dernières voient-elles, dans certains cas, la possibilité de participer à nouveau à la vie d'un petit enfant et d'occuper une place gratifiante.

Un ensemble de facteurs contribue ainsi à cet éloignement des femmes du marché du travail. Ces facteurs sont à la fois exogènes – le manque de travail dans la région – et endogènes aux milieux pauvres, dans la mesure où la maternité l'emporte sur l'emploi en matière de responsabilité et de gratifications. On reste ainsi circonspects par rapport aux travaux qui annoncent un taux d'emploi féminin quasiment équivalent à celui des hommes et la fin des carrières interrompues pour cause de maternité (Maruani et Meron, 2012). Dans les milieux populaires les plus précaires, beaucoup de mères restent, au moins pour un temps, éloignées de l'emploi.

3. LA FATIGUE D'ÊTRE MÈRE, UNE IMPULSION VERS L'EXTERIEUR

Pourtant, n'y a-t-il pas un moment où être mère n'est plus suffisant ? Dans certains cas, la carrière active de mère, qui peut s'étirer sur près de 20 ans, laisse place à l'envie de vivre autre chose, ne serait-ce que pour avoir un statut différent. Plus le temps passe, plus les mères prennent conscience des « *coûts* » qu'elles doivent payer³⁶, notamment lorsqu'elles ont élevé les enfants seules au quotidien. Il

³⁵ Pour un exemple d'inquiétude de ce type, voir : Sénat, Question écrite n° 03228 de Monsieur Roland Courteau, publiée dans le JO Sénat du 22 novembre 2012, p. 2638.

³⁶ Au sujet de certaines mères de familles ouvrières, Olivier Schwartz (2012, p. 206) écrit que « leur engagement précoce, parfois précipité dans le mariage, portait la marque d'une certaine impuissance, mais il ne faut pas sous-estimer que la voie maternelle se présentait à elles comme un avenir porteur, incitatif, valorisant. Les coûts –

est difficile de savoir précisément à quel moment une impulsion vers l'extérieur et vers l'emploi arrive et les observations disent la variabilité, en fonction du nombre d'enfants, de leur espacement, des ressources, du soutien par un compagnon ou de l'isolement de la mère, etc. Il n'en reste pas moins que beaucoup de femmes décrivent, à un moment donné, ce besoin sans doute autant identitaire qu'économique d'aller chercher du travail.

Prenons Anne-Sophie Gautier, que nous avons déjà croisée. Elle vit encore avec son mari, mais ils sont divorcés depuis plusieurs années. Chacun touche son RSA, le bail est à son nom à elle, elle l'héberge à son domicile, car il a une cirrhose et qu'elle ne veut pas le laisser tomber, car si c'était le cas, dit-elle, « *il se remettrait à picoler* ». Ils ont eu 4 enfants, tous majeurs aujourd'hui. Les deux aînés sont nés au début des années 1980, les deux derniers à la fin de cette décennie. Voici comment elle dit avoir vécu la grossesse des derniers :

Enquêteur : et t'as mis du temps à te rendre compte que t'étais enceinte ?

Anne-Sophie Gautier : bah oui, parce que si tu veux, j'avais mon cycle, avec ma fille, et puis j'avais mal au ventre puis tout. Je me disais "c'est pas normal", je grossis. Et puis c'est au bout du 4^{ème} mois que j'avais plus rien, je suis allée voir l'autre et il m'a dit "*oui, vous êtes enceinte*". J'ai dit "*je vais me faire avorter*", il m'a fait "*non*".

Enquêteur : ça t'a foutu un coup ?

Anne-Sophie Gautier : ah bah oui, quand même.

Enquêteur : t'as bossé, un peu, pendant cette période ?

Anne-Sophie Gautier : ah non, 4 enfants, tu pouvais pas. Lui, il a toujours travaillé.

Enquêteur : toi, tu voulais bosser ?

Anne-Sophie Gautier : non, je voulais pas bosser encore. Trop petits, et puis ils allaient à l'école et tout. Et puis entre le ménage, le linge, puis tout.

Si Anne-Sophie Gautier a vécu ses deux premières grossesses sans déplaisir, elle présente les deux dernières, surtout celle de sa fille, comme un calvaire, car elle ne voulait plus d'enfants. La période durant laquelle elle a dû assumer son rôle de mère à temps plein a pour elle duré une éternité et a fini par devenir insupportable. S'occuper des enfants ne permettait pas d'envisager la moindre recherche d'emploi ni la moindre activité extérieure, car elle était trop prise par son rôle, qu'elle assumait de manière exclusive, bien qu'étant mariée. La définition de sa maternité, sans être entièrement négative, est présentée par Anne-Sophie Gautier comme quelque chose qui s'est éternisé, qu'elle a fini par subir et dont elle voulait se départir.

On retrouve cette volonté d'endosser un nouveau rôle chez Amina Boutriche, séparée depuis deux ans du père de ses 5 enfants. Elle dit regretter n'avoir travaillé hors de chez elle que durant 4 jours en tout et pour tout, quelques mois avant l'entretien, pour mettre des bulletins de vote dans des enveloppes. Si un emploi pourrait représenter des ressources supplémentaires, Amina Boutriche estime avant tout que travailler lui permettrait de s'extraire d'un rôle qu'elle tient depuis 16 ans, celui de mère. Si elle dit l'apprécier et si elle ne cesse de dire l'amour qu'elle a pour ses enfants lors de l'entretien, elle regrette aussi de ne pas avoir une vie plus riche en dehors de son domicile :

« Mon souci, c'est que les enfants sont tous à l'école, je voudrais trouver un petit travail, en fait, être active pour moi-même. Me valoriser. Parce que mes enfants, ils sont à l'école, ils travaillent bien, et moi toute petite, misérable fille, j'ai pas été à l'école, j'étais toute petite, je

pour elles-mêmes – de leur excessive fixation au pôle maternel finissent aussi par leur apparaître, mais leur adhésion première, celle qu'elles ont reçues du modèle parental et qui a gouverné l'essentiel de leurs choix, s'est massivement portée sur l'identification au rôle féminin traditionnel, tel que le supposait un système d'identités sexuelles aux contours nettement clivés ».

travaillais, et j'ai envie de profiter de cette opportunité-là pour trouver un travail, en fait. Dans n'importe quoi, ça me dérange pas. Pour être à la hauteur et raconter ma journée à mes enfants. Parce qu'en fait, quand je les attends le soir, ils rentrent tous de l'école, on mange ensemble et puis là, on commence à parler à table. Et en fin de compte, j'ai aussi envie d'apporter quelque chose, en fait. C'est vrai, j'apporte le bien-être, je protège mes enfants, je leur fais à manger, je les ramène à l'école, je m'occupe des tâches ménagères, des courses, j'ai la famille, j'ai des amis, mais j'ai envie d'avoir une activité et puis aussi de raconter ma journée et de gagner ma vie, en fait. Changer la routine, en fait. Parce que je suis une femme active, j'ai pas envie de rester à la maison ».

Amina Boutriche souhaite trouver une alternative à sa condition de mère afin d'être davantage valorisée vis-à-vis de ses enfants. Bien qu'elle ne rejette pas totalement cette identité, elle l'estime insuffisante, trop strictement tournée vers le *care* alors que l'utilité sociale se mesure aussi à l'aune des récits que l'on peut produire auprès de ses proches le soir venu, même les récits les plus quotidiens.

Ici s'expriment les rapports contradictoires des femmes par rapport à leur maternité et l'épuisement que ce rôle génère sur le long terme. Valorisé durant les premières années des enfants, il s'avère de moins en moins épanouissant à mesure qu'il est exclusif, qu'il coupe du monde extérieur et qu'il tend à exclure, même auprès des enfants, qui eux finissent par avoir des activités extérieures. Amina Boutriche estime ainsi que son souhait de travailler a accéléré la rupture avec son mari, qui ne le comprenait pas. Elle se dit même prête à envisager de revivre avec lui s'il change d'avis et l'encourage à travailler :

Amina Boutriche : c'est pas que j'ai l'impression de pas être à la hauteur avec mes enfants, mais j'ai l'impression de sentir à travers mon mari, pas que je suis pas utile, parce que gérer 5 enfants, c'est pas rien, mais le fait que je travaille pas, ça pose problème. Moi je sens ça. Je fais n'importe quoi comme travail, même faire le ménage ou ramasser ou tailler l'herbe, mais je suis utile. Moi aussi je travaille, moi aussi j'ai ma journée à raconter. Moi je voudrais que ça s'arrange entre moi et lui, mais le problème, c'est que si je veux que ça s'arrange, il faut que je travaille, il faut que je sois autonome.

Enquêteur : que ça s'arrange, c'est-à-dire ? Que vous vous remettiez ensemble ?

Amina Boutriche : voilà. Pourquoi pas. Pourquoi pas plus tard. Mais par contre je veux pas qu'on m'empêche d'aller au but que je veux. Je veux pas qu'on m'empêche d'aller à l'école, d'aller... comme une femme normale. Aller à l'école, travailler, c'est normal, maintenant. Je veux pas rester à la maison à faire le couscous.

Si une telle posture est loin d'être majoritaire, si le travail est souvent un horizon lointain pour les mères de familles monoparentales, surtout tant que les enfants sont en bas âge, ces propos rendent compte de l'épuisement que cette femme éprouve, sur le long terme, à tenir son rôle de mère, notamment lorsqu'il est exclusif de toute autre identité à laquelle elle pourrait prétendre. Alors que la sédentarité prévaut et qu'un attachement inébranlable aux enfants est revendiqué au début de la maternité, il s'effrite peu à peu et le travail apparaît à la fois comme porteur de ressources et comme un moyen d'émancipation et d'extraction du quotidien routinier qui consiste à faire le ménage, les repas, à aller chercher les enfants à l'école.

On note par ailleurs, dans l'extrait d'entretien qui précède, que l'épuisement à être mère se double d'un épuisement à être épouse, rôle qui peut impliquer pour les femmes de prendre en charge la quasi-totalité du *care* familial, tout en étant cantonnées, durant l'union, à ce rôle qui parfois en exclut tout autre. C'est pourquoi certaines femmes estiment qu'elles sont plus épanouies sans mari qu'avec,

comme l'a souligné Susan Faludi³⁷, ce qui est le cas d'Amina Boutriche ou d'Anne-Sophie Gautier, bien que cette dernière vive encore avec son ex-époux. Même si les tâches domestiques restent nombreuses, des marges de manœuvre se font jour et laissent entrevoir la possibilité d'investir une autre identité que celles de femme ou de mère, notamment parce que l'assignation est moins présente du fait de l'absence ou de l'affaiblissement du conjoint.

Vers quels emplois se tournent alors ces mères de familles populaires ? Elles font la plupart du temps *de nécessité vertu* en cherchant avant tout des métiers du *care*, dans les « services à la personne » : aide ménagère, puériculture, etc. Ce sont à la fois ceux qui leur sont le plus fréquemment proposés et ceux qu'elles s'estiment le plus à même d'occuper, transférant ainsi certaines compétences profanes en compétences professionnelles. Ainsi, avant de tomber enceinte, Samira Viville envisage de suivre une formation pour s'occuper d'enfants. Quant à Anne-Sophie Gautier, elle travaille quelques heures par semaine chez une personne âgée, où elle fait le ménage et prépare les repas. Le plus souvent, il s'agit alors d'emplois à temps partiel qui sont chronophages, car ils nécessitent souvent des déplacements multiples, même pour des temps de travail faible.

Sur le temps long, la fonction maternelle s'efface donc peu à peu et l'émancipation des enfants contribue à minimiser l'importance des mères. Ce processus, souvent générateur de « *découragement dépressif* » (Schwartz, 2012, p. 179), s'accorde avec un sentiment d'inutilité sociale généré par le non travail et par les interactions limitées avec le dehors.

On touche ici à une dimension peu explorée des études sur le *care*, qui mériterait de l'être davantage. En effet, certaines études sur le *care* soulignent à raison que l'absence de reconnaissance du travail de *care* est l'une de ses caractéristiques principales (Nakano Glenn, 2009), d'où son aspect politique : faire reconnaître les activités de *care* revient à les *faire voir* et permet de briser l'illusion de l'indépendance sur laquelle les « *puissants* » (Tronto, 2009, p. 49) construisent le récit de leur réussite. Or, cette invisibilité est un processus évolutif, plus particulièrement en ce qui concerne la femme-mère au foyer : dans les premières années des enfants, son rôle peut être mis en avant et pris en compte par les institutions – même lorsqu'il s'agit de critiquer ses actions – qui la reconnaissent comme une interlocutrice valable, en charge de l'éducation du quotidien, bien qu'il s'agisse souvent d'assignation. Néanmoins, sur le temps long, l'utilité sociale du rôle de la mère est de moins en moins remarquée, au risque de l'invisibilisation générale de la personne, risque renforcé lorsque ce rôle a été quasi exclusif. Moins dépendants lorsqu'ils grandissent, les enfants échappent à la mère, dont certaines fonctions qu'elle a souvent assumées seule disparaissent et perdent de leur utilité, à mesure que l'autonomie des enfants augmente. Bien qu'elles puissent continuer à assumer l'ensemble des activités de *care* dans la maisonnée (élaboration des repas, lessives, ménage, etc.), ces tâches sont de moins en moins remarquées, considérées comme banales et routinières, surtout lorsqu'elles sont effectuées depuis de nombreuses années. Le temps long de la maternité – notamment lorsqu'il s'agit d'une identité quasi exclusive – est ainsi peu interrogé alors qu'il a partie liée avec le rapport au travail et à l'emploi pour ces femmes.

Le faible taux d'emploi des mères de familles monoparentales pauvres ne peut donc s'expliquer par un seul biais. Deux raisons majeures apparaissent. D'abord, la situation économique et le fait que les femmes interrogées sont très peu diplômées et ont souvent arrêté l'école précocement, se heurtant par la suite à l'absence de travail dans la région, même sur des emplois peu qualifiés. D'autre part, les mères de familles pauvres se conçoivent avant tout, durant les premières années de leur maternité, comme des mères et non comme des travailleuses potentielles. Cette considération est liée à l'arrêt précoce des études, certaines femmes tombant enceinte presque simultanément à la fin de leur

³⁷ Susan Faludi (1993), citée par Joan Tronto (2009, p. 165).

scolarité. La maternité peut être envisagée comme un substitut à l'emploi et ce rôle est souvent gardé pendant une bonne partie de l'existence. Néanmoins, il arrive que le rôle de mère provoque l'épuisement, qu'il conduise à se retourner vers le marché du travail, comme c'est le cas pour Amina Boutriche ou, en dehors des familles monoparentales, de Anne-Sophie Gautier qui, après avoir éduqué ses quatre enfants, a pris un emploi auprès d'une vieille dame.

Il faut néanmoins distinguer les jeunes mères avec de jeunes enfants, qui consacrent alors une grande partie de leur énergie à s'occuper des enfants et de l'espace domestique, des mères plus âgées, qui entrevoient la possibilité de travailler du fait d'une dépendance moindre des enfants.

4. CONCLUSION DU CHAPITRE 5

Massivement, la grossesse puis la maternité correspondent chez les femmes à un éloignement durable du monde du travail. Trouver un emploi est alors un horizon lointain, rarement une priorité, d'autant plus lorsque les femmes sont séparées du père de l'enfant et qu'elles sont seules à s'occuper du quotidien des enfants, ne pouvant se décharger sur qui que ce soit et ne le souhaitant pas. Cet état de fait tient à plusieurs facteurs. D'abord, à un grand dévouement pour les enfants et pour le rôle de mère, qui relègue à l'arrière-plan la question du travail ; ensuite, à une séparation assez stricte des rôles des hommes et femmes, les premiers étant considérés comme les pourvoyeurs de ressources, les femmes devant consacrer une partie de leur vie à s'occuper des enfants, au *care* domestique ; enfin, la situation économique offre peu d'opportunités de travail à ces femmes qui sont le plus souvent sans diplôme.

Cet éloignement n'est pourtant pas permanent et la carrière maternelle n'est pas linéaire. Plusieurs femmes font part des transformations de leurs aspirations lorsque les enfants grandissent. Alors que le retrait dans l'espace domestique est prégnant durant les premières années des enfants, lorsqu'ils atteignent un âge où ils gagnent en autonomie, les femmes envisagent davantage de sortir et de toucher un salaire. Elles se déprennent alors du pôle maternel pour tenter d'investir d'autres identités, plus rémunératrices économiquement et socialement.

CHAPITRE 6 – L'ENFANT EN COMPTE

Ce dernier chapitre entend éclairer les modes de prise en charge des enfants lorsqu'ils s'effectuent en dehors d'un marché régulé, avec ses coûts précis et ses quotients familiaux qui fixent par avance la valeur des services. Dans *l'économie informelle*, ces coûts sont beaucoup moins stables que dans l'économie marchande et ont une variabilité liée aux urgences du moment³⁸.

Dans un ouvrage récent, Alain Cottereau et Mokhtar Marzok (2012) ont étudié le fonctionnement de l'économie d'une famille marocaine pauvre vivant dans le sud de l'Espagne. Dans un texte issu de cette recherche, Cottereau (2013) a tenté de déterminer comment le père et la mère évaluaient le prix à faire payer pour la garde de l'enfant d'une voisine. Comme Florence Weber (2013), Cottereau souligne que, dans cette économie informelle, aucun prix n'est fixé par avance, d'où la nécessité d'étudier le processus de stabilisation de la valeur du service. L'incertitude gagne cette femme et son mari : combien demander ? Quelle somme serait juste ? Aucune réponse ne préexiste à de telles questions car aucun prix n'est fixé par une instance extérieure chargée de prévoir un coût précis pour chaque tâche³⁹. Les personnes doivent elles-mêmes déterminer un coût, qui prend en compte le service rendu, le fait que la mère qui sollicite cette garde a de faibles revenus, l'amitié entre ces deux femmes et la difficulté à faire circuler de l'argent entre proches, etc.

Nous avons cherché à repérer comment ces transactions s'opèrent en milieux pauvres, quelle forme elles prennent et ce que les acteurs prennent en compte dans leurs calculs. Que coûte, économiquement, moralement ou affectivement, la prise en charge d'un enfant. Qu'est-ce qui s'échange ? Qu'est-ce qui s'exige ?

1. DES TRANSACTIONS VISIBLES

Parmi les personnes que nous avons rencontrées, certaines font explicitement état de transactions autour des enfants et de leur garde. C'est le cas par exemple d'Amina Boutriche, dont une très bonne amie garde régulièrement les enfants et qu'elle envisage de solliciter si jamais elle trouve du travail :

Enquêteur : si vous trouvez un boulot qui commence à 6 heures du matin, ce serait compliqué ?

Amina Boutriche : ce serait compliqué, mais j'ai quand même des amis. Je ramène une amie, moi je prépare les déjeuners, les affaires, et puis mon amie, elle les ramène à l'école. Elle est avec eux, elle les accompagne à l'école et après elle rentre chez elle, faire le ménage, faire à manger. Je peux toujours m'organiser.

Enquêteur : et ça, vous avez pas peur que ça vous coûte un peu ?

Amina Boutriche : ah non, mes amies, je les paie pas. C'est franchement famille, hein. Ah oui, c'est vraiment services-services, quoi.

Enquêteur : mais en échange, vous rendez un service ?

Amina Boutriche : ah, des services, j'en rends beaucoup. Par exemple, son fils, il a 28 ans, des fois il a envie de parler des copines qu'il peut pas parler avec sa maman qui a 60 ans, et que moi je suis sa grande sœur, par exemple. Il va venir vers moi, et il va me dire "*Amina, qu'est-ce que t'en penses ?*" Et moi je peux l'aider et parler ensemble ouvertement, en fait.

Enquêteur : donc ça c'est un vrai service ?

³⁸ D'une façon générale, l'économie informelle a pour caractéristique de reposer sur des valeurs négociables, contrairement au prix d'un bien ou d'un service dans l'économie marchande. Sur ce point, voir Florence Weber (2013, p. 212), qui écrit que dans l'économie informelle, « *les modes de calcul [sont] moins stables qu'ailleurs, plus sujets à controverses* ».

³⁹ Que ce soit des salaires, des frais de repas, de nettoyage du linge, etc.

Amina Boutriche : ça, c'est humain, en fait. Pareil, elle, elle a pas de voiture. Si elle a des factures à payer, ou des choses comme ça, elle a quand même 64 ans, mais depuis qu'elle est arrivée en France, elle a travaillé, par contre, hein. Elle a fait deux enfants, elle a travaillé tout le temps et là, elle est à la retraite. Et comme service, un jour, son fils il était malade, c'est comme mon grand-frère, parce qu'il compte pour moi, il a 49 ans, il avait des problèmes, j'ai pas hésité à appeler à 8h du matin, ma sœur elle a amené les petits à l'école, j'ai pas hésité à l'amener à l'hôpital. Et je suis restée toute la journée, parce que c'est mon amie et je la considère comme ma maman, parce que ma maman, elle est au Maroc. Elle, elle est là, elle a 64 ans, pareil, en fait⁴⁰.

Bien qu'élevant seule ses cinq enfants, Amina Boutriche dispose de relais sur qui elle peut compter, parmi lesquels cette amie de 64 ans. Pourtant, la dimension économique de la transaction est minimisée. Si elle reconnaît être dans une logique d'échange, elle dit ne pas donner d'argent, assimilé dans cet extrait à quelque chose qui vient trahir les relations de proximité dans lesquelles elle est avec ces proches qui la dépannent et auxquels elle rend service (« *c'est franchement famille, hein* », « *c'est humain* »). Tout se passe comme si l'argent pouvait venir corrompre les relations entre proches, même s'il faut bien échanger. Elle reconnaît pourtant que les échanges sont indispensables, que ce soit soulager le fils de son amie ou amener celle-ci en voiture.

Ces échanges sont néanmoins rarement clairement codifiés. Il n'existe pas d'échelles d'équivalence, plutôt des compensations qui se font ponctuellement, en fonction des possibilités. C'est le cas de Samira Viville qui, après avoir quitté le domicile de sa grand-mère (voir ci-dessous), sollicite de temps en temps ses demi-frères Gaëtan et Lilian pour garder ses enfants. En échange, elle leur achète de temps en temps un peu de nourriture. D'autre part, à partir du moment où elle est relogée dans un appartement assez vaste, elle les accueille très fréquemment dans son appartement. C'est un bien non négligeable, dans la mesure où Gaëtan vit dans un petit appartement, tandis que Lilian est hébergé chez sa grand-mère, Rita. Chez Samira, ils disposent alors d'un lieu plus spacieux et ils y passent une bonne partie de leurs journées. Dès lors, en leur ouvrant sa porte presque tous les jours, Samira peut les solliciter pour garder ses enfants de temps en temps.

Parfois, les échanges sont plus complexes et ne reposent pas seulement sur du donnant-donnant. Ainsi, pour Pamela Rousic, qui vit chez sa mère avec son fils Igor, les transactions qui concernent l'enfant sont intégrées à celles qui incluent les adultes. Par exemple, Pamela paie 300 euros de courses chaque mois. Ces courses couvrent ce qu'elle mange mais aussi la nourriture de son fils, sans qu'il soit possible de les distinguer l'un de l'autre. Mais ces courses ont aussi pour vertu de venir en aide à sa mère, Claudette, qui est sous tutelle depuis un an et ne perçoit de la tutrice que 40 euros par semaine. Si Claudette vivait seule, sa situation serait catastrophique, peut-être aurait-elle déjà perdu son appartement. La présence de sa fille à son domicile lui permet de faire face car celle-ci remplit une bonne partie du frigidaire commun. Dans le même temps, l'entretien avec Pamela et sa mère permet de comprendre que l'enfant de Pamela, Igor, est aussi un peu celui de Claudette. Lorsqu'elle évoque sa tutrice qui menace de faire un signalement en raison de l'insalubrité de l'appartement, Claudette dit « *je veux pas qu'on m'enlève mon enfant* ». L'implication dans l'entretien et l'éducation des enfants par une grand-mère crée des liens particuliers mais aussi une revendication forte, celle que l'enfant appartient un peu à sa grand-mère.

Autour des enfants, existent donc des transactions qui font intervenir des biens, un frigo que l'on remplit, une appropriation de l'enfant, rarement de l'argent. Ces transactions sont rarement présentées sous un angle économique et transactionnel, même si elles en prennent la forme. Tout se

⁴⁰ C'est nous qui mettons en italique.

passé comme si les échanges autour des enfants ne pouvaient se voir conférer de caractère économique, soit parce que « c'est la famille », soit parce que c'est tout comme. Sitôt divulguée, l'existence de transactions est minimisée, pour des raisons morales principalement. Plusieurs travaux empiriques ont ainsi souligné que les échanges entre des personnes proches ne sont jamais présentés sous la forme du « *calcul utilitaire* » (Grafmeyer, 1999, p. 174). Ces transactions sont en quelque sorte démonétisées.

2. ENTRE MORALE ET DISCIPLINE : LA GRAND-MÈRE, SA PETITE-FILLE ET SES ARRIÈRES PETITS-ENFANTS

L'enquête ethnographique nous a conduits à observer sur plusieurs mois une cohabitation dans laquelle des enfants se trouvaient étaient au centre de l'attention, ce que Sibylle Gollac a appelé une « *cause commune* » (Gollac, 2012). L'observation sur le temps long – huit mois – nous a permis de repérer les divers déplacements qui ont eu lieu à l'intérieur d'une maisonnée et de voir que ces prises en charge évoluent en fonction des pénuries, des alliances, des exigences morales.

L'un des personnages centraux est Rita Grasset, grand-mère âgée de 60 ans que nous avons déjà évoquée, qui a hébergé l'une de ses petites-filles, Samira Viville, âgée de 25 ans, ainsi que ses deux jeunes enfants (2 ans et 5 ans), pendant huit mois. Cet hébergement est relativement fréquent dans les familles rencontrées, comme nous avons pu le voir. Les deux personnes qui sont au cœur de l'arrangement sont deux femmes – la grand-mère et sa petite-fille – et la situation économique, conjugale et familiale difficile de Samira a conduit Rita à l'accueillir dans l'une des chambres libres de son appartement.

Afin de faciliter la compréhension de ce cas, cinq vignettes schématisant l'appartement permettent de mettre en évidence certains événements notables dans la vie familiale, permettant ainsi de comprendre comment le soutien s'est tramé puis s'est délité peu à peu. Nous serons attentifs à la fois aux échanges économiques, aux contraintes morales, aux états affectifs et aux transformations conjugales de la maisonnée afin de restituer ces transformations sur le long terme.

Schéma n° 1 : l'appartement de Rita Grasset en 2014



Jusqu'à l'automne 2014, Rita héberge Mounir, l'un de ses petits-fils âgé de 20 ans. Cela fait trois ans qu'il vit chez elle, rejoint depuis quelques mois par sa compagne. Lorsque celle-ci tombe enceinte, le couple décide de louer un appartement situé à quelques centaines de mètres de chez Rita. Cette dernière vit alors avec deux autres membres de sa famille. D'abord, son frère Gégé, dont elle ne s'est jamais séparée. Lourdemment handicapé, il nécessite des soins constants et touche une pension de 1500 euros par mois, dont une partie sert à couvrir les frais médicaux, l'autre étant utilisée par Rita pour payer une partie des frais de la maisonnée. Il y a aussi Kevin, le fils de Gégé, qui dort dans le salon, sur un matelas. Longtemps placé en famille d'accueil, Kevin est hébergé dans l'appartement de Rita depuis cinq ans après que Gégé en ait fait la demande à sa sœur. Kevin perçoit une AAH du fait de troubles psychiques. Son tuteur donne 300 euros par mois à Rita pour son gîte et son couvert, et 60 euros chaque semaine directement à Kevin.

Schéma n° 2 : l'appartement de Rita Grasset en décembre 2014



Dans la chambre que Mounir et sa compagne occupaient auparavant, vivent désormais sa cousine Samira et ses deux enfants, âgés de 2 et 5 ans au moment de l'enquête. Initialement, seule Samira était venue habiter dans l'appartement de sa grand-mère Rita, ses enfants restant dans la maison qu'elle occupait avec son compagnon, à quelques kilomètres de là. Elle faisait l'aller-retour matin et soir pour aller les garder durant la journée (voir également chapitre 3).

Épuisée, elle s'est résolue à les ramener chez sa grand-mère, sans que son ancien compagnon ne s'y oppose. Samira est très liée à sa grand-mère chez qui elle a trouvé refuge durant son adolescence après avoir été mise à la porte par sa mère. C'est pourquoi, peu après le départ de Mounir, elle a sollicité Rita. Comme elle touchait un RSA couple avec son compagnon et qu'il était versé sur son compte à lui, elle dépend de ce qu'il lui reverse. Durant les premières semaines de leur séparation, « *c'est lui qui touche* », nous informe Rita. En échange de sa présence et de celle de ses enfants, Samira fait le ménage dans l'appartement de Rita. Lorsque nous demandons à Rita pourquoi elle a accepté d'héberger sa petite-fille et ses arrière-petits-enfants, elle nous dit « *elle avait nulle part où aller, avec ses gosses, j'allais pas la laisser à la rue* », mais se plaint fréquemment des enfants : « *ils sont durs, moi j'ai plus l'âge, j'ai plus la patience* ».

Un autre changement a eu lieu dans l'appartement : Gégé, le frère de Rita, est désormais hospitalisé à cause d'importantes difficultés respiratoires. Rita continue à toucher la pension de Gégé, 1400 euros par mois, tout en ayant moins de frais à payer qu'auparavant. Sa situation financière s'améliore et contribue à ce qu'elle ne mette aucune pression visible sur Samira pour payer une contribution, ayant connaissance de sa situation financière actuelle. Rita vit par ailleurs avec son nouveau compagnon, Nasser. Algérien, âgé de 42 ans, il habitait jusque-là avec sa sœur, Wahiba, chez qui il a fait la connaissance de Rita. Grutier en Algérie, il n'a pas de papiers en France et n'a pas de ressources.

Schéma n° 3 : l'appartement de Rita Grasset en mai 2015



En mai 2015, Rita et Nasser ont entamé des démarches pour se marier. Gégé, le frère de Rita, est toujours hospitalisé. L'hôpital insiste auprès de Rita pour qu'il ne revienne pas chez elle, car « *c'est un cas lourd* », a-t-on dit à Rita. Cette séparation entraînera bientôt la mise sous tutelle de Gégé et la perte d'un revenu important pour la maisonnée. Depuis la mi-mai, Annick Grimbert occupe la chambre vacante de Gégé. Récemment expulsée de son HLM, elle est en attente d'un logement dans le centre-ville. C'est elle qui fait désormais le ménage et épluche les pommes de terre mangées quotidiennement (voir également chapitre 1).

Quant à Samira, elle touche désormais une partie du RSA couple que son ancien compagnon continue de percevoir. De temps en temps, il passe la voir à la fenêtre de sa chambre, amène un paquet de gâteaux ou lui donne un billet pour les enfants. Samira participe donc aux courses que Rita fait chaque quinzaine, mais lorsque nous les accompagnons faire les courses, nous constatons que c'est Rita qui paie la majeure partie de la nourriture des enfants.

Schéma n° 4 : l'appartement de Rita Grasset en juillet 2015



Rita et Nasser se sont mariés à la mi-juin. Rita ne touche plus la pension de son frère et la situation économique de la maisonnée s'en ressent, puisque les revenus fixes sont l'AAH de Rita (800 euros), l'argent que verse le tuteur de Kevin (300 euros) et un peu d'argent de Samira pour les courses. Le congélateur, rempli de viande les mois précédents, se vide. Rita régule le frigidaire : elle reproche à Kevin de se jeter sur la nourriture et le surveille quand il va chercher un yaourt. Le manque d'argent se fait criant lorsque Kevin retrouve un peu d'argent sur son compte en banque. Il est alors réquisitionné par Rita pour aller acheter à manger, prioritairement pour les enfants de Samira. Au retour, Rita donne quelques paquets de gâteaux à Samira, pour qu'elle les mette dans sa chambre afin d'éviter que quelqu'un d'autre ne les mange. En échange, Samira lui tend un billet de 10 euros, que Rita s'empresse d'empocher, suscitant la désapprobation de sa petite-fille : « *calme toi, c'est pas la peine de me l'arracher des mains* ». Rita et Nasser cherchent un appartement plus petit. Ils ne souhaitent plus vivre qu'avec Kevin, mais ne peuvent mettre Samira à la porte, même si les relations quotidiennes se sont refroidies, notamment entre Nasser et Samira. Tous deux ne se parlent plus, sans que nous ne parvenions à savoir pourquoi : Samira considère-t-elle qu'à cause de cette union, elle risque sa place ? Voit-elle Nasser comme un élément perturbateur dans les relations internes à la maisonnée ? Afin de hâter le départ de Samira, Rita nous demande de lui rédiger une attestation d'hébergement, destinée à obtenir une caution solidaire dans le cadre du Fonds de solidarité logement (FSL). Rita enjoint donc Samira à faire les démarches et lui propose de venir visiter un appartement dans un immeuble dans lequel elle logerait elle aussi, avec Nasser et Kevin.

Les tensions se multiplient entre Rita et Samira. D'abord, sur demande de Nasser, Rita exige que Samira arrête de fumer du shit dans la maison. Ensuite, Samira estime que sa grand-mère lui met trop la pression pour quitter l'appartement et laisse entendre qu'elle ne sera pas prête à partir avant le mois de septembre, alors que Rita voudrait quitter l'appartement au début du mois d'août. En l'absence de Samira, Rita s'agace du retard pris par sa petite-fille dans les démarches administratives. Elizabeth, l'une des filles de Rita, conseille à sa mère et à Nasser de prendre un appartement plus petit au plus vite : « *je sais pas comment vous faites* », dit-elle. Enfin, Rita critique sa petite-fille par rapport à sa maternité. Elle estime qu'elle ne sort jamais avec ses enfants et s'inquiète de sa nouvelle grossesse, se demandant comment elle va s'occuper de l'enfant à naître en septembre et dont le père est déjà marié et père de deux enfants. Samira fait aussi l'objet de réprobation de la part de Wahiba, la sœur de

Nasser. Celle-ci passe tous les jours, participe à certaines tâches ménagères et observe Samira d'un œil critique : « *pourquoi elle ne fait rien, pourquoi elle ne participe pas ?* ».

Schéma n° 5 : L'appartement de Rita Grasset en octobre 2015

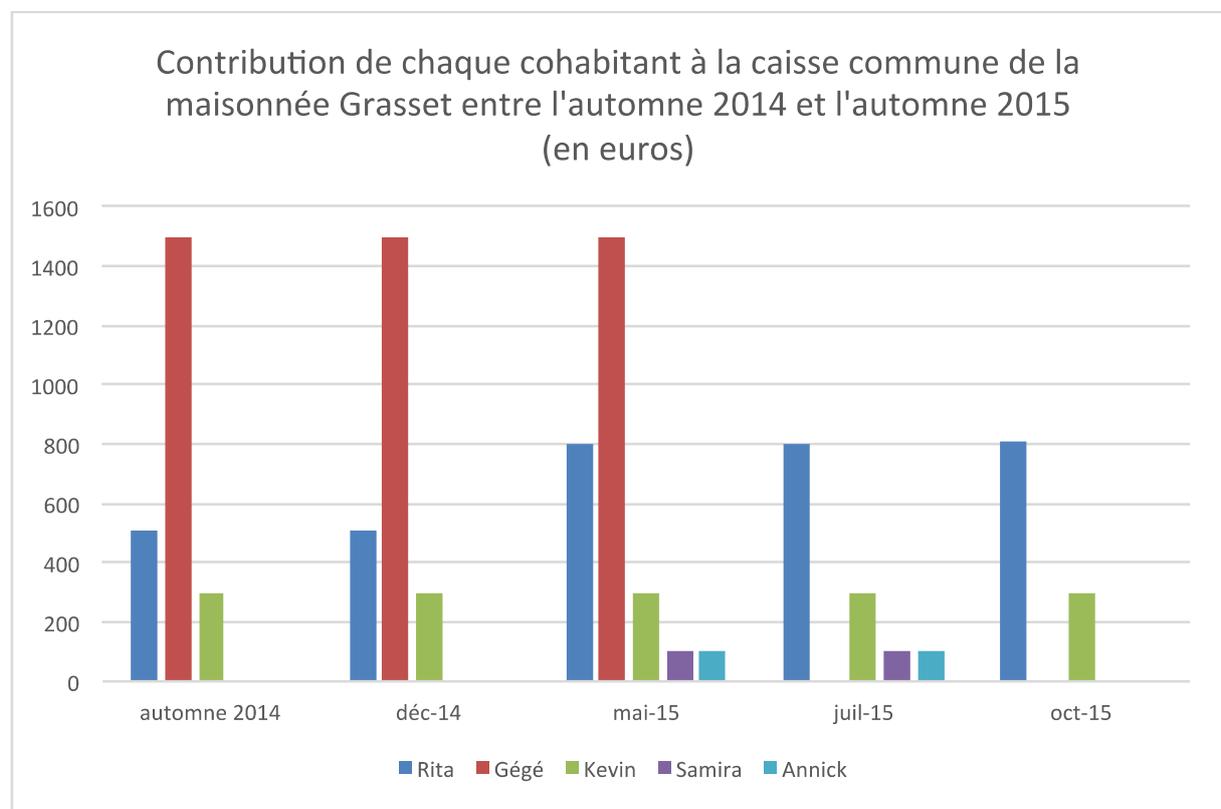


À l'automne 2015, Rita vit toujours dans son appartement, mais Samira est partie à la fin du mois de septembre. Elle occupe désormais le studio de son frère Gaëtan, emprisonné pour quelques mois. La pression était de plus en plus forte pour qu'elle quitte l'appartement et ce studio a constitué une aubaine. Elle a récemment accouché d'un garçon, mais ne vit pas avec le père. Annick, l'ancienne hébergée, est partie vivre dans un studio dans le centre-ville. Rita ne veut plus la voir et lui reproche de ne pas lui avoir rendu 20 euros qu'elle lui avait prêtés ainsi qu'un paquet de cigarettes. Alors Annick est partie trouver une autre protection, chez une amie de Rita : contre un peu de ménage et quelques services, elle y vient désormais boire le café chaque jour.

Lilian, l'un des petits-fils de Rita, a repris la chambre qu'occupait Samira, sa demi-sœur. Rita se veut ferme : pour elle, il n'est là que pour quelques jours. Il doit attendre que sa compagne le rejoigne avec leur nouveau-né, le temps qu'il trouve un travail et un logement. Actuellement, elle est encore dans la ville où tous deux habitaient jusque-là. « *C'est fini, l'auberge* », dit Rita. Elle espère qu'il va rapidement trouver du travail et louer un appartement.

En-dehors du couple, ne reste plus que Kevin au domicile. Lui est autorisé à rester car, selon une amie de Rita, « *Nasser l'aime bien, lui* ». Si l'affection entre en ligne de compte, Rita estime aussi que se séparer de Kevin est impossible, car elle s'est engagée à prendre soin du fils de son frère Gégé.

Les contributions de chacun permettent de voir que la mise sous tutelle de Gégé Grasset, le frère de Rita, constitue un tournant dans le budget de la maisonnée, qui chute alors de moitié. Ce moment correspond à une dégradation des relations entre la grand-mère et sa petite-fille et amorce la fin de l'hébergement.



2.1 ENTRE LA MORALE ET L'ÉCONOMIE, LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS

L'hébergement de Samira et de ses enfants a duré plus de huit mois, au cours desquels cette solution est d'abord apparue comme une nécessité et un service que Rita ne pouvait refuser. Huit mois de cohabitation, c'est une durée assez longue, qui se justifie d'abord par la valeur des jeunes enfants et leur vulnérabilité. Rita sait ce que c'est que d'élever ses enfants en solitaire, en l'absence du père. Quelle que soit la situation, il faut leur assurer le gîte et leur donner à manger, quitte à se priver soi-même. Même lorsque les relations entre la grand-mère et sa petite-fille se dégradent, même lorsque les finances de la maisonnée sont au plus bas, Rita estime qu'il faut prioritairement utiliser le peu d'argent qu'elle a en poche pour les repas des enfants de Samira.

En outre, les liens entre Rita et Samira ont joué un rôle dans le maintien de l'hébergement. Petite-fille et grand-mère ont vécu ensemble plusieurs années, ce qui a contribué à consolider leurs liens et à faire de Rita son premier recours lorsqu'elle a décidé de quitter le père de ses enfants. Les liens de filiation sont donc renforcés par cette *parenté quotidienne* (Weber, 2013) qui préexistait à l'hébergement de 2015 et qui crée des affinités. La consistance des liens se superpose à la vulnérabilité de la mère élevant ses enfants en solitaire. Elle active un régime de l'excuse et du répit et contribue ainsi à ne pas mettre trop de pression. Mère, Samira est aussi la petite-fille de Rita. Les liens familiaux soudent davantage que les liens amicaux, d'autant plus lorsqu'ils ont été entretenus de longue date.

Pourtant, sur le long terme, ces pactes se fissurent. La cohabitation suppose en effet toute une gamme de transactions sous-jacentes qui apparaissent au fil des mois : des tâches, des attitudes conformes à

la morale définie par l'hébergeur, des règles à respecter, de l'argent à verser de temps en temps pour montrer sa « bonne volonté », notamment en période de crise. Dans la maisonnée, les équilibres sont labiles et peuvent se transformer. La réprobation morale de certaines pratiques est variable dans le temps, en fonction des rapports de force du moment. Parfois, celles-ci peuvent ne pas être formulées : longtemps, Rita a considéré que le shit n'était pas un problème, avant de l'envisager négativement.

Ce qui a en partie bouleversé son opinion, c'est son mariage avec Nasser. D'hébergé, son statut initial, Nasser s'est mué en un *mari* qui a son mot à dire dans la régulation de la vie quotidienne. Se dessinent alors des hiérarchies parmi les personnes dont l'avis compte auprès de Rita : son mari occupe une place supérieure à celle de sa petite-fille, qui se situe elle-même au-dessus d'Annick, l'hébergée qui ne fait pas partie de la famille et hérite des corvées les plus ingrates. L'avis de Nasser a donc un poids déterminant dans la lente poussée vers l'extérieure à laquelle Rita a contraint sa petite-fille.

Durant toute une période, la comptabilité nous est apparue peu visible, car les vulnérables sont clairement identifiés : la mère et ses enfants. Samira ne donne d'argent à sa grand-mère, qui ne lui en réclame pas, car elle connaît sa situation et que la sienne est alors bien meilleure. C'est dans les périodes de crise – ici, la perte de la pension de Gégé, qui a longtemps fait vivre plusieurs personnes – et de pénurie que la comptabilité refait surface. Comme l'a montré Florence Weber, « *tout ce qui allait de soi, ne pouvait et ne devait pas être compté auparavant, tant que durait l'œuvre entreprise en commun, devient soudain susceptible d'être rappelé, inscrit et comptabilisé* » (Weber, 2003, p. 66). Dans ces périodes, chacun scrute attentivement les attitudes des uns et des autres, ses dépenses, son dévouement ou son égoïsme. L'altruisme qui a prévalu pendant longtemps s'affaisse car il s'agit aussi pour Rita de se protéger elle-même. L'incertitude n'est plus seulement celle qui pèse sur sa petite-fille, pour laquelle elle écrit une prière dans l'église Sainte Rita de Mont-Saint-Aignan, mais aussi pour elle-même et son nouveau mari, qui voient leur situation menacée. La perte d'un revenu conséquent reconfigure les priorités.

Dans la balance, outre des billets ou des services rendus, figurent également des exigences morales. Si Rita n'exige pas expressément d'argent pour héberger sa petite-fille, l'absence de participation ou de gestes qui montrent sa « bonne volonté » est une circonstance aggravante en situation de pénurie, réprobation relayée par d'autres personnes, par exemple par la sœur de Nasser, Wahiba. La demande d'arrêter de fumer du shit, sur laquelle se concentre une partie de la critique, est comme une dernière tentative pour obtenir un signe d'adhésion à cet ordre moral domestique. Loin de n'être qu'économique, la dette est aussi morale et la décision de forcer la main à Samira pour se trouver un nouvel appartement prend en compte ses pratiques, son comportement, ses attitudes, les conflits qui l'opposent à Nasser.

Déterminer le coût de la garde d'un enfant par un proche de manière strictement économique se révèle donc insuffisant. La vie précaire n'est pas un univers stable et intégré, elle contraint à des remaniements fréquents des liens familiaux et amicaux et les urgences d'aujourd'hui ne sont pas toujours celles d'hier. Le juste prix d'un moment n'est pas toujours celui qui est évalué le lendemain. L'entretien des enfants est niché au cœur d'un complexe réseau de sentiments, d'alliances, d'obligations, de transactions et d'exigences morales. Les transformations à l'intérieur de la maisonnée, tout comme le non-respect des pactes, bouleversent la solidarité initiale. Néanmoins, ce cas témoigne que l'on ne met pas fin à un hébergement du jour au lendemain lorsqu'il y a des enfants, mais que leur vulnérabilité amortit l'exfiltration. La fin de la prise en charge se prépare, il faut s'assurer qu'une solution de repli existe.

3. CONCLUSION DU CHAPITRE 6

Au cours de notre enquête, nous n'avons pas assisté à des débats autour du coût de la garde d'un enfant. La plupart du temps, la question d'un lien entre un employeur et un salarié n'apparaît pas. Cela tient principalement au fait que tout se passe *en famille* et que de nombreuses transactions n'existent pas de manière explicite, qu'elles soient secrètes et quasiment inaccessibles ou tout simplement jamais formulées.

Autour de l'enfant, des transactions existent néanmoins bel et bien. On les repère d'abord entre amies, lorsque l'une sollicite l'autre pour ses enfants en échange d'un service quelconque. En l'absence d'argent disponible, les ressources sont plutôt de l'ordre des services rendus. Les mères mettent en avant les ressources dont elles disposent et qui leur permettent de rémunérer d'une manière ou une autre un dépannage : un appartement, un peu d'argent, etc. En famille, les échanges sont souvent moins visibles. Ils sont noyés dans le quotidien, notamment en cas de cohabitation. Le frigo que l'on remplit, le ménage que l'on fait, les lessives dont on s'occupe, chaque parent tente de trouver des solutions pour payer les aides qu'il reçoit pour ses enfants.

Sur le long terme, on observe néanmoins le coût d'une prise en charge et l'aide apportée. Le cas de Rita Grasset et de sa petite-fille qu'elle héberge durant 8 mois souligne la fragilité de ces aides, la discipline que l'on exige de la part de l'hébergé, l'importance des enfants dans le prolongement des hébergements, mais aussi celle des sentiments.

Pour les institutions, le marché régulé de la garde d'enfants repose sur des coûts précis qui fixent la valeur des services, les salaires, les coûts d'entretien, des *échelles d'équivalence*, dit-on. En fonction du nombre d'enfants et des revenus, les familles sont rattachées à des quotients familiaux qui fixent tarifs et aides auxquels elles peuvent prétendre. En revanche, *l'économie informelle* se caractérise par des « *modes de calcul moins stables qu'ailleurs, plus sujets à controverses* » (Weber, 2013, p. 212), car la valeur des biens et des services n'est pas établie par une instance légitime⁴¹. D'où la difficulté lorsque l'on souhaite établir comment les transactions se trament entre individus : les personnes ne s'entendent pas forcément sur les termes de l'échange et les règles peuvent évoluer, plus encore dans les milieux populaires les plus précaires, où la planification est difficile. C'est la raison pour laquelle une connaissance approfondie de la situation économique et des personnes présentes dans une maisonnée est primordiale, tout comme l'état des alliances qui y prédominent, afin de replacer la prise en charge des enfants dans l'ensemble des contextes pertinents dans lesquels elle se déroule.

⁴¹ Cette remarque fait écho à la tentative d'Annie Fouquet et Ann Chadeau (1981) de définir la valeur du travail domestique. Les auteures reconnaissent elles-mêmes les limites d'une telle tentative, même lorsqu'elle se calque sur les valeurs qui existent dans l'économie marchande.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Cette recherche en milieux populaires précarisés avait plusieurs objectifs, parmi lesquels effectuer une cartographie des lieux et personnes ressources dans les situations de monoparentalité, sur lesquels les parents gardiens – les mères, le plus souvent – prennent appui et par lesquels les enfants peuvent transiter afin d'être protégés ; scruter le rapport au travail des mères de familles monoparentales et comprendre pourquoi elles en sont fréquemment éloignées dans les milieux populaires ; analyser le rôle des pères dès lors qu'ils n'ont pas leurs enfants sous les yeux ; enfin, éclairer la valeur des enfants et les transactions autour de leur prise en charge.

1. FEMMES ET MÈRES AU CENTRE DES PROTECTIONS

Il apparaît d'abord que les femmes ont massivement la charge des enfants en cas de séparation. Cela s'explique : dans les milieux pauvres, la division sexuée des rôles éducatifs est une constante. Le mouvement égalitariste n'y a fait qu'une entrée timide. Partager l'entretien quotidien des enfants n'est pas un mot d'ordre comme il peut l'être davantage dans les classes moyennes et supérieures, quand bien même il n'y est pas toujours suivi d'effets. Il en découle une césure nette du point de vue de l'éducation des enfants, qui a des répercussions lorsque le couple se sépare : même sans jugement judiciaire, hommes et femmes s'entendent presque systématiquement pour que ces dernières aient la garde des enfants.

En bas âge, donc particulièrement dépendant, l'enfant est presque exclusivement la charge de sa mère pour ce qui concerne son quotidien : soins, manger, démarches, etc. Il est comme une possession que la plupart des mères quittent peu, s'en occupant jour et nuit, suivant ainsi une division stricte des rôles éducatifs qu'elles revendiquent tout en y étant fortement assignées par l'entourage proche. L'enfant grandissant, le dévouement se tarit, l'agacement pointe, l'épuisement aussi. L'enfant a tellement été au centre que, soudain, il peut devenir insupportable et s'avérer un obstacle à l'émergence d'une autre identité, notamment conjugale et amoureuse. Alors les conflits apparaissent et se raidissent, donnant fréquemment lieu à des expulsions ou à des fugues, concessions faites aux beaux-pères qui ne s'attachent guère aux grands enfants de leurs compagnes. De la possession à l'expulsion, il n'y a pas antinomie, mais un *continuum* de sentiments maternels qui vont d'un dévouement quasi permanent à la fatigue d'être mère. Sur le temps long, consacrer tout son temps à ses enfants peut produire du rejet et l'enfant être considéré comme responsable de l'impossibilité d'échapper à la condition maternelle.

La condition maternelle génère des formes d'enfermement qui éloignent du marché du travail. Elle est, dans les premières années des enfants, une condition exclusive, aspect renforcé par la faible division du travail éducatif. Pourtant, sur le temps long, travailler peut constituer un horizon pour les femmes, qui entendent fréquemment se déprendre de cette identité exclusive. Le plus souvent, elles aspirent alors à des métiers qui nécessitent des compétences qu'elles estiment maîtriser, principalement des métiers du *care*.

2. CULTURE POPULAIRE OU STRATÉGIES DE SURVIE ?

Concernant la question des enfants et de leur circulation, les travaux sur la pauvreté vont dans deux directions différentes : les uns perçoivent l'expression d'une culture populaire qui s'avèrerait relativement stable, un mode de vie et d'existence propre à un groupe social déterminé ; les autres considèrent que la culture populaire n'existe que dans le rapport au manque et aux adaptations des conduites aux contraintes économiques. Ces deux postures ont des avantages et des inconvénients.

La première reconnaît qu'il existe des manières légitimes d'éduquer les enfants dans les milieux pauvres et que toute lecture de ces modes de vie doit se méfier des projections de la part du chercheur et des processus de normalisation : ce n'est pas parce que, dans les familles des classes moyennes et supérieures, l'enfant est fortement attaché au domicile parental que ce modèle est le plus légitime ; ce n'est pas non plus parce que les mères perçoivent les enfants comme une possession dans les milieux populaires que leurs pratiques éducatives devraient à tout prix rejoindre les rivages de la « normalité », ceux de l'autonomie de l'enfant et du détachement. En revanche, estimer qu'il existe une culture populaire qui crée des liens spécifiques aux enfants et à leur circulation contient le risque de nier l'interférence entre les milieux populaires et les institutions et ainsi d'autonomiser des pratiques qui seraient séculaires et inextricablement liées à un milieu social (Fonseca, 1985). S'il s'agit bien de faire reconnaître une « culture » reléguée et stigmatisée ailleurs pour une supposée absence d'attention pour l'enfant ou pour l'incapacité des mères n'être pas « fusionnelles », le risque est grand de faire fi de la question économique comme étant l'un des éléments déclencheurs à la circulation des enfants dans diverses maisonnées.

À l'opposé, lorsqu'on estime que la circulation des enfants a trait à des stratégies de survie et de protection des enfants, on reconnaît la force des contraintes économiques dans les comportements, tout autant que la valeur d'enfants que l'on entend mettre à l'abri, si besoin en distendant le lien filial. Néanmoins, cette hypothèse a l'inconvénient de faire oublier que les seules contraintes économiques ne sauraient expliquer la circulation des enfants et qu'elles sont au cœur du quotidien des familles pauvres.

Il nous semble qu'observer la circulation des enfants dans les milieux pauvres revient à tenir ces deux bouts en même temps. D'une part, il semble exister, au moins par fragments, des modes éducatifs populaires qui perdurent dans le temps. Les cohabitations, les hébergements, en font partie, les enfants connaissant parfois, sur plusieurs années, des références éducatives diverses : mère dans les premières années de la vie, père, grand-mère, etc. Néanmoins, cette culture éducative populaire ne saurait être autonomisée des conditions économiques de vie, qui conduisent au retrait partiel des pères, aux hébergements encore pour cause d'absence de logement, etc.

3. LA PARENTÉ, SOCLE DES PROTECTIONS

Ce qui transparait également, c'est la place centrale qu'occupent les enfants dans les familles pauvres. Que ce soient les hébergements, le caddie que l'on remplit, le repas que l'on sacrifie pour lui, l'enfant que l'on accueille parce qu'il s'est fait mettre à la porte, tout indique que, pour les enfants et les adolescents, le filet de protection est épais, même s'il le devient de moins en moins à mesure qu'ils grandissent. Parce que ce sont des enfants, il importe de les prendre en charge, coûte que coûte. Figure vulnérable, l'enfant est à protéger en priorité, bien que de manière très différenciée selon les âges.

L'enquête montre que dans ces familles monoparentales pauvres, le couple mère-fille-petit-enfant est le plus fréquent et que les mères font massivement appel à leur propre mère pour les assister, les héberger, les seconder dans l'éducation et l'entretien de leurs enfants. Les grands-mères sont les principales pourvoyeuses de *care*, elles accueillent fréquemment petits-enfants, neveux et nièces, lorsqu'ils fuient le domicile parental ou lorsqu'ils en sont expulsés. Se dessinent ainsi des trajectoires d'hébergement qui se prolongent parfois à l'âge adulte. Car les cohabitations transforment la famille et les relations que les uns entretiennent avec les autres. Au gré des recompositions familiales, des départs forcés et des mises à l'abri, les enfants se construisent des parentés multiples et complexes. Les mobilités contribuent à forger de nouveaux liens susceptibles de se perpétuer dans le temps. La

famille pauvre, loin d'être rétrécie et « nucléarisée », est au contraire étendue, et les prises en charge des enfants contribuent à entretenir cette « ouverture ».

Si, dans le sens commun, on considère souvent que la famille, ce sont avant tout les liens de sang indissolubles qui situent les liens parents-enfants tout en haut, l'enquête montre qu'il arrive fréquemment que les relations soient bien plus intenses entre une grand-mère et sa petite-fille qu'entre une mère sa propre fille. L'intensité des sentiments, mais aussi la capacité à produire du soin, dépendent partiellement de l'exercice courant de ces liens familiaux. Dans certains cas, les parents désignés ne sont pas les parents biologiques, les personnes vers qui l'on se tourne ne sont pas celles qui ont un lien direct : il existe un « *panachage des relations généalogiques, affectives et juridiques* » (Lallemand, 1993, p. 32).

Du fait de leur situation, les familles pauvres sont conduites à trouver des arrangements pratiques qui élargissent la parenté, désenclavent la famille de son intérieur, contribuent à créer des liens forts. Au gré de leur circulation, les enfants se construisent une parenté qui ne se limite pas à leurs parents biologiques mais s'étend à celles et ceux qui participent, à un moment donné, à leur prise en charge. Au fil du temps, ces liens s'éteignent et se rallument, en fonction de la situation de chacun, de la crise qu'il traverse, des besoins dont il fait part. Les « pris en charge » deviennent alors parfois pourvoyeurs de *care* ou font à nouveau appel à un proche qui leur a sauvé la mise par le passé.

Les mères « seules » avec des enfants sont d'autant plus concernées. Souvent sans revenus ou presque au moment de la séparation, elles sont contraintes de demander refuge à la famille proche afin de parer au plus pressé. Si l'État procure des ressources et comble en partie les défaillances du parent absent par le biais de l'Allocation de soutien familial (ASF) ou par la majoration du Revenu de solidarité active (RSA), si le filet de protection s'est solidifié au fil du temps, notamment par l'intermédiaire de structures d'accueil, la famille reste bien plus qu'une roue de secours.

Loin d'assister à un effacement de la parenté, celle-ci est un matelas protecteur dans les zones grises de l'État social, notamment dans les situations d'urgence. C'est pourquoi Vanessa Manceron et Martine Segalen ont raison de souligner l'importance de la parenté, quand bien même l'État occupe une place centrale dans la sécurisation des existences individuelles : « *l'existence d'un État centralisé, d'un système de marché, d'une société de salariat contribue à reléguer la parenté à une place cachée, et à minorer son rôle dans l'organisation du social* » (Manceron et Segalen, 2012, p. 25). Certes, foyers et centres d'hébergement absorbent une partie des femmes et de leurs enfants qui se trouvent soudain sans domicile, permettant de comptabiliser ce genre de situations. Mais tout un pan de ces prises en charge échappe à la statistique, ce qui contribue à rendre invisibles ces *solidarités familiales*. Pourtant, dès que l'on pousse les portes des appartements, les incomptables surgissent.

Face à l'affaiblissement de l'État social, face au manque de travail, face aux contraintes engendrées par les décohabitations, la famille joue à plein son rôle de substitution. C'est en son sein que s'effectue la protection la plus immédiate, celle qui consiste à mettre à l'abri sous peine de devoir vivre à la rue. C'est elle qui assure l'entretien des enfants lorsque le couple vacille et que les ressources manquent. Même s'ils ne sauraient se résumer à cet aspect, les liens qui unissent les membres de la famille entre eux ont en partie trait au besoin et à l'amortissement des conditions de pauvreté. Leur intensité et leur fréquence disent l'ensemble des situations précaires qu'il faut colmater au quotidien.

On pourrait être tentés de croire que les prises en charge ne fonctionnent que dans un sens. Ce serait oublier tout ce qui se trame dans ces circulations. Car les grands-mères qui accueillent leurs petits-enfants perçoivent quelques avantages à occuper cette place. Certes, elles sont sollicitées, parfois à leur corps défendant, mais dans le même temps elles renforcent leur position dans la famille,

s'assurent en retour quelques coups de main, « se paient » une assurance vieillesse, même si, dans le feu de l'action, les choses ne sont pas pensées comme telles.

Rendues nécessaires du fait des situations de pauvreté, ces proximités génèrent des sentiments troublés. L'épuisement, le rétrécissement de l'espace du chez-soi, la taille réduite de la surface pour vivre pour l'hébergé, sont des sources de tensions qui se manifestent fréquemment. L'obligation morale qui conduit aux prises en charge n'exclut pas la violence ou les sentiments amers.

Les logiques de solidarité et de prise en charge qui prévalent dans les milieux populaires les plus précaires sont un envers de l'affirmation de plus en plus fréquente de l'individualisation de nos sociétés ou de l'avènement de la famille « associative ». Tant bien que mal, les manières de faire famille ont perduré dans les milieux les plus pauvres, non sans secousses, bien sûr.

On comprend alors pourquoi les ruptures géographiques avec les autres membres de la famille sont rares et risquées. La proximité spatiale des membres des familles populaires les plus précaires doit être soulignée. La protection telle qu'elle s'exerce et telle qu'elle est favorisée par la proximité spatiale est multiple : elle permet des transferts de biens et de services (mise à disposition d'un espace pour stocker des objets, dons de condiments, de nourriture, de produits de base) ; elle permet également de maintenir haut le moral par l'intermédiaire de passages chez les uns et chez les autres, comme dans les milieux privilégiés (Pfirsch, 2009) ; elle doit être également considérée comme une réponse au manque de mobilité que connaissent la plupart des familles, qui n'ont pas d'autres moyens de locomotion que le bus ; enfin, elle permet de faire garder les enfants, dans la mesure où la faible distance n'implique pas des trajets longs d'un domicile à l'autre. Les liens familiaux apportent une couverture protectrice qui n'existe pas en cas de distance géographique. Chacun a conscience de la fragilité de sa situation lorsque les ressources sont faibles. Les ruptures exposent à des chutes brutales dans les revenus que la proximité permet en partie de combler. Entretenir des liens quotidiens – par des visites ou l'offre d'un café à son domicile – participe ainsi d'une anticipation possible d'une période de crise.

Celles et ceux qui choisissent de quitter la famille pour s'installer ailleurs perçoivent l'ambivalence d'une telle situation lorsque leur situation économique continue à être difficile. D'un côté, les querelles familiales s'estompent, les solidarités obligatoires sont moins présentes, le regard des autres sur son mode de vie est moins prégnant. En un mot, les individus deviennent alors plus autonomes. Pourtant, cette autonomie a un coût, puisque ce sont à la fois la familiarité et la possibilité de solliciter des soutiens économiques ou en termes de *care* qui disparaissent avec cet éloignement géographique.

4. LA PLACE AMBIVALENTE DES HOMMES

Avec les enfants, les hommes se distribuent sur divers pôles. Sur celui de la quotidienneté, il apparaît que les mères restent les principales pourvoyeuses de *care*. Ce sont elles qui s'occupent des tâches les plus répétitives.

Il existe une palette d'implications auprès de l'enfant, qui se fait le plus souvent en dehors de la contrainte judiciaire. Dans les milieux populaires précarisés, la participation des pères est soumise aux arrangements et aux négociations qui se trament avec les mères. Dans ces négociations, ces dernières sont en position de faiblesse, privées de tout moyen d'imposer une répartition plus équitable des rôles éducatifs et économiques.

La précarité durable et tenace a contribué à affaiblir les hommes et leur exercice de la fonction paternel. Fréquemment privés de travail, beaucoup sont dans l'incapacité de tenir leur rôle tel qu'il se définit traditionnellement en milieux populaires : pourvoyeurs de ressources, bien davantage que

parent du quotidien. Les pères sont amputés de ce qui construit habituellement leur rôle et son donc sous la menace constante de la dévaluation. Dans l'entourage, l'absence de travail n'est pas une excuse : il y a les fainéants et ceux qui se remuent ; dans les institutions, l'injonction existe, bien qu'elle ait peu de chances d'arriver à bon port, tant les pères les fuient : « exercez votre rôle, quand bien même vous n'avez pas d'argent ».

Séparés de leurs enfants, les pères exercent leur rôle par à-coups, au gré des rentrées d'argent, des urgences du moment, des rappels à l'ordre des mères ou de leur entourage. La temporalité dans laquelle ils se trouvent ne coïncide guère avec celle qui préside à l'éducation quotidienne. D'où des désengagements, des ruptures qui se font peu à peu, des oublis, des distances qui se creusent, parfois irrémédiablement. Pour expliquer leur désengagement fréquent, les hommes se construisent tant bien que mal des parades qui leur permettent de se justifier, de vivre avec une incapacité chronique à participer à l'entretien de leurs enfants.

Quant aux beaux-pères, ils peuvent avoir avec leurs beaux-enfants des relations de quasi parenté, notamment lorsqu'ils transmettent leur nom. Prendre place auprès d'une femme, c'est aussi prendre ses enfants avec, surtout lorsqu'ils sont jeunes. Il arrive néanmoins qu'ils contribuent au départ des enfants, car les conflits sont nombreux à l'adolescence. Figure clivée, le beau-père est alternativement un quasi-père ou celui qui participe au rejet de l'enfant, détournant vers eux l'amour de leurs mères.

5. CARE, TEMPORALITÉ ET TRANSACTIONS

Dans ces relations, échanges et transactions sont nombreux. Économiques, par l'intermédiaire des caisses communes, ils reposent aussi sur des considérations morales, affectives, sur la filiation et sur les sentiments que les uns éprouvent pour les autres. S'il s'agit d'un modèle économique qui repose partiellement sur l'échange, il est *encastré* (Laé et Murard, 2013) dans du social. C'est pourquoi évaluer le coût des enfants à partir de considérations strictement économiques revient à négliger les sentiments d'obligation qui conduisent à accepter prendre en charge un enfant. Si, dans les institutions et pour l'Etat, la garde des enfants a des coûts fixes, avec des salaires et des charges, dans la parenté, l'économique ne l'est jamais totalement, puisque se surajoutent des règles morales – prendre le faible en charge, par exemple –, des considérations affectives – liées à l'épaisseur des relations antérieures –, des obligations et des contraintes.

Sur le temps long des prises en charge, le *care* est « *processuel* » (Mozère, 2009, p. 5). S'il reste majoritairement une activité féminine, les alliances se recomposent, les équilibres se font et se défont, les conflits peuvent apparaître. Certes, l'enfant doit être pris en charge à tout prix, mais l'obligation morale peut être contrebalancée par les préoccupations économiques, la primauté donnée à une relation plutôt qu'à une autre, etc. C'est en cela que la prise en charge des enfants s'inscrit dans un réseau qu'il faut étudier dans sa totalité.

Dire que les activités de *care* sont assumées par les femmes n'est pas suffisant, encore faut-il également comprendre quelles sont les formes d'épuisement et leurs manifestations, comment la sollicitude s'épuise ou se reconfigure. C'est un soubassement qui ne vient en aucun cas remettre en question la place centrale des femmes dans le *care* et l'assignation à laquelle elles doivent faire face, mais qui permet aussi de comprendre le sens vécu de la sollicitude, la fatigue qu'il y a à participer à « *l'ensemble des activités par lesquelles nous agissons pour organiser notre monde de sorte que nous puissions y vivre aussi bien que possible* » (Tronto, 2009, p. 14).

BIBLIOGRAPHIE

- ALGAVA Élisabeth, « Les familles monoparentales en 1999 », *Population*, 2002/4 Vol. 57, pp. 733-758.
- ALLEN Sarah M. et HAWKINS Alan J., « Maternal Gatekeeping: Mothers' beliefs and behaviors that inhibit greater father involvement in family work », *Journal of Marriage and the Family*, n° 61, 1999.
- ATTIAS-DONFUT Claudine et LITWIN Howard, « Comparaison de l'entraide familiale à l'échelle européenne : idées reçues, réalités et incertitudes », *Informations sociales*, 2015/2, n° 188, pp. 54-63.
- ATTIAS-DONFUT Claudine et SEGALEN Martine, *Grands-parents. La famille à travers les générations*, Paris, Odile Jacob, 2007.
- ATTIAS-DONFUT Claudine, LAPIERRE Nicole et SEGALEN Martine, *Le nouvel esprit de famille*, Paris, Odile Jacob, 2002.
- AUBERT Nicole et GAULEJAC (de) Vincent, *Femmes au singulier ou la parenté solitaire*, Paris, Editions Klincksieck, 1990.
- BAUDELLOT Christian et ESTABLET Roger, *Allez les filles !*, Paris, Éditions du Seuil, 1992.
- BELOTTI Elena Gianini, *Du côté des petites filles*, Paris, Des femmes, 1973.
- BERTAUX Daniel et DELCROIX Catherine, « La fragilisation du rapport père/enfant. Une enquête auprès des pères divorcés », *Recherches et prévisions*, n° 21, septembre 1990, pp. 65-74.
- BONVALET Catherine, MAISON Dominique et ORTALDA Laurent (collab.), « Les moments difficiles. L'entraide au sein de la parenté selon l'enquête "Proches et Parents" », *Ménages, familles, parentèles et solidarités dans les populations méditerranéennes*, Séminaire international d'Aranjuez (27-30 septembre 1994), 1994, Association internationale des démographes de langue française, pp. 535-548.
- BOYER Danièle et CEROUX Benoît, « Les limites des politiques publiques de soutien à la paternité », *Travail, genre et sociétés*, 2010/2, n° 24, pp. 47-62.
- BREVIGLIERI Marc, « L'insupportable. L'excès de proximité, l'atteinte à l'autonomie et le sentiment de violation de l'intimité », dans BREVIGLIERI Marc, LAFAYE Claudette et TROM Dany, *Compétences critiques et sens de la justice*, Economica, 2009, pp. 125-149.
- BURGUIERE André, « Pour une typologie des formes d'organisation domestique de l'Europe moderne (XVIe-XIXe siècles) », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, n° 3, 1986, pp. 639-655.
- CADOLLE Sylvie, « Charges éducatives et rôle des femmes dans les familles recomposées », *Cahiers du Genre*, 2001/1, n° 30, pp. 27-52.
- CARDI Coline, *La déviance des femmes. Délinquantes et mauvaises mères : entre prison, justice et travail social*, Éditions De Boeck/Larcier, à paraître, 2018.
- CEROUX Benoît, « Paternité au quotidien et résidence alternée », *Politiques sociales et familiales*, n° 117, septembre 2014, pp. 17-28.
- CHOQUET Luc-Henry et SAYN Isabelle (dir.), *Obligation alimentaire et solidarités familiales. Entre droit civil, protection sociale et réalités familiales*, Paris, L.G.D.J., n° 31, 2000.
- COLLECTIF ONZE (Le), *Au tribunal des couples. Enquête sur les affaires familiales*, Paris, Odile Jacob, 2013.
- COMMAILLE Jacques, *Misère de la famille, question d'État*, Paris, Presses de Science Po, 1996.
- COTTEREAU Alain, « Contextualiser dans un monde auto-interprétant. "Quel prix pour la garde d'un bébé ?" », dans BRAYARD Florent (dir.), *Des contextes en histoire*, Paris, Cahiers du CRH, 2014, pp. 123-150.
- COTTEREAU Alain et MARZOK Mokhtar Mohatar, *Une famille andalouse. Ethnocomptabilité d'une économie invisible*, Paris, Bouchène, coll. « Méditerranée », 2012.
- DAMAMME Aurélie et PAPERMAN Patricia, « Care domestique : des histoires sans début, sans milieu et sans fin », *Multitudes*, 2009/2, n° 37-38, pp. 98-105.
- DARDIER Agathe, LAÏB Nadine et ROBERT-BOBEE Isabelle, « Les décrocheurs du système éducatif : de qui parle-t-on ? », Insee, dans *France, portrait social*, édition 2013, pp. 10-22.
- DESHAYES Fabien et POHN-WEIDINGER Axel, *L'amour en guerre. Sur les traces d'une correspondance, Paris-Algérie, 1960-1962*, Paris, Bayard, à paraître, février 2017.

- DESHAYES Fabien, *Au cœur du dossier, le raisonnement éducatif. Étude sur les pratiques professionnelles en protection de l'enfance*, Thèse de doctorat en sociologie, Université Paris 8, 2014.
- DREES, *Solidarité Santé*, « Les familles monoparentales depuis 1990 », n° 67, Juillet 2015.
- DUVOUX Nicolas, « Repenser la culture de la pauvreté », *La vie des idées*, 5 octobre 2010.
- EIDELIMAN Jean-Sébastien et GOJARD Séverine, « La vie à domicile des personnes handicapées ou dépendantes : du besoin d'aide aux arrangements pratiques », *Retraite et société*, n° 53, vol. 1, 2008, pp. 89-111.
- ESTEVE Anne-Marie et VERLHAC Colette, *Les femmes chefs de famille et la famille monoparentale*, Rapport de recherche, IREP de Grenoble, 1977, 106 p.
- EYDOUX Anne et LETABLIER Marie-Thérèse, *Les familles monoparentales en France*, Rapport de recherche du Centre d'études de l'emploi, juin 2007, n° 36.
- FALCONNET Georges et LEFAUCHEUR Nadine, *La fabrication des mâles*, Paris, Le seuil, 1977.
- FALUDI Susan, *Backlash : la guerre froide contre les femmes*, Éditions des femmes, 1993 [1991].
- FONSECA Claudia « Valeur marchande, amour maternel et survie : aspects de la circulation des enfants dans un bidonville brésilien », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, n° 5, 1985, pp. 991-1022.
- FONTAINE Laurence, « Une histoire de la pauvreté et des stratégies de survie », *Regards croisés sur l'économie*, 2008/2 n° 4, pp. 54-61.
- FOUQUET Annie et CHADEAU Ann, « Peut-on mesurer le travail domestique ? », *Economie et statistique*, Vol. 136, n° 1, 1981, pp. 29-42.
- GIULIANI Frédérique, *Accompagner. Le travail social face à la précarité durable*, Rennes, PUR, 2013.
- GODELIER Maurice, *Métamorphoses de la parenté*, Fayard, 2004.
- GOVILLOT Stéphanie, « Après une naissance, un homme sur neuf réduit ou cesse temporairement son activité contre une femme sur deux », *INSEE Première*, n° 1454, Juin 2013.
- GRAFMEYER Yves, « L'hébergement par les parents ou par les proches », dans BONVALET Catherine, GOTMAN Anne et GRAFMEYER Yves (éds.), *La famille et ses proches. L'aménagement des territoires*, PUF/INED, 1999, pp. 135-181.
- HAN Clara, *Life in Debt/ Time of Care and Violence in Neoliberal Chile*, University of California Press, 2012.
- HAN Clara, « Symptoms of another life: Time, Possibility, and Domestic Relations in Chile's Credit Economy », *Cultural Anthropology*, Vol. 26, Issue 1, 2011, pp. 7-32.
- HEINEN Jacqueline, HIRATA Helena et PFEFFERKORN Roland, « Politiques publiques et articulation vie professionnelle / vie familiale. Introduction », *Cahiers du Genre* 2009/1 (n° 46), pp. 5-16.
- *Infostat justice*, n° 132, janvier 2015.
- *Insee Première*, n° 1536, février 2015.
- JABLONKA Ivan, *Ni père ni mère. Histoire des enfants de l'Assistance publique*, Paris, Le Seuil, 2006.
- JAMOULLE Pascale, « Hommes et pères de milieux populaires. Transformations des paternités en milieux précaires », *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux*, 2015/1, n° 54, pp. 145-163.
- JAMOULLE Pascale, *Des hommes sur le fil. La construction de l'identité masculine en milieux précaires*, Paris, La Découverte, 2008 [2005].
- KEMPENEERS Marianne, « De la famille au couple, de quelle solidarité parle-t-on ? », dans BELLEAU Hélène et MARTIAL Agnès (dir.), *Aimer et compter ?*, Presses de l'Université du Québec, 2011, pp. 17-30.
- *L'accueil du jeune enfant en 2013*, Rapport 2014 de l'Observatoire national de la petite enfance – Données statistiques, Cnaf, 2014.
- LAE Jean-François et MURARD Numa, « Une vie à crédit. Brève chronique de l'endettement permanent », *Esprit*, 2013, pp. 70-84.
- LAE Jean-François et MURARD Numa, *Deux générations dans la débîne. Enquête dans la pauvreté ouvrière*, Paris, Bayard, 2011.
- LAE Jean-François et MURARD Numa, « Célibataire à la rue », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 113, juin 1996, pp. 31-39.

- LAE Jean-François et MURARD Numa, *L'argent des pauvres. La vie quotidienne en cité de transit*, Paris, Le Seuil, 1985.
- LAHIRE Bernard, « De la réflexivité dans la vie quotidienne : journal personnel, autobiographie et autres écritures de soi », *Sociologie et sociétés*, vol. XL, n° 2, automne 2008, pp. 165-179.
- LALLEMAND Suzanne, *La circulation des enfants en société traditionnelle. Prêt, donc, échange*, Paris, L'Harmattan, coll. « Connaissance des hommes », 1993.
- LAZARUS Jeanne, « Les enjeux de la sociologie de la pauvreté », *CERISCOPE Pauvreté*, 2012, [en ligne], consulté le 9 novembre 2015.
- LAZARUS Jeanne, « L'épreuve du crédit », *Sociétés contemporaines*, 2009, n° 76, pp. 17-40.
- LEFAUCHEUR Nadine, « Qui doit nourrir l'enfant dont le parent n'est pas – ou n'est plus – marié ? », dans CHOQUET Luc-Henry et SAYN Isabelle (dir.), *Obligation alimentaire et solidarités familiales. Entre droit civil, protection sociale et réalités familiales*, Paris, L.G.D.J., n° 31, 2000, pp. 203-216.
- LEFAUCHEUR Nadine, « Les familles monoparentales : des chiffres et des mots pour le dire. Formes nouvelles ou mots nouveaux ? », AIDELF (dir.), *Les familles d'aujourd'hui*, Paris, PUF, 1986, pp. 173-181.
- MANCERON Vanessa et SEGALEN Martine, « Entre solidarité résidentielle, sentiments et soutiens publics : les relations de parenté dans le Liberté à Nanterre », *Ethnologie française*, vol. 42, 2012, pp. 23-36.
- MARTIAL Agnès, « Paternités contemporaines et nouvelles trajectoires familiales », *Ethnologie française*, 2012/1, Vol. 42, pp. 105-116.
- MARTIN Claude, « Recomposer l'espace intime et familial », *Terrain*, n° 36, mars 2001, pp. 17-32.
- MARUANI Margaret et MERON Monique, *Un siècle de travail des femmes en France, 1901-2011*, Paris, La Découverte, 2012.
- MEMMI Dominique et ARDUIN Pascal, « L'enquêteur enquêté. De la « connaissance par corps » dans l'entretien sociologique », *Genèses*, 35, 1999, pp. 131-145.
- MUCCHIELLI Laurent, « Monoparentalité, divorce et délinquance juvénile : une liaison empiriquement contestable », *Déviance et Société*, 2001/2, Volume 25, pp. 209-228.
- NAKANO GLENN Evelyn, « Le travail forcé : citoyenneté, obligation statutaire et assignation des femmes au care », dans MOLINIER Pascale, LAUGIER Sandra et PAPERMAN Patricia (dir.), *Qu'est-ce que le care ? Souci des autres, sensibilité, responsabilité*, Paris, Petite bibliothèque Payot, 2009, pp. 113-131.
- NEYRAND Gérard et ROSSI Patricia, *Monoparentalité précaire et femme sujet*, Toulouse, Eres, Coll. « Pratiques du champ social », 2007 [2004].
- PFIRSCH Thomas, « Proximité familiale et organisation résidentielle de la parentèle dans les élites d'une ville d'Europe du Sud. L'exemple de Naples », *Articulo – Journal of Urban Research* (Online), Special issue 1, 2009.
- PITROU Agnès, *Vivre sans famille ? Les solidarités familiales dans le monde d'aujourd'hui*, Privat, 1978.
- POHN-WEIDINGER Axel, « Comment lire un cahier de comptes ? Usage des archives personnelles dans l'enquête sur les pratiques économiques ordinaires », *Genèses*, 2016, à paraître.
- RIBERT Evelyne, « Dire la dette à travers l'argent ou la taire à travers le don », *Terrain* [En ligne], 45, 2005, mis en ligne le 15 septembre 2009.
- RIBERT Evelyne, « Une aide camouflée en don. Les allocataires du RMI et le soutien familial », *La Revue*, n° 4, 2009-2010.
- ROCHE Agnès, *La vie des pauvres. Les classes populaires dans le monde rural*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2016.
- ROLLET-ECHALLIER Catherine, *La politique à l'égard de la petite enfance sous la IIIe République*, Paris, INED, Puf, 1990.
- SAIAG Hadrien, « Les pratiques financières des milieux populaires de Rosario (Argentine) à l'aune du démantèlement du rapport salarial fordiste », *Revue Française de Socio-Économie*, 2011/2, n° 8, pp. 9-30.
- SCHIJMAN Emilia, « L'héritage des pauvres. Économie, prise en charge et relations affectives », *Ethnologie française*, à paraître, 2016.
- SCHIJMAN Emilia, « La vie privée des chômeuses », *Esprit*, novembre 2014, pp. 38-46.

- SCHWARTZ Olivier, *Le monde privé des ouvriers*, PUF, Col. « Quadrige », 2012 [1990].
- SCHWARTZ Olivier, « Peut-on parler des classes populaires ? », *La vie des idées*, mis en ligne le 13 septembre 2011.
- SEGALIN Martine, *À qui appartiennent les enfants ?*, Paris, Tallandier, 2010.
- SELLENET Catherine, « Parentèle, tiers dignes de confiance et parrains : des solidarités autour de l'enfant en protection de l'enfance », *Informations sociales* 2015/2 (n° 188), pp. 88-95.
- SIGAUD Lygia, « Honneur et tradition dans les plantations sucrières du Nordeste (Brésil) », *Études rurales*, n° 149-150, 1999, pp. 211-228.
- SIGAUD Lygia, « Le courage, la peur et la honte. Morale et économie dans les plantations sucrières du Nordeste brésilien », *Genèses*, 25, 1996, pp. 72-90.
- SINGLY (de) François, *Sociologie de la famille contemporaine*, Paris, Armand Colin, 2012 [1993].
- SUGITA Kurumi, « Les aidants informels : la vie professionnelle et le réseau du *care*. Comparaison France/Japon », CNSA/DREES-Mire, 2014.
- TRONTO Joan, *Un monde vulnérable. Pour une politique du care*, Paris, La Découverte, Coll. « Texte à l'appui/philosophie pratique », 2009 [1993].
- VINCENT Sandrine, « Être grands-parents aujourd'hui. Synthèse bibliographique », Cnaf, Dossier d'étude n° 72, septembre 2005.
- VOLERY Ingrid, « Le « couple relationnel » à l'épreuve des partages financiers », dans Belleau Hélène et Martial Agnès (dir.), *Aimer et compter ?*, Presses de l'Université du Québec, 2011, pp. 203-223.
- WARIN Philippe, *Le non-recours aux politiques sociales*, Grenoble, PUG, Coll. « Libres cours politique », 2016.
- WEBER Florence, *Penser la parenté aujourd'hui. La force du quotidien*, Paris, Éditions Rue d'Ulm, coll. « Sciences sociales », 2013.
- WEBER Florence, *Le sang, le nom, le quotidien. Une sociologie de la parenté pratique*, Aux Lieux d'être, coll. « Mondes contemporains », 2005.
- WEBER Florence, 2003, « Peut-on rémunérer l'aide familiale ? », in Florence Weber, Séverine Gojard et Agnès Gramain (dir.), *Charges de famille. Dépendance et parenté dans la France contemporaine*, Paris, La Découverte, 2003, pp. 45-67.
- WEBER Florence, *Le travail à côté. Étude d'ethnographie ouvrière*, Paris, EMESS et INRA, 1989.
- WELLER Jean-Marc, *L'État au guichet. Sociologie cognitive du travail et modernisation administrative des services publics*, Desclée de Brouwer, Coll. « Sociologie économique », 1999.
- YOUNG Dominique, *Penser les droits de l'enfant*, Paris, Puf, Coll. « Questions d'éthique », 2002
- ZELIZER Viviana A., « Argent, circuits, relations intimes », *Enfances, Familles, Générations*, n° 2, 2005a, pp. 93-113.
- ZELIZER Viviana A., *La signification sociale de l'argent*, Paris, Seuil, Coll. « Liber », 2005b.

ANNEXE

LISTE DES PERSONNES INTERROGÉES ET RENCONTRÉES ET DE LEURS LIENS DE PARENTÉ ET DE PROXIMITÉ

Famille Grasset et apparentés

- Rita Grasset : âgée de 60 ans, elle a hébergé plusieurs de ses petits-enfants pour des durées variables.
- Nasser Moussaoui : mari de Rita Grasset depuis juin 2015, il est sans ressources.
- Wahiba Moussaoui : sœur de Nasser Moussaoui.
- Elizabeth Rouvel : fille de Rita Grasset, elle a eu plusieurs enfants et élève son dernier fils – Lakhdar – avec son mari Hamid Benchichi, qui n'est pas le père de l'enfant.
- Mounir Rouvel : fils d'Elizabeth Rouvel, il a quitté le domicile de sa mère à 15 ans pour aller vivre chez sa grand-mère Rita Grasset.
- Hamid Benchichi : mari d'Elizabeth Rouvel, il s'occupe beaucoup du fils de celle-ci.
- Gégé Grasset : frère de Rita Grasset, handicapé physique très dépendant, il a toujours vécu avec sa sœur, jusqu'à ce qu'il soit hospitalisé sur le long terme à la fin de l'année 2014.
- Kevin Sabin : neveu de Rita Grasset et fils de Gégé Grasset, il est âgé de 29 ans et a connu plusieurs familles d'accueil et des hébergements en hôtels avant d'être accueilli chez Rita Grasset.
- Samira Viville : petite-fille de Rita Grasset, elle est mère de trois enfants de deux pères différents. Hébergée à plusieurs reprises chez sa grand-mère depuis l'adolescence, notamment entre fin 2014 et mi 2015, avec ses enfants.
- Romain Caillet : ancien compagnon de Samira Viville, père de deux de ses enfants.
- Sébastien Rouvel : fils de Rita Grasset, il a une fille âgée de 13 ans qu'il ne voit plus et deux enfants – Ambre et Aurel – qu'il élève avec sa compagne.
- Stéphanie Louvier : compagne de Sébastien Rouvel, avec lequel elle a eu deux enfants. Elle ne voit plus son fils aîné, âgé de 10 ans.
- Annick Grimbert : femme hébergée chez Rita Grasset pendant plusieurs mois et qui a participé aux tâches ménagères et à la garde des enfants de Samira Viville.
- Gaëtan Grasset : petit-fils de Rita Grasset.

Famille Valois

- Brigitte Valois : âgée de 65 ans, elle a accueilli et hébergé plusieurs de ses petits-enfants, lorsqu'ils étaient mineurs puis majeurs.
- Abdel Valois : âgé de 22 ans, il a passé plusieurs années chez sa grand-mère Brigitte Valois lorsqu'il était enfant et y vit encore épisodiquement.
- Majda Valois : âgée de 18 ans, elle a elle aussi vécu longtemps chez sa grand-mère, avant d'être placée en foyer puis de revenir vivre chez elle à 17 ans.

Famille Rousic

- Claudette Rousic : âgée de 55 ans, elle vit avec sa fille et son petit-fils.

- Pamela Rousic : âgée de 20 ans, elle élève son fils avec sa mère. Le père n'a pas reconnu l'enfant et ne verse pas d'argent.

Famille Lamour/Lantier

- Paul Lamour : âgé de 63 ans, il a élevé huit enfants, dont les quatre que sa femme aujourd'hui décédée avait eus d'un précédent mariage.
- Claude Lantier : âgé de 50 ans, il a été, tout comme trois de ses frères et sœurs, quasiment adopté par Paul Lamour, qu'il considère comme son père.
- Stéphane Lamour : âgé de 40 ans, il a longtemps été détenu en hôpital psychiatrique. Handicapé, il passe désormais ses week-ends chez son père.

Famille Loncle

- Claudine Loncle : âgée de 65 ans, elle a été hébergée par la famille Lamour lorsqu'elle avait une vingtaine d'années.
- Jason Cheveu : compagnon de Claudine Loncle, il vit dans un appartement à proximité de chez elle et a une fille qu'il voit de temps en temps.

Famille Gautier

- Anne-Sophie Gautier : âgée de 55 ans, mariée et mère de trois enfants, elle fait des ménages chez des particuliers en complément de son RSA.
- Roger Gautier : âgé de 58 ans, ouvrier au chômage depuis plusieurs années.

Personnes rencontrées par l'intermédiaire de la Cnaf et par effet « boule de neige »

- Amina Boutriche : mère de cinq enfants dont elle a la garde, elle s'est récemment séparée de son mari.
- Delphine Cartier : mère d'une fille de 14 ans dont elle a la garde, elle voit tous les jours son ex-beau-père, qui participe à l'éducation de sa fille.
- David Berthelot : père d'un enfant de 7 ans, il est en conflit avec son ex-femme au sujet de la garde de celui-ci.
- Franck Rivon : père d'une fille de 5 ans, il en a la garde un week-end sur deux et un mercredi sur deux.
- Hervé Fanon : père d'une fille de 19 ans, il est séparé de la mère avec laquelle une garde alternée a longtemps été mise en place, jusqu'à ce que sa fille décide, à l'âge de 17 ans, de vivre exclusivement chez sa mère.

Numéros récents

- n° 210**
2019
Monoparentalité et précarité 2/4
Qui nourrit, qui doit ou devrait nourrir l'enfant ? Mères seules et pères absents en Martinique
Lefaucheur Nadine, Cantacuzène Roger, Kakile Joëlle, Lavra Paola, Thirof Myriam, Zobda Zebina Mylenn - CNRS
- n° 209**
2019
Monoparentalité et précarité 1/4
La situation des familles sans logement en Ile-de-France
Mireille Eberhard, Emilie Segol, Emmanuelle Guyavarch - Observatoire du Samusocial de Paris
- n° 208**
2019
Attentes, besoins et contraintes des parents en matière de conciliation vie familiale et vie professionnelle. Les premiers enseignements de l'enquête EMBLEME
Claire Laporte avec la participation d'Arnaud Crépin et Damien Hilairet Cnaf / TMO Régions
- n° 207**
2019
Évaluation de l'expérimentation de la garantie contre les impayés de pension alimentaire (Gipa)
Benoît Céroux, Florence Brunet, Pauline Kertudo, Clémence Petit Cnaf / Fors-Recherche sociale
- n° 206**
2019
Évaluation qualitative du dispositif « Promeneurs du Net »
François Cathelineau, Martin Audran, Manon Réguer-Petit, Arthur Jan
Agence Phare
- n° 205**
2019
2nd prix Cnaf - D'une grossesse transgressive à une maternité convenable
Aménagements temporels et arrangements normatifs chez de jeunes mères kanak
Océane Sipan École des Hautes Études en Sciences Sociales
- n° 204**
2019
1^{er} prix Cnaf - Le social à l'épreuve de la sanitarisation
Monographie d'un centre d'hébergement et de réinsertion sociale
Chloé Bussi Écoles des Hautes Études en Sciences sociales / Université Paris XIII
- n° 203**
2019
Taux de couverture territorialisé de l'accueil du jeune enfant
Méthodologie, interprétations et limites
Brigitte Debras, Bernard Pélamourgues Cnaf - Dser
- n° 202**
2019
Évaluation de la préfiguration des schémas départementaux des services aux familles
Cécile Ensellem, Véronique Dessen-Torrès avec Liane Dessigne, Sabine Mengin - Geste
- n° 201**
2018
Familles et société - Sondages 2017
BVA, CSA, Ifop, Ipsos, Opinion Way, Sofres
Lucienne Hontarrede Cnaf-Dser
- n° 200**
2018
Étude qualitative sur l'accompagnement socio-éducatif effectué dans les Foyers de jeunes travailleurs (FJT) **Ariane Albergini, Juliette Baronnet, Alice Best, Florence Brunet** avec la collaboration de **Thibault Devillard** Fors - Recherche sociale

Pour toutes correspondances
Frédérique Chave – 01 45 65 68 41
frederique.chave@cnaf.fr
Maquettiste Ysabelle Michelet

Les dossiers d'études ne peuvent être vendus,
ils sont téléchargeables directement sur le www.cnaf.fr
► Presse et Institutionnel ► Recherche et statistiques
► **Publications**

Cnaf – 32, avenue de la Sibelle
75685 Paris cedex 14

